

Dossier d'accréditation

Groupement IFSI Centre Val de Loire / Université de Tours

I. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL

L'Université de Tours est un établissement pluridisciplinaire implanté au cœur des territoires ligériens, qui accueille plus de 30 000 étudiants et propose une offre de formation couvrant l'ensemble des grands champs du savoir, de la licence au doctorat. Forte d'une activité scientifique de haut niveau, elle s'appuie sur plus de 34 laboratoires et structures de recherche labellisés, ce qui en fait la première institution de recherche publique en région Centre-Val de Loire.

Dans le champ de la santé, l'Université de Tours occupe une place stratégique au sein de l'écosystème régional, en articulant formation, recherche et innovation autour de ses composantes dédiées à la médecine, à l'odontologie, à la pharmacie, à la maïeutique ainsi qu'aux formations paramédicales. Cette organisation s'inscrit dans une dynamique de partenariat étroit avec les acteurs hospitaliers et universitaires du territoire, au service de la qualité des formations et des besoins de santé de la population.

L'université de Tours porteuse du dossier est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'espace. L'UFR de médecine de Tours, porte la diplomation du diplôme d'état (DE) d'infirmier.

Un groupement IFSI / Université au service de la cohérence régionale

En amont de la publication de l'Arrêté modifiant la formation infirmière au niveau grade licence, une dynamique de co-construction collégiale et formalisée avait déjà été initiée de longue date en région Centre Val de Loire, impliquant l'université de Tours (porteur de l'accréditation), la Région Centre Val de Loire, le GCS-IFSI, l'ARS Centre Val de Loire et le Collegium Santé. L'université d'Orléans est également intégrée comme partenaire au cours du déploiement de cette universitarisation, notamment dans le cadre de l'implication de certains de ses enseignants universitaires et de mise à disposition de ressources documentaires de la Bibliothèque Universitaire d'Orléans.

L'articulation entre l'Université et les instituts de formation permet la mutualisation des expertises pédagogiques, le partage des ressources, la consolidation de standards académiques communs et le développement de parcours plus fluides entre formation initiale, poursuite d'études et spécialisation. Elle contribue également à renforcer l'attractivité de la filière infirmière en lui donnant une visibilité institutionnelle accrue et en l'inscrivant dans une dynamique de professionnalisation de haut niveau.

Une gouvernance coordonnée a été structurée dans la phase de préparation de la réingénierie infirmière entre l'Université, les IFSI, les établissements de santé, les acteurs du médico-social, les terrains de stage et les institutions régionales (Région et ARS). Une telle gouvernance favorise l'anticipation des besoins, l'harmonisation des pratiques pédagogiques, la sécurisation des parcours étudiants et l'adaptation continue de l'offre de formation aux évolutions démographiques, sanitaires et territoriales.

Une offre de formation en soins infirmiers en Centre-Val de Loire organisée pour répondre aux besoins de soins

Face aux tensions démographiques et aux inégalités d'accès aux soins qui frappent le Centre-Val de Loire, l'Université de Tours et les instituts de formation locaux contribuent à structurer une offre de formation infirmière à l'échelle régionale. Pensée comme un véritable levier de politique publique, cette démarche vise à répondre aux orientations du Projet régional de santé 2023-2028, piloté par l'ARS, ainsi que du Schéma régional des Formations sanitaires et sociales défini par la Région Centre Val de Loire en ajustant l'appareil de formation aux réalités contrastées du territoire, des métropoles jusqu'aux zones rurales les plus isolées.

Face aux tensions démographiques, à l'augmentation des maladies chroniques et à une désertification médicale critique — illustrée par 500 000 habitants sans médecin traitant —, le Centre-Val de Loire doit faire de la formation infirmière un levier stratégique de politique publique. L'enjeu est essentiel : rapprocher la formation des bassins de vie permet d'aligner précisément les flux d'étudiants sur les besoins des structures de soins et de prévention localement. Cet ancrage territorial répond à un impératif d'efficacité. En accomplissant leurs études et leurs stages au plus près de leur cadre de vie, les futurs professionnels tissent un réseau local fort et s'implantent durablement. Cette synergie entre université et instituts évite ainsi la concentration des compétences dans les grands pôles urbains et soutient directement la fidélisation des soignants dans les secteurs les plus fragiles.

Au-delà de l'augmentation forte des effectifs en formation infirmière réalisée depuis 2019, le schéma des formations sanitaires et sociales engage les instituts de formation, en lien avec l'ARS à adapter l'ingénierie pédagogique aux réalités du terrain. Il s'agit notamment de préparer les futurs soignants aux défis émergents que sont la gériatrie, la santé mentale, le maintien à domicile et l'exercice coordonné. En garantissant une haute qualité d'encadrement sur l'ensemble des lieux de stage, en proposant des conditions de formation innovantes (simulation, locaux modernisés...), tout en étant attentif au bien-être des étudiantes et étudiants en formation infirmière. La Région transforme la formation infirmière en un véritable outil d'attractivité territoriale et de soutenabilité du système de santé.

Une stratégie d'attractivité, de fidélisation et de qualité

Le renforcement de l'offre de formation ne doit pas être pensé uniquement en termes quantitatifs. Il doit aussi viser la qualité des apprentissages, l'accompagnement des étudiants et l'amélioration des conditions de professionnalisation. La Région souligne l'importance de l'implication des établissements sanitaires et médico-sociaux dans l'accueil en stage et la nécessité de soutenir les formations paramédicales dans une logique d'attractivité des métiers. Dès lors, un plan régional coordonné permettrait de mieux répartir les lieux de stage, de sécuriser les partenariats, de renforcer l'encadrement et de valoriser la diversité des champs d'exercice infirmier sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie peut également avoir un effet direct sur la fidélisation. Former dans les territoires, avec les acteurs des territoires, sur des problématiques issues des territoires, favorise l'ancrage professionnel et la projection des futurs diplômés dans les réalités locales. À ce titre, le maillage territorial de l'offre n'est pas seulement un choix d'organisation ; elle constitue une politique

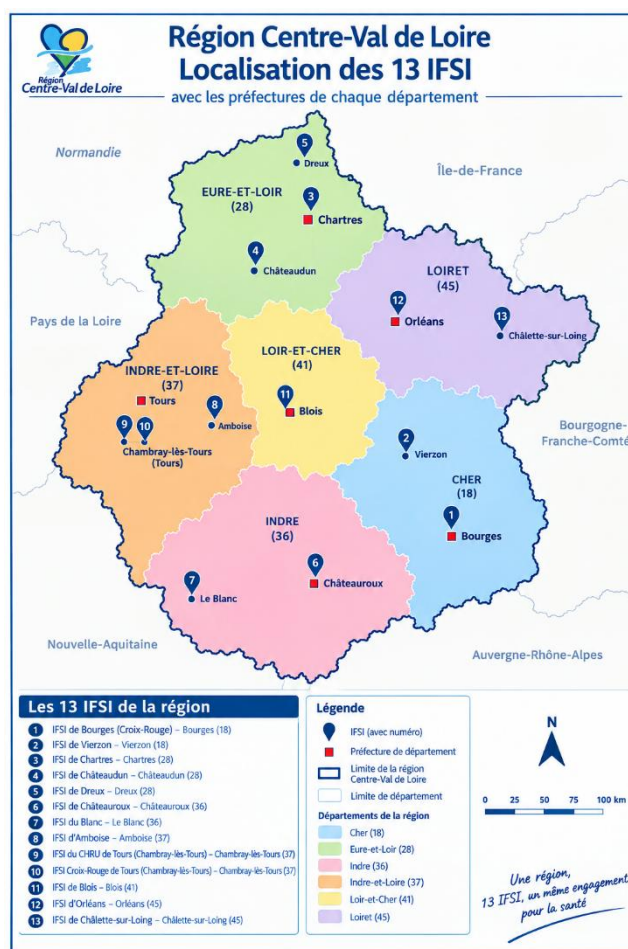
d'attractivité territoriale fondée sur la proximité, la cohérence des parcours et la mise en visibilité des débouchés professionnels régionaux.

Une telle ambition traduit une vision intégrée de la responsabilité sociale des formations en santé : former des professionnels compétents, ancrés dans leur territoire, aptes à répondre aux défis démographiques et sanitaires régionaux, et capables de contribuer durablement à la réduction des inégalités d'accès aux soins.

L'écosystème de la formation infirmière en région Centre Val de Loire

La région centre comprend actuellement 18 filières de formations paramédicales dont 13 IFSI (Annexes Agréments des instituts et des directeurs) répartis sur l'ensemble du territoire permettant la formation de 1585 étudiants en soins infirmiers en 1^{ère} année :

- Cher : 2 IFSI / 200 étudiants (Bourges et Vierzon)
- Eure et Loire : 3 IFSI / 250 étudiants (Chartres, Châteaudun et Dreux)
- Indre : 2 IFSI / 130 étudiants (Châteauroux et Le Blanc)
- Indre et Loire : 3 IFSI pour un capacitaire de 445 étudiants (Amboise et 2 instituts à Tours)
- Loir et cher : 1 IFSI / 160 étudiants (Blois)
- Loiret : 2 IFSI / 400 étudiants (Montargis et Orléans)



Ainsi ce sont presque 4800 étudiants formés chaque année. Jusqu'à récemment, la gestion de l'universitarisation était portée par le Collégium Santé Centre-Val de Loire, une structure dédiée à la formation pluri-professionnelle constituée sous la forme d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique), et comprenant les partenaires suivants : la Région Centre-Val de Loire, les Universités et les CHU d'Orléans et de Tours, le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS-IFSI), l'établissement Croix Rouge Compétence et l'ARS Centre-Val de Loire.

Depuis septembre 2025, la création d'un Département Universitaire de Sciences Infirmières (DUSI), constitué de deux universitaires récemment nommés, a permis de lui confier le versant pédagogique des formations en soins infirmiers de grade licence ou master ; à ce titre il coordonne la mise en œuvre de l'actuelle réforme de la formation des infirmières diplômées d'Etat. Le DUSI, rattaché à l'UFR Médecine de l'Université de Tours, est devenu le coordonnateur principal de l'ensemble des IFSI répartis sur le territoire régional.

Le DUSI constitue ainsi un espace de coordination pédagogique, d'expertise, de réflexion de développement du champ des sciences infirmières, permettant d'accompagner l'évolution du référentiel de formation, des modalités pédagogiques, des parcours étudiants en partenariat avec les instituts de formation et les établissements de santé. Le Département soutient l'universitarisation de la formation infirmière et vise à renforcer le continuum entre formation, pratique professionnelle et recherche en santé. Le DUSI contribuera ainsi à garantir la cohérence académique et professionnelle, en veillant à l'insertion des formations dans un parcours L-M-D, et en développant la formation tout au long de la vie.

La réingénierie invite entre autres à renforcer l'articulation entre compétences professionnelles, savoirs scientifiques et développement de l'esprit critique. Le DUSI vient en soutien à l'important travail engagé de longue date par les IFSI du groupement autour de :

- L'intégration des sciences infirmières dans les enseignements fondamentaux et cliniques ;
- Le renforcement du développement de pédagogies actives, de la simulation et des outils numériques ;
- La construction de parcours de formation interprofessionnels en santé ;
- L'accompagnement des formateurs et des professionnels associés ;
- La progression des étudiants vers la recherche et l'analyse des pratiques ;
- Le développement d'une recherche infirmière organisée et visible.

Par ailleurs, le processus de réingénierie a permis de façon indirecte de renforcer les liens entre instituts en insufflant une nouvelle dynamique de coopération entre équipes pédagogiques avec les référents universitaires.

II. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ

La gouvernance du groupement repose sur un principe explicite de collégialité, de recherche du consensus et de formalisation progressive des responsabilités respectives des partenaires, dans le respect de l'application des textes réglementaires et le respect de chacun.

Plusieurs instances ont ainsi été établies en vue de la mise en œuvre coordonnée du nouveau référentiel de formation, puis de l'application de la réforme.

II.1. Le comité stratégique régional (COSTRA)

GT INSTITUTIONNEL – COMITÉ STRATÉGIQUE

CE GROUPE PRÉFIGURE LES INSTANCES RÉGIONALES DE GOUVERNANCE DE LA FORMATION INFIRMIÈRE EN S'APPUYANT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE PILOTAGE JUSQU'EN 2027.

Composition (sous conditions des textes de gouvernance à paraître)

- DUSI préfiguratif (en construction)
- Universitaires référents
- VP Pédagogie Université de Tours
- Tous les directeurs d'instituts ou leurs représentants
- ARS Centre Val de Loire
- Région Centre Val de Loire
- CHUs
- 1 représentant ESI par département
- Collegium santé

Fonctionnement

- Le fonctionnement est hautement collégial et la recherche du consensus est privilégiée.

Calendrier

- Dates de rencontre du Collège des Directeurs IFSI CVL

Missions Stratégiques

- Valider les stratégies prioritaires envisagées de cours, moyen, long terme par le GT Pilotage
- Remonter des difficultés, diagnostic terrain
- Valider/entériner les décisions en particulier les propositions du GT pilotage formation
- Transmissions aux équipes des instituts en veillant à leur implication
- Identifier des besoins relevant des différents GT
- Définir les futures commissions pour le fonctionnement (après septembre 2026), s'il y a lieu
- Gérer le **Conseil de perfectionnement** (1 seul au niveau du comité stratégique, en présence de tous les directeurs), l'accréditation HCERES, la délivrance des diplômes
- Préparer l'émanation de la Commission Pédagogique prévue à l'arrêt

Le Comité stratégique est conçu comme instance définissant un cadre, des objectifs et des priorités. Il valide les projections des décisions structurantes et assure la traduction institutionnelle des travaux produits par le Comité de pilotage et par les groupes opérationnels, dans une logique de continuité entre phase de préfiguration et phase de fonctionnement stabilisé du groupement. Réunissant les différents partenaires (Université, Région, ARS, groupement d'IFSI) et acteurs de la réingénierie (responsables des groupes de travail) et des représentants des étudiants, il a pour objectif de valider les travaux du Comité de pilotage. Le principe de fonctionnement inclut la prise de décisions à un niveau collégial, l'objectif étant d'avancer dans un consensus partagé entre partenaires. Il aura la charge d'organiser le conseil de perfectionnement et les évaluations de la formation par l'HCERES.

II.2. Comité de pilotage (COPIL)

COMITE PILOTAGE RÉINGÉNIERIE 2026

CE GROUPE CENTRAL A POUR MISSION DE COORDONNER L'ENSEMBLE DU PROJET, D'ASSURER LA COHÉRENCE DES ACTIONS ET DE PILOTER LE PROJET EN ÉTANT À L'ÉCOUTE DES GT.

Composition

- JD Aubry (MCF Sciences Infirmières) et C. Hourieux (PU-PH, Président du Collegium)
- A. Bencteux (Conseillère technique et pédagogique ARS CVL)
- C. Girault (VP Collegium Santé, Ecoles CHRU Tours)
- S. Quatrehomme (Administratrice GCS IFSI Publics CVL)
- D. Barthélémy (Administratrice adjointe GCS IFSI Publics CVL, IFPM CHU Orléans)
- E. Trouvée (Directeur Croix-Rouge Compétences CVL)
- C. Blan (Conseil Régional CVL)
- S. Carrez (VP Pédagogie Université de Tours)
- B. Froment (Responsable administrative du Collegium Santé)

Invités (selon ordre du jour) :

- I. Eyland, V. Merlet... (Experts en Sciences Infirmières)
- D. Angoulvant (Doyen Faculté de Médecine de Tours)
- P. Roingeard (Président de l'Université de Tours)

Fonctionnement

- Le fonctionnement est collégial et la recherche du consensus est privilégiée.

Missions

- Acter les rôles et périmètres des missions de chacun des partenaires
- Prioriser les objectifs des GT (jalons à 3 mois, 6 mois, 12 mois et au-delà)
- Réfléchir aux besoins et aux moyens (humains, financiers, matériels)
- Coordonner et suivre l'action de tous les autres GT
- Être pro-actif dans la résolution des difficultés
- Informer régulièrement le GCS, le comité stratégique et l'université
- Piloter la rédaction du dossier d'accréditation

Calendrier

- 13/01 – 09/02 – 17/02 – 02/03 – 18/05 – 08/06 – 24/06 – 14/09 – 16/11

Le Comité de pilotage réunit des enseignants-chercheurs et personnels universitaires administratifs, des représentants des directions des instituts, de l'ARS et du Conseil régional, ainsi que des experts en sciences infirmières désignés sur proposition du Comité Stratégique. Ce comité de pilotage est lui aussi défini par un fonctionnement collégial, avec une recherche constante du consensus.

L'ensemble est soutenu par une architecture de groupes de travail (GT) thématiques et transversaux permettant d'assurer une montée en charge méthodique de l'ingénierie de formation. Sont ainsi identifiés un groupe de travail pédagogique centré sur les domaines de compétences, un groupe autour du parcours clinique (stages), un groupe technique pour les éléments administratifs et organisationnels, chacun disposant d'un périmètre, d'un portage et d'objectifs explicités dans les documents de pilotage. Des groupes plus spécifiques ont aussi été projetés pour la suite de cette montée en charge afin d'accompagner les ingénieries pédagogiques faisant appel à la simulation en santé ou aux technopédagogies.

Le formalisme de cette gouvernance est renforcé par des modalités de fonctionnement régulières et tracées : comptes rendus systématiques après chaque réunion, feuille de route globale maintenue par le pilotage, fiches-projet pour les propositions d'ingénierie et articulation explicite entre production des groupes, synthèses par le COPIL, validations en comité stratégique, puis diffusion vers les équipes. Cette chaîne de décision et de traçabilité donne à voir une organisation institutionnelle structurée et déjà opérationnelle.

Ce comité de pilotage a pour objectifs de se consacrer à la pédagogie en définissant une maquette commune pour le groupement. Il réfléchit à des jalons tout au long du processus d'universitarisation, il priorise et organise les projets, pour élaborer un rétroplanning.

Il a été installé comme instance centrale de coordination, avec pour missions d'acter les rôles et périmètres de chacun, de prioriser les objectifs des groupes de travail, de coordonner leur action, d'anticiper les difficultés et de piloter la rédaction du dossier d'accréditation. En outre, il a pour vocation à identifier les incidences sur les moyens humains, pédagogiques et matériels nécessaires à cette réingénierie, dans la perspective de la rédaction de la convention tripartite guidant et précisant les missions des différents partenaires en direction du Comité stratégique.

Des échanges dédiés entre la DGOS, la DGESIP et le groupement ont confirmé l'importance que le dossier d'accréditation rende compte du fonctionnement réel du groupement, des grands choix de gouvernance, des modalités de régulation et de l'équilibre entre harmonisation régionale et le rôle propre des instituts. La convention tripartite en cours de stabilisation est pensée comme le support juridique et opérationnel de cette gouvernance, tandis que le dossier d'accréditation en constitue la traduction institutionnelle et programmatique.

II.3 Groupes de travail opérationnels

Pour affiner son fonctionnement, le comité de pilotage a défini en son sein des groupes de travail (GT) :

LES GROUPES DE TRAVAIL OPÉRATIONNELS

PLUSIEURS GROUPES SPÉCIALISÉS SONT CHARGÉS DE DÉCLINER LA STRATÉGIE EN ACTIONS CONCRÈTES SUR DES THÉMATIQUES CLÉS.

GT Stages	1/5 GT Domaines de Compétence	GT Cadre de Consolidation
Composition • Pilotage : A. Bencteux + D. Barthélémy • Directeurs d'IFSI • Responsables pédagogiques (RP) IFSI • Direction des Soins Mission • Gère le conventionnement, les documents réglementaires et la déclinaison pédagogique des stages. Calendrier • Préalablement défini	Composition • Pilotage transversal : JD Aubry + M. Fillon – A. Feuillatre – M. Canopulo (relai RP) • Binôme responsable pour chacun des 5 domaines : un RP IFSI + un universitaire • Formateurs de chacun des IFSI dans chaque domaine • Invités (porteurs universitaires, membres du GT pilotage formation) Mission • Définit les objectifs et contenus pédagogiques des UE, harmonise les modalités d'enseignement et d'évaluation. Calendrier • Toutes les 3-4 semaines	Composition • Pilotage : JD Aubry + M Fillon – A. Feuillatre (relai RP) • Binômes responsables de chacun des 5 domaines • ARS CVL (lien avec le PRS et les stages) • Invités si nécessaire Mission • Construit les UE et enseignements du cadre de consolidation dont les UE libres Calendrier • Rentrée 2027 • Heures maquettes dès sept 2026 pour les 3 ans • Mais contenus et choix des thèmes à voir en 2027 • Toutes les 3-4 semaines

II.3.a. GT Stages.

Dynamique régionale et réingénierie des stages infirmiers

Sous l'impulsion de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en partenariat avec le DUSI, les directions des soins, les IFSI et les cadres de santé du Centre-Val de Loire, le groupe régional de travail multi professionnel sur les stages s'impose comme un levier stratégique décisif. Son action vise directement à renforcer l'attractivité de la région et à fidéliser les futurs professionnels dès leur premier contact avec le terrain.

Dans le contexte d'augmentation des quotas d'étudiants et de la réingénierie de la formation des infirmiers — portant le temps d'enseignement clinique à 66 semaines de stage sur trois ans —, le fil conducteur du groupe reste invariant : maintenir une exigence maximale quant à la qualité de l'accompagnement et du suivi pédagogique.

Le groupe rassemble une représentativité équilibrée par département de directeurs des soins, de directeurs d'instituts de formation paramédicale, de cadres de santé en structure de soins et de cadres de santé formateurs, intégrant également le DUSI dans ses membres, le conseil régional d l'Ordre des Infirmiers et l'URPS infirmiers libéraux CVL.

Harmonisation régionale des pratiques

À l'issue de cinq réunions de cadrage, le groupe de travail a posé des repères communs indispensables à l'échelle du territoire (les modalités complètes et les productions du groupe sont à retrouver dans les ANNEXES Stages). Ces travaux ont permis d'harmoniser les domaines suivants :

- Ingénierie des parcours et typologies : Déclinaison de parcours de stage ciblés (*Gérontologie, Santé mentale et psychiatrie, Ambulatoire / Libéral, Santé de l'enfant*). Les stages en MCO, urgences et réanimation s'inscrivent dans une logique de parcours global, sans maquette spécifique.
- Maquette et organisation temporelle : Répartition des semaines de stage par semestre, formalisation des temps d'appropriation, cadrage de la progression attendue et intégration de la simulation durant le stage.
- Équité pédagogique : Garantie d'accès à l'apprentissage des gestes techniques dès le premier stage en 1^{ère} année. Les enseignements cliniques ne sont plus cloisonnés par année, mais appréhendés dans une logique continue sur les trois ans de la formation, mettant à profit les opportunités d'apprentissage.
- Gouvernance et encadrement : Réflexion structurante sur le rôle et la stabilisation de la commission des stages, l'agrément des terrains d'accueil, ainsi qu'une étude prospective sur le déploiement d'un portfolio numérique généralisé à l'échelle de la région.

Séquences de travail et axes d'actions prioritaires

Le groupe poursuit ses réflexions autour de quatre séquences de travail transversales :

- L'organisation facilitante des stages,
- Le tutorat,
- L'hybridation des temps de formation
- La sécurisation de la prise de poste des nouveaux diplômés.

Qualité de l'intégration et préparation

- Déploiement de journées d'accueil inter-filières au sein des établissements (selon un rythme adapté aux flux d'étudiants) pour délivrer les messages clés et les prérequis avant le premier jour.
- Généralisation de livrets d'accueil pédagogiques unifiés pour anticiper l'arrivée en stage de l'étudiant, faciliter l'encadrement et l'appropriation des lieux.

Pilotage et planification territoriale

- Centralisation de la gestion des places de stage par l'IFSI support du GHT en lien avec la direction des soins de l'établissement gestionnaire et dans une logique territoriale, via un outil partagé, garantissant une meilleure lisibilité, une capacité d'accueil optimisée et un suivi rigoureux des annulations.
- Transition vers une planification dématérialisée (logiciel dédié) couplée à une coordination territoriale renforcée, à réfléchir.

Les travaux du groupe se poursuivent désormais sur la stabilisation définitive des commissions de stage, l'agrément formalisé des terrains d'accueil et la définition concertée des prochaines étapes régionales.

II.3.b. GT pédagogique Domaines de compétences

Le GT pédagogique, regroupant les 13 coordonnateurs pédagogiques des IFSI de la Région et les enseignants-chercheurs en Sciences Infirmières du DUSI, a engagé un travail collectif de

structuration et de sécurisation de la réingénierie de la formation infirmière dans le cadre de son intégration universitaire. Cette dynamique a associé également d'autres formateurs universitaires et des IFSI répartis sur les différents domaines de formation, en fonction de leur expertise. Elle a permis de passer d'une phase de construction de la maquette à une phase de consolidation, de mise en œuvre et d'accompagnement des équipes.

Le pilotage transversal de ce GT a été réalisé par une équipe resserrée au regard de l'attendu de l'article 27 alinéa II qui sera spécifié dans la suite du document. Ce GT a pu se réunir une dizaine de fois en réunion plénière entre décembre 2025 et août 2026.

L'ensemble de la mission a consisté à construire un plan de formation global sur les trois années puis à décliner les maquettes pédagogiques des différentes UE, avec une priorité affichée pour celles de 1^{ère} année. Après une réflexion pédagogique destinée définir les objectifs en matière d'acquisition progressive de compétences, le GT a défini 5 sous-groupes de travail pour couvrir les 5 domaines de compétence. Chacun des groupes est piloté à minima par un binôme composé d'un universitaire ou apparenté (titulaire d'un doctorat) et d'un coordonnateur pédagogique d'IFSI. La feuille de route de ces sous-groupes était de déterminer :

- Les objectifs d'acquisition par domaine de compétences et communs aux 13 IFSI
- Les méthodes pédagogiques, notamment la répartition entre heures CM/TD, l'hybridation envisagée du fait de l'étendue du territoire régional (avec les terrains de stages, la pratique simulée, les ressources distancielles ...)
- Les éléments pédagogiques de chaque UE (en annexes)
- La répartition des ECTS correspondant par semestre
- Des méthodes d'évaluation communes (format, durée, épreuves regroupant l'évaluation de plusieurs UE ...)

Une orientation commune a été retenue : construire des recommandations pédagogiques régionales semi-prescriptives, permettant de garantir un cadre partagé tout en permettant à chaque IFSI une certaine liberté d'organisation au regard de contraintes locales et de ressources disponibles. Ainsi, le GT pédagogique a engagé un travail portant sur la cohérence des apprentissages, l'harmonisation régionale, la sécurisation des parcours étudiants et la coopération entre acteurs. Il a étudié les conditions de mutualisation et de partage des ressources pédagogiques, tout en prenant en compte les droits d'auteur. La mise en commun de ces ressources a été réalisée sur la plateforme numérique de l'université (Moodle, désignée par "espace Celene"), utilisée depuis de nombreuses années par les IFSI.

Le GT a travaillé à la progressivité des enseignements, à l'articulation entre domaines et à la distinction entre modalités pédagogiques et modalités d'évaluation. Ces dernières mobilisent notamment des approches diversifiées et complémentaires : examens écrits, contrôle continu, productions écrites ou orales, exposés, mises en situation simulées et évaluations de la participation. Elles ont été pensées en lien avec les compétences visées, par exemple au moyen d'analyses de situations cliniques, d'oraux individuels ou collectifs et de simulations portant sur le calcul de doses, la transfusion ou les dispositifs veineux.

Le GT a engagé un important travail de clarification des règles d'évaluation. Il a notamment précisé les conditions de différenciation entre sessions 1 et 2, la possibilité de ne faire repasser que les éléments non validés lors d'une évaluation mutualisée et la nécessité d'identifier précisément les heures de composition par UE ou par élément constitutif. Une attention particulière a été portée aux ECTS à délivrer, aux pondérations (coefficients), au régime spécifique d'études, à la compensation et à la traduction de ces choix dans les différents logiciels de scolarité (université et IFSI). Le GT a proposé de mieux identifier certaines évaluations et certains ECTS fléchés afin de rendre les parcours étudiants plus lisibles et de sécuriser les décisions de validation.

La concordance entre les référentiels 2009 et 2026 a été engagée pour traiter les situations de transition, de redoublement et d'équivalence. Le principe défendu est de préserver les ECTS déjà acquis et d'éviter qu'un étudiant ait à reprendre des enseignements validés, avec un examen individualisé des dossiers par l'instance compétente lorsque cela est nécessaire.

Le maintien des réunions de domaine a été acté au-delà de la seule année de mise en œuvre, afin d'accompagner le déploiement des trois années de formation et les évolutions prévues pour 2027 à 2029 au minimum.

II.3.c. GT Cadre de consolidation

Il s'intéressera à la mise en place de ces enseignements, veillera à son insertion harmonieuse dans la maquette pédagogique, sur la base des recommandations nationales, du Plan Régional de Santé (PRS), des orientations de la Région centre-Val de Loire et de l'offre d'enseignements optionnels de niveau universitaire disponible sur le territoire régional.

II.4. Groupes de travail supports

Trois autres GT ont par ailleurs été définis, leur démarrage sera engagé durant l'année 2026-2027, soit parce qu'ils n'ont pu débuter dès à présent, soit parce qu'ils ne concernent pas directement la maquette de première année de réingénierie.

LES GROUPES DE SUPPORT : SIMULATION, NUMÉRIQUE ET TECHNIQUE

CES GROUPES TRANSVERSAUX ASSURENT LE BON FONCTIONNEMENT TECHNO-PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU PROJET.

GT Simulation

Composition

- Trinôme responsables : AS Tregaro + G Pereira + S Loo
- Formateurs et techniciens formés en simulation (attestations, Master)

Mission

- Sur proposition des GT Domaines de compétences et Stages, crée des scénarios de simulation (de la préparation au débriefing) pour renforcer la pratique.

GT Numérique

Composition

- Binôme responsables : C. De Luca – S. Genet + un universitaire (L. Fandeur, Julien, Guillaume)
- Formateurs + TICE + Ingénieurs pédagogiques
- Invités si nécessaire

Mission

- Définit l'organisation de la plateforme (Celene)
- Sur proposition des GT Domaines de compétences, crée des contenus numériques, mise en place d'un espace de ressources pour formateurs...

GT Technique

Composition

- Pilotage : C. Hourieux + B. Froment + 2 directeurs IFSI
- Personnels administratifs de plusieurs IFSI (différences de logiciels, cohortes), directeurs
- Conseil Régional CVL

Mission

- Définit les process IFSI-Univ (inscript., cartes, accès ENT, jurys (?)...)
- Elabore la formation des personnels IFSI (process et logiciels),
- Réfléchit à l'organisation des droits étudiants (accès BU, bien-être...)
- Promeut et soutient les relations IFSI-Autres services universitaires.

Calendrier

- ? (en attente des textes de gouvernance)

II.4.a. Le GT technique

Ce groupe de travail a été constitué afin d'accompagner, sur les plans technique et administratif, la mise en œuvre des évolutions prévues par le nouveau décret. Celui-ci introduit notamment une transformation majeure du statut des étudiants en soins infirmiers, qui deviennent pleinement des étudiants de l'enseignement supérieur et bénéficient, à ce titre, des mêmes droits que l'ensemble des étudiants inscrits dans les composantes de l'Université de Tours.

Les travaux de ce groupe ont débuté en 2025 et se poursuivront jusqu'à l'achèvement du processus d'universitarisation, prévu dans un délai de trois ans.

Au-delà de son rôle de soutien aux évolutions pédagogiques, ce groupe de travail a pour mission d'accompagner les nombreuses transformations induites par la réforme. Celles-ci concernent directement le fonctionnement des IFSI, mais impliquent également de nombreux services/directions de l'université, parmi lesquels le service de la formation, la direction des services informatiques, le service de la vie étudiante, le service de santé universitaire, la direction des ressources documentaires, ainsi que les directions en charge des affaires juridiques et financières, pour ne citer que les principales.

L'année 2026 a été consacrée à la prise de contact avec ces différentes entités, à l'identification des priorités – notamment celles liées à la campagne d'inscription 2026-2027 –, à la sensibilisation des partenaires concernés et à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre des transformations rendues nécessaires par la réforme. Ce travail s'accompagne d'une phase de recensement des besoins existants et à venir (ressources humaines, moyens matériels et financements), ainsi que de leur évaluation budgétaire, dans un contexte global particulièrement contraint pour l'ensemble des institutions concernées.

L'un des objectifs majeurs du groupe de travail consiste également à engager le chantier de l'accès effectif aux services de la vie étudiante. Cette réflexion s'inscrit dans un contexte territorial marqué par la dispersion géographique des établissements, dont la majorité est éloignée des deux principaux pôles universitaires. Une démarche partenariale associant les universités, les antennes et campus universitaires délocalisés, les IFSI et leurs établissements de rattachement, la Région, les collectivités territoriales ainsi que l'ARS sera engagée afin de définir les modalités et le niveau d'implication de chacun. Ces travaux contribueront à la préparation et à la rédaction de la nouvelle version de la convention tripartite.

II.4.b. GT pratiques en simulation

Dans le contexte de l'ampleur prise par la simulation dans le nouveau référentiel, son travail consistera à adapter les pratiques au regard de la temporalité des stages et des apports complémentaires ou initiaux de cette pratique pédagogique. Les travaux de ce GT s'inscrivent dans les préoccupations du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (innovations pédagogiques) et se nourrissent des démarches d'ores et déjà engagées par la Région (harmonisation des pratiques et des matériels) ainsi que du Collégium Santé (état des lieux des matériels)

II.4.c. GT Numérique

Il est chargé de promouvoir une offre construite pédagogiquement (pas une simple mise à disposition d'enseignements distanciel) en veillant à son intégration harmonieuse dans la maquette pédagogique (par exemple dans le cadre d'une pratique hybride présentiel + distanciel). Les enseignements numériques sont également pensés pour répondre à des déficits identifiés dans les instituts, soit par départ/absence de formateurs sur certaines compétences, soit pour délivrer des enseignements universitaires nouveaux ou plus développés dans le nouveau référentiel (recherche en santé humaine, santé publique...). Ils s'inscrivent également dans une logique d'optimisation permettant la mise en œuvre de partage et de mutualisations des enseignements, des méthodes et des techniques au service de la qualité pédagogique.

Les travaux du GT s'articulent avec les actions portées par la Région, au titre du Schéma des formations sanitaires et sociales, pour accompagner l'évolution du numérique dans les instituts de formation. La Région s'appuie pour cela sur la cartographie des systèmes d'information réalisée en 2025 qui vise à permettre un meilleur alignement entre les enjeux métiers et les solutions numériques disponibles ; il s'agit également d'anticiper les risques SI (cybersécurité, RGPD, continuité de service...) et de rechercher les pistes d'optimisation en identifiant les redondances, les sous-utilisations et les opportunités de mutualisation.

L'animation régionale des référents TICE des instituts de formations copilotée par la Région et un institut de formation référent, en présence de l'Université, garantit l'appropriation des constats et le suivi de la mise en œuvre des préconisations.

II.5. Evolution de la gouvernance sur les trois premières années

La pérennisation du dispositif et son ancrage institutionnel reposent sur une gouvernance évolutive, conçue pour accompagner la montée en charge du parcours, garantir son assurance qualité et s'adapter au cadre réglementaire de la réingénierie des formations de santé.

Consolidation de l'instance pilotage : l'élargissement du Comité Stratégique (COSTRA)

Durant la phase d'amorçage, le Comité Stratégique (COSTRA) a assuré le suivi opérationnel, l'arbitrage des moyens et le cadrage pédagogique initial. Au cours des trois premières années de déploiement, le COSTRA verra sa composition élargie afin de renforcer l'intégration de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Cet élargissement intègre notamment :

- Des représentants des gouvernances universitaires et des directions d'IFSI partenaires ;
- Des représentants des professionnels des terrains et des structures d'accueil en stage ;
- Des acteurs institutionnels de santé.

Cette instance élargie veille à l'alignement continu de la formation avec les politiques régionales de santé et l'évolution des besoins métiers.

Institutionnalisation d'un Conseil de Perfectionnement

Émanation directe du COSTRA élargi, un **Conseil de perfectionnement** sera instauré. Il se réunit annuellement, au mois de juillet, afin de dresser le bilan pédagogique, organisationnel et qualitatif de l'année universitaire écoulée.

- **Missions et attributions** : Cette instance a pour rôle d'analyser les indicateurs relevés tout au long de l'année par les IFSI et l'Université (jurys semestriels, commission d'admission...), d'analyser les retours d'expérience des apprenants et des équipes pédagogiques, et de formuler des préconisations d'amélioration continue du parcours.
- **Composition** : Afin de garantir une évaluation efficiente, le conseil rassemble l'équipe pédagogique universitaire, des formateurs d'IFSI, des offreurs de stage ainsi que des représentants étudiants.
- **Articulation réglementaire** : Le Conseil de perfectionnement intègre les prérequis de la **Commission de suivi régionale** prévue par la Fiche Technique n°2 (FT n°2) du cadre national de formation. Il assure ainsi la mise en conformité du dispositif avec la

concertation régionale requise entre l'Université, les instituts de formation et les autorités de tutelle.

Adaptabilité au cadre réglementaire

L'architecture de gouvernance présentée pour ce cycle de trois ans conserve une plasticité fonctionnelle. L'évolution projetée sera consolidée et, le cas échéant, réajustée à mesure de la parution des textes réglementaires et arrêtés ministériels relatifs à la réingénierie des formations paramédicales. Cette souplesse garantit le maintien de la conformité du parcours au cadre légal de l'enseignement supérieur et de la santé publique.

III. PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique du groupement s'inscrit dans une approche par compétences, conformément au référentiel 2026, avec une attention particulière portée à la cohérence entre les attendus nationaux, la déclinaison régionale des choix pédagogiques, notamment au travers du cadre de consolidation et des situations loco-régionales de mise en œuvre dans les différents instituts. Les travaux engagés montrent une volonté partagée de construire un parcours de formation lisible, progressif et adossé à un alignement pédagogique entre objectifs d'apprentissage, modalités de formation, évaluation des acquis et parcours clinique.

Le cadrage pédagogique retenu distingue un socle régional commun, garant de la qualité académique et de l'équité de traitement des étudiants, et des marges d'adaptation laissées aux instituts pour tenir compte des ressources disponibles, des organisations locales et des particularités territoriales. Cette articulation entre harmonisation et souplesse constitue un principe structurant des travaux conduits par le groupement IFSI-Université-Région.

III. I Maquette pédagogique

Maquette pédagogique et structuration du parcours

La maquette pédagogique fait l'objet d'un travail de construction approfondi au sein du groupe de travail pédagogique, avec une déclinaison par domaines de compétences, unités d'enseignement, et par semestres. La volonté du GT pédagogique est de stabiliser au niveau régional les volumes horaires globaux, les crédits ECTS et la répartition entre cours magistraux et travaux dirigés, les modalités d'évaluation tout en laissant aux instituts une latitude encadrée pour l'organisation fine des séquences pédagogiques.

Cette option répond à un double impératif : garantir la comparabilité académique des parcours de formation à l'échelle du groupement et préserver une certaine liberté des instituts au regard de contraintes pédagogiques locales ou de pratiques « innovantes » ou pédagogiquement attrayantes pour les étudiants. Les orientations formulées par le groupe pédagogique sont ainsi présentées comme des recommandations structurantes, appelées à être consolidées dans le temps, plutôt que comme un dispositif uniformisé et rigide dès la première année de déploiement.

Le projet pédagogique vise à former des professionnels infirmiers capables d'identifier les besoins de santé, de concevoir et de conduire des projets de soins pertinents, sécurisés et centrés sur la personne, dans une logique de parcours et de coopération interprofessionnelle.

La progression de l'étudiant est structurée depuis des situations cliniques simples vers des situations de plus en plus complexes. Cette gradation permet de développer progressivement le raisonnement clinique, l'autonomie, la responsabilité et la capacité à agir dans des contextes réels de pratique, en cohérence avec les compétences attendues à l'issue de la formation.

Principes pédagogiques fondateurs

Les choix pédagogiques s'appuient sur plusieurs principes directeurs :

- **Centration sur l'étudiant et sur son activité** : l'étudiant est considéré comme acteur de sa formation, impliqué dans la construction de ses apprentissages, de son projet professionnel et de son parcours de compétences.
- **Développement du raisonnement clinique et de l'esprit critique** : les situations d'apprentissage sont conçues pour solliciter l'analyse, la prise de décision, la justification des choix et la réflexivité, conformément aux attendus de l'arrêté.
- **Approche par compétences et par situations** : les apprentissages sont organisés autour de situations professionnelles emblématiques et prévalentes, permettant de mobiliser de manière intégrée savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- **Inclusion et accompagnement personnalisé** : le dispositif prévoit un suivi individualisé, des aménagements si nécessaire et des modalités de soutien adaptées aux besoins spécifiques des étudiants.

Ces principes garantissent une formation exigeante, bienveillante et alignée sur les évolutions des sciences infirmières et de la pratique.

Méthodes et modalités de mise en œuvre

Des méthodes actives et diversifiées

Les enseignements privilégient des méthodes de pédagogie active, afin de renforcer l'engagement, l'esprit critique et les compétences réflexives des étudiants :

- **Analyse de situations cliniques** : à partir de cas réels ou simulés, les étudiants apprennent à identifier les besoins de santé, à formuler des diagnostics infirmiers, à planifier et évaluer des interventions.
- **Jeux de rôle et mises en situation** : pour travailler la communication, la relation de soin, la gestion de conflits, la coopération interprofessionnelle et les compétences psychosociales.
- **Débats argumentés** : pour développer la capacité à justifier des choix, à confronter des points de vue et à exercer un esprit critique fondé sur des données probantes.
- **Simulation** : pour expérimenter, dans un environnement sécurisé, des gestes, des démarches de soin et des situations complexes (urgence, vulnérabilité, pluripathologie, etc.).

Ces méthodes sont complétées par des temps plus magistraux lorsque nécessaire, notamment pour structurer des savoirs académiques fondamentaux ou présenter des cadres conceptuels.

Modalités innovantes et travail en mode projet

Le dispositif intègre des modalités pédagogiques innovantes, en phase avec les recommandations en formation de santé (*Evidence Based Teaching*) :

- **Travail en mode projet** : sur les temps de formation théorique mais aussi clinique (stages), les étudiants sont amenés à concevoir et conduire des projets de soin, des projets d'amélioration de la qualité ou des projets éducatifs, en lien avec les besoins identifiés sur les terrains de stage et de pratiques professionnelles. Cette approche

favorise l'autonomie, l'initiative, la coopération et la capacité à piloter un projet dans sa globalité.

- **Classe inversée** : certains enseignements s'appuient sur une logique de classe inversée, où les étudiants consultent en amont des ressources (capsules vidéo, textes, quiz) et utilisent le temps en présentiel pour des activités d'approfondissement, d'analyse et de mise en pratique.
- **Apprentissage collaboratif en petits groupes interprofessionnels** : pour développer la coopération, l'analyse partagée des situations cliniques et le raisonnement clinique partagé interdisciplinaire, en lien avec les autres professions de santé.

Ces modalités permettent de varier les postures d'apprentissage, de renforcer l'implication des étudiants et de mieux articuler théorie et pratique.

Intégration du numérique et des ressources actualisées

Le recours aux ressources numériques est systématiquement pensé comme un levier d'apprentissage et non comme une fin en soi :

- **Plateformes interactives et outils de veille scientifique** : pour accéder à des connaissances actualisées, fondées sur les données probantes et le consensus scientifique, en lien avec l'évolution des sciences infirmières et de la santé.
- **Capsules vidéo, tutoriels, serious games (Com Un Je...)** : pour soutenir l'apprentissage expérientiel, permettre des révisions autonomes et diversifier les supports d'appropriation des savoirs.
- **Outils d'évaluation en ligne** : pour faciliter le suivi des compétences, la réflexivité et la traçabilité des apprentissages.

L'ensemble de ces ressources contribue à une formation ancrée dans les réalités du prendre soin du moment et connectée aux évolutions scientifiques et technologiques.

Articulation des enseignements et cohérence des domaines

Les enseignements des cinq domaines sont articulés de manière à assurer une approche intégrée des savoirs et des pratiques, conformément aux recommandations pédagogiques :

- **Enchaînement et entrecroisement progressifs** : les UE sont organisées afin que les savoirs fondamentaux acquis en début de parcours soient progressivement mobilisés, approfondis et complexifiés dans des situations de plus en plus globales et contextualisées.
- **Liens explicites entre domaines** : les thématiques transversales (raisonnement clinique, éthique, qualité et sécurité des soins, prévention santé, compétences psychosociales, lutte contre les violences sexistes et sexuelles) sont déclinées dans plusieurs domaines, afin d'éviter un cloisonnement des savoirs et de favoriser une vision intégrée de la pratique infirmière.
- **Coordination pédagogique** : des temps de régulation à des échelles allant du macro au micro entre responsables d'UE, enseignants et tuteurs de stage permettent d'assurer la cohérence des contenus, des attendus et des modalités d'évaluation, ainsi que l'articulation entre enseignements théoriques et mises en œuvre en stage.

Cette architecture garantit un ensemble pédagogique cohérent, lisible pour les étudiants et aligné sur le référentiel et l'approche par compétences.

Intégration des compétences psychosociales, de la prévention santé et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Le projet pédagogique intègre de manière explicite et transversale :

- **Le développement des compétences psychosociales** : gestion du stress, communication, empathie, travail en équipe, prise de décision, résolution de problèmes, afin de préparer les étudiants à exercer dans des environnements complexes et

exigeants. Certains IFSI du groupement ont déjà engagé cette dynamique en s'inscrivant dans le programme Sérum Psy de la MNH soutenu par l'ARS.

- **La prévention santé** : à travers des enseignements dédiés et des situations d'apprentissage qui abordent la promotion de la santé, l'éducation thérapeutique, la prévention des maladies chroniques et des conduites à risque.
- **La prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** : par des modules spécifiques, des mises en situation et des temps de sensibilisation, afin que les futurs professionnels soient capables de repérer, prévenir et agir face à ces violences, tant dans leur environnement de formation que dans leur future pratique.

Ces thématiques sont déclinées dans plusieurs domaines et types d'enseignement, afin d'assurer leur appropriation progressive et leur intégration dans la posture professionnelle infirmière.

Le projet pédagogique prévoit également une présentation de la maquette sous un format jugé plus directement exploitable et déjà utilisé par les équipes, organisé semestre par semestre, afin d'en faciliter l'appropriation institutionnelle et opérationnelle. Ce choix traduit la volonté de doter le groupement d'outils de pilotage pédagogiques robustes, lisibles et compatibles avec les attendus universitaires de validation.

Présentation de la maquette d'enseignement :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 ^{ère} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 1 (S1)								
Domaine A								
	4	4		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	20	50		70
	2	2		UE A2 Législation Déontologie Ethique	15	20		35
Domaine B								
	6	6		UE B1 Sciences Biomédicales	84	21		105
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	3	3		UE B3 Pratiques et interventions infirmières	31	21		52
	2	2		EP B3.S1 Pratiques et interventions infirmières	31	21		52
	1	1		EP B3.S1 Réalisation d'une prescription médicale avec calculs de dose				
Domaine D								
	2	2		UE D1 Savoir être, communication professionnelle et leadership	6	29		35
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	3	3		UE E1 Recherche, analyse critique et données Probantes	14	29		43
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	/	/		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/	9		9
Total enseignement		24			200	220		420
Total stage		6				210		

Semestre 2 (S2)								
Domaine A								
	3	3		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	5	47		52
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique	10	25		35
Domaine B								
	5	5		UE B1 Sc. Biomédicales	70	17		87
	3	3		EP B1.S2 Sc. Biomédicales	70	17		87
	2	2		EP B1.S2 Développement de l'enfant et de l'adolescent, pathologies infantiles				
	2	2		UE B2 SHS	30	5		35
	5	5		UE B3 Pratiques et interventions infirmières (dont AFGSU)	35	52		87
	3	3		EP B3.S2 Pratiques et interventions infirmières	35	52		87
	2	2		EP B3.S2 Prise en soins spécifiques en pédiatrie				
Domaine C								
	2	2		UE C1 Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP	20	15		35
Domaine D								
	1	1		UE D1 Savoir être, communication professionnelle et leadership	9	9		18
	1	1		UE D4 Numérique en santé	/	18		18
Domaine E								
	1	1		UE E1 Recherche, analyse critique et données probantes	11	15		26
	1	1		UE E2 Langue vivante	/	18		18
	1	1		UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	/	9		9
Total enseignement		24			190	230		420
Total heures stage		6				210		
Total année (S1+S2)		60				420 (stage)		840 (théorie)

LICENCE 2 ^{ème} année= 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 3 (S3)								
Domaine A								
	2	2		UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique				25
Domaine B								
	2	2		UE Sciences Biomédicales				25
	2	2		UE SHS (Consolidation)				25
	2	2		UE Pratiques et interventions infirmières				25
	2	2		UE Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
Domaine C								

	3	3		UE Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				37
	2	2		UE Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine E								
	1	1		UE Recherche, analyse critique et données probantes				12
	1	1		UE Langue vivante				6
				UE Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		

Semestre 4 (S4)								
Domaine B								
	2	2		UE Sciences Biomédicales				25
	2	2		UE Pratiques et interventions infirmières				25
	1	1		UE Démarche qualité et gestion des risques				12
Domaine C								
	2	2		UE Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP (SSES)				24
	4	4		UE Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP (Education Thérapeutique)				50
	2	2		UE Santé Publique, Promotion santé, prévention, ETP (Consolidation)				25
Domaine D								
	1	1		UE Savoir être, communication professionnelle et leadership (Consolidation)				12
Domaine E								
	1	1		UE Recherche, analyse critique et données probantes				12
	1	1		UE Langue vivante				18
	1	1		UE Méthodes de travail et aide à la réussite				6
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		
Total année (S3+S4)		60				910 (stage)		420 (théorie)

LICENCE 3 ^{ème} année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre A préciser pour chaque élément pédagogique								
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Eléments pédagogiques	CM VHT Volume Horaire Etudiant	TD VHT	TP VHT	Durée totale étudiant
Semestre 5 (S5)								

Domaine A								
	2	2		UE A2 Législation Déontologie éthique (Consolidation)				25
Domaine B								
	3	3		UE Sciences Biomédicales (Consolidation)				37
	2	2		UE Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				25
	1	1		UE Démarche qualité et gestion des risques				12
Domaine D								
	2	2		UE Savoir être, communication professionnelle et leadership (Consolidation)				24
	1	1		UE Coordination des activités de soins et gestion d'une structure				12
	1	1		UE Coordination des activités de soins et gestion d'une structure (UE libre)				12
	1	1		UE formation et développement de compétences APP				12
	1	1		UE formation et développement compétences APP (Consolidation)				12
Domaine E								
	2	2		UE Recherche, analyse critique et données probantes				25
	1	1		UE Langue vivante (Consolidation)				12
Total enseignement		17						210
Total stage		13				455		

Semestre 6 (S6)								
Domaine B								
	2	2		UE Pratiques et interventions infirmières (Consolidation)				20
	1	1		UE Démarche qualité et gestion des risques (Consolidation)				10
Domaine C								
	1	1		UE Santé Environnementale, transition Ecologique				10
	3	3		UE Santé Environnementale, transition Ecologique (TEDS)				30
	1	1		UE Santé Environnementale, transition Ecologique (Consolidation)				10
	1	1		UE Santé Environnementale, transition Ecologique (UE libre)				10
Domaine E								
	4	4		UE Recherche, analyse critique et données probnantes				40
	1	1		UE Langue vivante (UE libre)				10

	1	1		UE Méthodes de travail et aide à la réussite (Consolidation)				10
Total enseignement		15						150
Total stage		15				525		
Total année (S5+S6)		60				980 (stage)		360 (théorie)
TOTAL LICENCE		180				2310 (stage)		1620 (théorie)

Modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) et alignement pédagogique

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences font l'objet d'une élaboration concertée afin d'assurer leur cohérence avec l'approche par compétences, les attendus des instances de l'Université et une égalité de traitement entre apprenants.

Le groupement a fait le choix de ne pas imposer, à ce stade, de sujets communs régionaux ni de calendrier unique d'évaluation. Ce positionnement institutionnel vise à préserver la soutenabilité organisationnelle pour les instituts, tout en permettant la poursuite d'un travail d'alignement pédagogique entre coordonnateurs et référents sur les objets d'évaluation transversaux, notamment lorsqu'une même situation d'apprentissage permet d'apprécier plusieurs acquis de formation. Ce positionnement entre également dans le projet pédagogique régional qui cherche à prioriser les places de stage. Cela oblige les instituts à avoir des périodes de stage différentes, donc des périodes de cours différentes et, par conséquent, des dates d'évaluation différentes. Les jurys semestriels se tiendront selon un cadencement unique régionalisé. Une réflexion est engagée par ailleurs pour porter le nombre de sessions de présentation au jury du diplôme d'Etat à trois par année universitaire.

La réflexion engagée sur des évaluations mutualisant des acquis pédagogiques de plusieurs compétences/UE/Domaines, témoigne d'une volonté de renforcer la cohérence du dispositif et de donner davantage de sens aux apprentissages par une approche par compétences.

Cette orientation participe d'un alignement pédagogique explicite entre contenus, compétences visées et modalités d'évaluation.

MCCC L1 :

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence - MSS : Mise en situation Simulée - PAE : Participation Active de l'Etudiant

MODULES Détailier éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
Semestre 1	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	4	ET	Ecrit(4h)	4	ET	Ecrit(4h)	4	Ecrit(4h)	4	Ecrit(4h)	4

UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine B											
UE B1 Sc. Biomédicales	6	CC	Ecrit	6	ET	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6	Ecrit (2h)	6
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S1 Pratiques et interventions infirmières	2	CC	Ecrit	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S1 Réalisation d'une prescription médicale avec calculs de dose	1	ET	MSS	1	ET	MSS	1	MSS	1	MSS	1
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	3	ET	Ecrit (4h)	3	ET	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3	Ecrit (4h)	3
UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Stage	6										
Semestre 2	30										
Domaine A											
UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique	3	ET	Oral (45 min)	3	ET	Oral (45 min)	3	Oral (45 min)	3	Oral (45 min)	3
UE A2 Législation Déontologie éthique	2	ET	Oral	2	ET	Oral	2	Oral	2	Oral	2
Domaine B											
EP B1.S2 Sc. Biomédicales	3	CC	Ecrit	3	ET	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3	Ecrit(1h)	3
EP B1.S2 Développement de l'enfant et de l'adolescent, pathologies infantiles	2		Ecrit	2		Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
UE B2 SHS	2	ET	Ecrit (2h)	2	ET	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2	Ecrit (2h)	2
EP B3.S2 Pratiques et interventions infirmières	3	CC	Ecrit	3	ET	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3	Ecrit (1h)	3
EP B3.S2 Prise en soins spécifiques en pédiatrie	2		Ecrit	2		Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine C											
UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	2	CC + ET	Ecrit (2x30 min) + Ecrit (1h)	2	ET	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2	Ecrit (1h)	2
Domaine D											
UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	1	ET	Oral	1	ET	Oral	1	Oral	1	Oral	1
UE D4 Numérique en santé	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
Domaine E											
UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.	1	ET	Ecrit (6h)	1	ET	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1	Ecrit (6h)	1
UE E2 Langue vivante	1	ET	PAE	1	ET	PAE	1	PAE	1	PAE	1
UE E3 Méthodes de travail et aide à la réussite	1	CC	PAE	1	ET	Oral	1	PAE	1	Oral	1
Stage	6										

Parcours de stage, simulation et articulation formation clinique/formation théorique

Le parcours clinique constitue un axe majeur de la réingénierie et fait l'objet d'un pilotage spécifique, articulé avec le groupe régional stages. Les travaux engagés portent à la fois sur le conventionnement, les documents réglementaires, l'organisation des parcours de stage et la

prise en compte des évolutions introduites par le référentiel 2026, notamment concernant les typologies de stage et l'intégration de la santé de l'enfant et de la psychiatrie dans une acception élargie.

La simulation en santé est pensée comme une composante complémentaire du parcours clinique, dans les limites prévues par le cadre réglementaire (10%), et comme un levier d'évolution de l'ingénierie pédagogique. Cette méthode ne peut être envisagée isolément, mais en articulation avec les enseignements théoriques, les compétences visées et les conditions de financement, d'équipement et de mobilisation des professionnels formés à la simulation. Pour ce faire, des attestations de formation à la simulation sont délivrées tous les ans via des organismes tels le MEDISIM de l'Université de Tours, le CESIMO du CHU d'Orléans ou d'autres prestataires de formation.

Cette approche intégrée du parcours de formation contribue à sécuriser la cohérence d'ensemble entre formation théorique, formation clinique et dispositifs pédagogiques innovants. Elle répond également à l'objectif de professionnalisation progressive des étudiants dans des contextes d'exercice différenciés selon les territoires.

Des fiches de parcours de stage ont été travaillées par le GT stage respectant le cadre national de la réingénierie infirmière (cf. Annexe stages).

UE libres, cadre de consolidation et prise en compte des besoins du territoire

Les travaux régionaux ont également prévu le développement du cadre de consolidation et des unités d'enseignement libres, avec une montée en charge programmée à partir des semestres et années ultérieurs. Le groupe dédié au cadre de consolidation a été pensé comme un espace de construction pédagogique complémentaire, destiné à structurer des parcours d'approfondissement cohérents avec le référentiel national et avec les enjeux régionaux de santé portés, entre autres, par l'ARS et le Conseil Régional.

Des orientations sont ébauchées et discutées comme étant des priorités régionales en matière de violences sexistes et sexuelles, de prévention santé...

Dans cette perspective, l'accent est mis sur le principe de faire apparaître de manière visible les enjeux de santé publique, la consultation infirmière ou encore la recherche. Cette orientation permet d'inscrire le projet pédagogique dans une lecture prospective des besoins de santé et dans une prise en compte raisonnée des spécificités territoriales.

III.II Mutualisations avec d'autres formations en santé

Les principes directeurs de la mutualisation visent à :

- garantir l'équité entre étudiants en passant d'une logique de gestion par IFSI à une logique de partage, de coopération et de co-construction au sein du groupement ;
- renforcer la qualité scientifique et pédagogique des formations par l'hybridation, l'innovation et l'appui sur la recherche ;
- Identifier les structures disposant d'expertise(s) et de ressources pédagogiques rares, pour les positionner comme référence sur un territoire, et déployer des dispositifs de mutualisation vers les autres établissements, dans le respect des spécificités locales et des moyens mobilisables.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de réforme de la formation infirmière (nouveau référentiel 2026, intégration renforcée de la simulation, de l'EBN et du numérique), qui impose une ingénierie de formation exigeante, collaborative et fondée sur des données probantes.

Méthodes pédagogiques mutualisées

Une offre mutualisée s'appuiera sur des dispositifs proposés par les IFSI et l'Université :

- des pédagogies actives et expérientielles partagées (classe inversée, apprentissage par problèmes, projets tutorés) ;
- l'hybridation des dispositifs (présentiel, distanciel synchrone, plateformes numériques) ;
- des ressources numériques structurées (cas cliniques interactifs, quiz, vidéos, dossiers documentaires) partagées entre IFSI.

La simulation en santé occupe une place centrale dans cette ingénierie pédagogique mutualisée, en lien avec le nouveau référentiel.

Enseignement pour et par la Recherche portée par le DUSI

Dans une logique mutualisée :

- le DUSI a vocation à porter une dynamique de recherche appliquée aux soins infirmiers, à la pédagogie et à l'organisation des formations dans une perspective transdisciplinaire avec l'appui du Collegium Santé ;
- les équipes pédagogiques seront accompagnées pour favoriser l'émergence d'une culture métier de la recherche en santé, notamment en présentant ses apports (APP, esprit critique, publications et connaissances validées par les pairs ...). Des séminaires spécifiques (formation professionnelle tout au long de la vie) seront organisés à destination des formateurs sur les thématiques de la préparation/réalisation de projets de recherches, d'études, de la démarche réflexive, de l'organisation de séances d'analyses d'articles et de communication en recherche (communications, articles, mémoires) ;

Simulation en santé

Dans une logique mutualisée entre IFSI et Université, le développement des pratiques de la simulation pourrait permettre de :

- Mobiliser l'interprofessionnalité en associant étudiants en soins infirmiers et ceux issus d'autres filières en santé ;
- S'approprier des compétences dans un environnement sécurisé, comme le raisonnement clinique, les gestes techniques, la gestion des risques, les facteurs humains et la coordination des soins.
- De sécuriser les pratiques (« jamais la première fois sur un patient »), en offrant un droit à l'erreur et un espace de débriefing structuré.

Service sanitaire (SeSa) et interprofessionnalité

Le Service sanitaire (SeSa) constitue un dispositif déjà existant et opérationnel, conçu pour mobiliser l'interprofessionnalité au service de la prévention et de la promotion de la santé auprès de publics variés (scolaires, publics précaires, personnes âgées, etc.). Sous le pilotage de l'ARS, Il a été déployé auprès de la communauté étudiante sous l'égide du Collegium Santé de l'Université de Tours en impliquant notamment les étudiants en soins infirmiers, en co-construction avec l'ensemble des filières de santé médicales et paramédicales.

Du point de vue de la mutualisation entre IFSI, le SeSa représente un levier structurant :

- il est déjà efficient puisque conçu et déployé à l'échelle universitaire, ce qui en fait un socle immédiatement mobilisable pour harmoniser les pratiques entre IFSI ;
- il incarne une mise en œuvre concrète de l'interprofessionnalité, en lien avec les orientations du nouveau référentiel de formation infirmière et les attentes en matière de santé publique ;
- il peut être intégré dans les maquettes de formation (UE transversales, projets tutorés, stages) et articulé avec d'autres dispositifs (MOOC Santé Publique, TEDS, simulation en santé).

Dans une vision territoriale, le SeSa contribue à positionner le groupement comme dans une dynamique de formation interprofessionnelle et de santé publique, avec un potentiel de déploiement et d'essaimage sur l'ensemble du territoire, dans le respect des spécificités locales et des moyens mobilisables par chaque institut.

Le socle numérique en santé

L'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé décrit l'organisation et la mise en place d'un enseignement obligatoire qui a été décliné à la rentrée universitaire 2024 dans les IFSI. Pour ce faire, un COPIL régional opérationnel a été constitué par le Collegium Santé afin de réunir l'ensemble des filières en santé concernées par l'arrêté favorisant une démarche d'ingénierie pédagogique transdisciplinaire. Il s'est réuni régulièrement pour harmoniser, améliorer, mettre à jour les enseignements, mais aussi diversifier les méthodes d'évaluation dans le cadre d'un parcours hybridant distanciel et présentiel afin de répondre aux réalités des différents instituts du territoire. La coordination de l'UE numérique en santé est assurée pour partie au niveau de l'université par un ingénieur d'étude recruté dans le cadre du projet « ECOSNUM » porté par les universités de Tours et Orléans.

MOOC Santé Publique

Pour soutenir le déploiement des enseignements du domaine de compétences C « Prévention et promotion de la santé » au sein des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), un Parcours MOOC en Santé Publique a été développé. Ce dispositif pédagogique numérique s'articule autour de 6 modules fondamentaux, conçus pour répondre aux objectifs d'apprentissage fixés par le cadre réglementaire national de l'ingénierie de formation infirmière 2026.

L'élaboration de ce parcours repose sur un modèle de co-construction novateur associant :

- des enseignants-chercheurs et médecins-universitaires de Santé Publique ;
- le Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI) ;
- des formateurs des IFSI du groupement régional
- des étudiants en soins infirmiers.

La qualité académique et la pertinence pédagogique des contenus ont fait l'objet d'une validation formelle par un Comité Scientifique ad hoc. Ce comité réunit des représentants d'instances académiques, de sociétés savantes (notamment la Société Française de Santé Publique - SFSP), d'organisations institutionnelles du secteur de la santé, ainsi que la Fédération Nationale des Étudiants en Soins Infirmiers (FNESI).

Ce projet apporte une solution structurante à une contrainte identifiée au niveau national : la rareté des ressources d'intervenants experts en santé publique au sein des IFSI situés à distance de départements ou pôles de santé publique.

En mutualisant l'expertise universitaire à travers ce dispositif numérique, le projet vise à :

- assurer l'équité territoriale d'accès aux savoirs pour l'ensemble des étudiants infirmiers ;

- garantir l'harmonisations de savoirs académiques dispensées sur le territoire régional voire national ;
- mettre à disposition des IFSI un socle de formation hybride, articulable avec leurs dispositifs d'enseignement présentiels.

TEDS – Transition écologique et développement soutenable

Le dispositif TEDS (Transition écologique et développement soutenable) a déjà été conçu et déployé à l'échelle de l'ensemble de la communauté étudiante de l'Université de Tours. Il constitue un socle commun de sensibilisation et de formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable, intégré dans le parcours de formation des étudiants, y compris ceux des IFSI rattachés à l'université.

Structuré sous forme de modules accessibles en ligne et/ou en hybridation, le TEDS permet :

- d'acquérir des connaissances de base sur les grands défis environnementaux (changement climatique, biodiversité, ressources, santé environnementale) ;
- de développer une culture commune en matière de développement soutenable, transversale à toutes les filières de formation ;
- d'articuler ces enjeux avec les pratiques professionnelles en santé (prévention, promotion de la santé, organisation des soins, responsabilité sociale et environnementale des établissements).

Du point de vue de la mutualisation entre IFSI, le TEDS représente un levier immédiatement mobilisable :

- il est déjà opérationnel et éprouvé à l'échelle universitaire, ce qui limite les coûts de conception et de déploiement ;
- il peut être intégré tel quel dans les maquettes de formation, en complément des autres dispositifs numériques ;
- il offre un cadre commun pour aborder, de manière interprofessionnelle et interfilières, les dimensions écologiques et éthiques du soin et de la santé publique.

Dans une logique de projet territorial, le TEDS peut ainsi servir de modèle pour d'autres actions de formation mutualisées, tout en garantissant une cohérence avec la stratégie globale de l'Université de Tours en matière de transition écologique et de développement soutenable.

PIX : certification des compétences numériques

PIX est un outil en ligne de certification des compétences numériques, qui a remplacé la certification C2i à partir de la rentrée 2019.

En matière de mutualisation, l'Université de Tours propose par exemple :

- De représenter le centre de certification agréé
- D'accompagner une filière dans la mise en place les moyens adéquats pour les 18 HETD de compétences numériques inscrits dans la nouvelle offre de formation et/ou la certification ;

Un groupe de travail PIX pourra être mis en place au niveau de l'université ou du territoire, avec des référents par composante/IFSI, pour harmoniser les pratiques, mutualiser les ressources et accompagner les équipes.

Projections vers des UERSH / UERB et articulation avec les doubles cursus

Les UERSH (Unités d'Enseignement et de Recherche en Sciences Humaines) et UERB (Unités d'Enseignement et de Recherche Biomédicales) correspondent à des UE optionnelles élaborées

par les UFR de médecine et pharmacie, comptant pour l'obtention d'équivalence du grade de Master 1^{ère} année, nécessaire pour une poursuite en Master 2^e année des étudiants de ces deux UFR. Centrées sur l'acquisition de connaissances et compétence dans le domaine de la recherche en santé, elles contribuent en partie à former et identifier un vivier d'étudiants susceptibles de s'orienter au cours de leur cursus vers des carrières hospitalo-universitaires. En outre, elles constituent en elles-mêmes un catalogue de formations, permettant à l'étudiant de personnaliser son parcours de formation en décidant de choisir telle ou telle UE. Dans ce cadre, l'ouverture de ces enseignements est à l'étude pour les proposer à un public élargi, dont les étudiants en soins infirmiers.

Dans une logique de mutualisation entre IFSI et universités :

- des UERSH / UERB « santé » ou « soins infirmiers » pourraient être envisagées comme espaces communs de formation et de recherche, associant IFSI, UFR de médecine, et autres composantes ;
- ces unités pourraient porter des enseignements transversaux (éthique, sciences humaines et sociales, méthodes de recherche, santé publique) et des projets de recherche appliquée ;
- elles offriraient un cadre pour des doubles cursus ou des parcours renforcés (ex. infirmier chercheur, infirmier enseignant, infirmier manager), en lien avec le Collegium et le DUSI.

Cette projection engage une réflexion sur les modalités de gouvernance, de financement et de reconnaissance des crédits (ECTS), ainsi que sur l'articulation avec les maquettes de formation existantes.

Passerelles avec les autres formations de santé

Les passerelles entre formations de santé (IFSI, médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme, kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie, psychomotricité, etc.) peuvent être renforcées par :

- des UE transversales communes (santé publique, éthique, sciences humaines, méthodes de recherche, numérique en santé) ;
- des dispositifs de simulation interprofessionnelle (SeSa) associant plusieurs filières ;
- des projets tutorés inter filières, des stages croisés, des journées d'étude communes ;
- une reconnaissance mutuelle de certains crédits (ECTS) et la possibilité de parcours de spécialisation ou de doubles compétences.

Ces passerelles contribuent à construire une culture commune du soin, de la sécurité des patients et du travail en équipe pluriprofessionnelle.

La réforme actuelle de la première année des études de santé ouvre également un champ des possibles en matière de passerelle vers la formation infirmière.

Appui linguistique et remédiation : MOTEX

Enfin, la qualité de l'écriture et de la compréhension des textes est un enjeu transversal pour les étudiants et les professionnels de santé. Le cours en ligne MOTEX (« Du mot au texte »), initié et conçu par Sophie Roesch, propose une remédiation en langue et grammaire françaises, accessible via CELENE.

Objectifs de MOTEX :

- écrire des textes de qualité, bien construits et sans fautes ;
- comprendre et savoir analyser des textes complexes ;

- réviser les fondamentaux de la grammaire française pour s'approprier les éléments qui permettent de construire le discours, oral ou écrit.

Ce dispositif pourra être intégré dans un parcours de compétences transversales mutualisé entre IFSI (en complément de PIX, des MOOC et des TEDS), notamment pour accompagner les étudiants dans la rédaction de mémoires, de rapports de stage et de communications scientifiques.

Internationalisation de la formation

Des échanges sont en cours avec la Direction des relations internationales de l'Université afin de discuter de l'évolution possible du Consortium ERAMUS des IFSI en région Centre Val de Loire.

IV. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION

La Région assure le financement des instituts de formation infirmière via une subvention annuelle d'équilibre. Pour l'année 2026, le financement consacré au 13 IFSI est de 29,3 M€ sur les 51,5 M€ consacrés au financement de l'ensemble des formations sanitaires et sociales relevant de la compétence régionale (charges salariales, coûts de fonctionnement).

Même si l'immobilier ne relève pas de la compétence régionale, la Région a engagé un programme massif de rénovation/reconstruction de l'ensemble des IFSI. Le financement de la Région fléché sur la période 2020-2029 est de 64,4 M€ afin d'assurer la modernisation des locaux accueillant les formations sanitaires et sociales. En 2028, 9 des 13 IFSI auront bénéficié de travaux d'amélioration des locaux.

En complément, la Région dédie un montant 600 k€ pour assurer l'entretien et l'équipement des instituts de formation. Ces derniers sont ainsi dotés de matériel de visio-conférence, de matériels de simulation ainsi que des matériels pédagogiques et bureautiques aptes à garantir un environnement de travail et des apprentissages de qualité (accompagnement personnalisé, apprentissage par la simulation, collaborations inter-filières de formation...).

La Région participe en complément au financement de l'universitarisation des formations paramédicales en participant au financement des activités du Collegium Santé CVL ainsi que des intervenants universitaires dans la formation infirmière.

Dans l'attente de la finalisation complète de la convention tripartite, les travaux du groupement montrent que la question des moyens est déjà intégrée au pilotage stratégique du projet. Dès la phase initiale, le Comité de pilotage a explicitement inscrit parmi ses missions la réflexion sur les besoins et les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme, en articulation avec le conventionnement à venir.

Sur le plan humain, la montée en charge de l'ingénierie de formation dans une dimension régionale repose sur une mobilisation structurée des directions d'instituts, des formateurs permanents, des coordonnateurs pédagogiques, des universitaires référents, des personnels administratifs, des secrétariats, des référents informatiques et des directions de services de l'université. Sur un plan universitaire, la partie administration et gestion de la formation sera formalisée par la création d'un service de scolarité venant épauler le DUSI, à la fois pour les formations de grade licence et celles de grade master. Cette scolarité sera construite avec une

quotité de responsable administratif (catégorie A) et d'une quotité d'agent administratif (catégorie C).

V. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU BINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT (article 27 de l'arrêté du 20 février 2026)

La coordination pédagogique mentionnée à l'article 27-II s'inscrit dans le prolongement direct des travaux conduits par le groupe de travail pédagogique associant l'Université au travers du MCU en Sciences Infirmières et les coordonnateurs pédagogiques des treize instituts du groupement. Elle a vocation à constituer un espace structuré de concertation, de régulation et de consolidation des décisions relatives au cadrage des enseignements, aux modalités d'évaluation et, plus largement, à la cohérence du parcours de formation à l'échelle du groupement. Sa formalisation progressive répond à l'exigence d'un pilotage partagé, lisible et institutionnellement sécurisé, fondé sur la collégialité des acteurs, la recherche du consensus et l'alignement pédagogique des dispositifs mis en œuvre dans les instituts. Dans cette perspective, elle a également vocation à articuler ses travaux avec les commissions, les jurys semestriels et les modalités de reporting, afin de garantir une mise en œuvre harmonisée de la formation, respectueuse à la fois du cadre national, des équilibres du groupement et des particularités territoriales.

- Aubry, Jean-Denis : MCU en Sciences Infirmières et Responsable du Département Universitaire en Sciences Infirmières de l'Université de Tours
- Canopulo, Murielle : Coordinatrice pédagogique de l'IFSI du CHU d'Orléans
- Feuillatre, Anne : Coordinatrice pédagogique de l'IFSI du Centre Hospitalier de Blois
- Fillon, Mathieu : Coordinateur pédagogique de l'IFSI Croix-Rouge Compétences de Tours

VI. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Cf. Annexe Tableau récapitulatif par groupement de l'équipe enseignante

VII. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

Le dispositif d'aide à la réussite est pensé et projeté comme un ensemble coordonné de mesures d'accompagnement intégrées au parcours de formation. Les travaux préparatoires mettent en évidence une attention soutenue portée au suivi pédagogique, à l'individualisation de certaines réponses, à l'analyse des situations de « déracinement », de reprise, de redoublement, de dispense ou d'aménagement de parcours, dans une logique de sécurisation des trajectoires étudiantes.

Les échanges au sein du COPIL montrent que le groupement a très tôt identifié la nécessité d'une doctrine commune pour éviter des réponses divergentes entre instituts sur des situations comparables. Le choix retenu combine un consensus régional sur les grands principes et une analyse contextualisée des situations individuelles, permettant de concilier équité, lisibilité institutionnelle et prise en compte des parcours antérieurs des étudiants.

L'aide à la réussite s'inscrit également dans l'environnement universitaire plus large, avec l'identification d'axes de travail relatifs aux droits étudiants, à l'accès aux services universitaires, à la vie étudiante, aux ressources documentaires, aux outils numériques et aux dispositifs d'acculturation au fonctionnement universitaire. Cette organisation contribue à soutenir l'intégration progressive des étudiants infirmiers dans le cadre universitaire.

Des séances d'accompagnement sont prévues dans des domaines et UE dédiés, notamment l'UE E3 « Méthodes de travail et aide à la réussite ».

Le dispositif comprend une combinaison de modalités pédagogiques, de soutien individuel et collectif, et d'outils adaptés aux besoins des étudiants, y compris ceux bénéficiant d'aménagements :

- **Suivi pédagogique personnalisé** : permettant d'identifier les forces et axes d'amélioration spécifiques de chaque étudiant, en lien avec son projet de formation et son projet professionnel.
- **Séances de remédiation en groupe restreint** : pour les étudiants en difficulté, afin de consolider des savoirs ou des compétences clés et de prévenir le décrochage.
- **Évaluations formatives** : favorisant des ajustements dans les parcours, consolidant les acquis avant l'évaluation finale et développant la capacité d'auto-évaluation.
- **Construction du projet professionnel** : avec une personnalisation possible des parcours dès le semestre 4, afin de permettre aux étudiants de consolider certaines compétences spécifiques (recherche, leadership, pratique avancée, prévention et éducation en santé, etc.).
- **Tutorat, mentorat et compagnonnage** : pour accompagner les étudiants dans leur intégration, leur développement professionnel et leur réflexion sur la pratique, en lien avec les attendus de l'arrêté en matière de mentorat et de développement de la réflexivité.

VIII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

Le dispositif d'évaluation de la formation repose sur une logique d'amélioration continue articulant retour d'expérience, analyse collective et régulation institutionnelle. Dès la phase de préfiguration, le groupement a la volonté d'organiser la traçabilité des décisions, des comptes rendus et des remontées des groupes de travail, afin que l'évaluation ne soit pas dissociée du pilotage mais intégrée à celui-ci.

Cette logique d'amélioration continue est déjà solidement installée au sein des instituts du groupement. En effet, les IFSI sont d'ores et déjà assujettis à la démarche Qualiopi, qui implique une structuration explicite des processus qualité, une formalisation des objectifs de formation, la traçabilité des actions conduites, l'évaluation régulière de la satisfaction des parties prenantes, l'analyse des résultats obtenus ainsi que la mise en œuvre d'actions correctives et d'amélioration continue.

En articulation avec cette dynamique, l'Université pourra également mobiliser ses propres dispositifs d'évaluation, notamment par l'intermédiaire du Centre d'Accompagnement à la Pédagogie des Enseignants (CAPE), qui conduit chaque année des évaluations des enseignements et de la formation afin d'apprécier leur pertinence et leur efficacité afin de faire évoluer les dispositifs pédagogiques dans une perspective d'efficience au bénéfice des étudiants. L'ensemble de ces démarches a vocation à alimenter l'analyse partagée des résultats, à éclairer les travaux du Conseil de perfectionnement et à soutenir une régulation collégiale, documentée et continue de la qualité de la formation.

Le Conseil de perfectionnement est en effet identifié comme l'instance appelée à structurer cette évaluation collective de la formation à l'échelle du groupement. Les bases de travail déjà partagées lui assignent une fonction d'analyse de la cohérence académique de la formation, de suivi des retours issus des instituts et des terrains de stage à partir de 2030 après les premières prises de poste de diplômés, et d'appui à l'amélioration continue des enseignements et de l'encadrement clinique.

Cette orientation est cohérente avec la logique générale du projet, qui privilégie la collégialité, la circulation de l'information, la consolidation des arbitrages et la recherche de consensus sur les évolutions à conduire. Le dispositif d'évaluation de la formation sera présenté au Comité Stratégique, au service de la qualité du parcours de formation et de son adaptation progressive aux enjeux académiques et professionnels.

IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

Le projet de formation s'appuie sur un réseau partenarial déjà fortement mobilisé, à l'interface entre université, instituts, établissements de santé, structures ambulatoires, libéraux, directions des soins, acteurs des stages et partenaires publics. Les travaux relatifs aux stages, à la simulation, aux passerelles et aux relations avec les services universitaires montrent que la dynamique de partenariat ne relève pas d'une logique accessoire, mais d'un principe d'organisation de la formation à l'échelle régionale.

Le groupement inscrit ainsi son projet de formation dans une logique de partenariats structurants, mobilisés au service de la qualité académique, de la professionnalisation des étudiants et du développement d'une culture commune en sciences infirmières. À ce titre, la formation s'appuie sur des coopérations avec les enseignants-chercheurs et enseignants des composantes de l'Université susceptibles d'être en interface avec la formation infirmière, afin de renforcer l'adossement universitaire des enseignements, les dynamiques de mutualisation et l'ouverture interdisciplinaire du parcours de formation.

Elle s'inscrit également en lien avec les laboratoires de recherche dont les travaux présentent un intérêt pour les sciences infirmières et pour l'évolution des pratiques ainsi qu'avec les environnements universitaires et hospitalo-universitaires (réseau des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest) susceptibles de contribuer à l'essor d'une culture de recherche en appui à la formation.

Des poursuites d'études dans le cursus Licence-Master-Doctorat (LDM) sont également à projeter avec d'autres filières de formation et dans le cadre de la réforme à venir de la première année de santé.

Le groupement entend par ailleurs consolider ses coopérations avec les centres de simulation du territoire, dans une perspective d'alignement pédagogique entre formation théorique, formation clinique et pédagogies expérientielles, ainsi qu'avec le CAPE, pour l'appui à la qualité et à l'efficacité des dispositifs de formation.

Ces partenariats s'étendent également aux associations professionnelles, notamment le Comité d'Entente des Formations Infirmières Et Cadres (CEFIEC), l'Association Nationale des Directeurs d'Ecoles Paramédicales (ANDEP) et le Collège français des enseignants-chercheurs universitaires en sciences infirmières (COFECSI), ainsi qu'aux associations étudiantes, dont la Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers (FNESI), afin de nourrir la réflexion sur les

évolutions de la formation, les conditions d'études, la représentation étudiante et les enjeux de professionnalisation. Enfin, le Département des Patients Enseignants de la faculté de Médecine constitue un partenaire particulièrement pertinent pour soutenir le développement d'approches pédagogiques centrées sur l'expérience du patient, la qualité de la relation de soin, l'éthique et la participation des usagers à la formation.

Les rencontres ainsi engagées avec les structures de stage, la coordination avec les directions des soins, l'implication des professionnels dans les futures instances et la mobilisation des services universitaires autour des inscriptions, des droits étudiants et des outils numériques illustrent une synergie institutionnelle réelle. Cette configuration partenariale constitue un levier essentiel pour déployer un parcours de formation cohérent, professionnalisant et attentif aux réalités territoriales.

X. AVIS DES INSTANCES

- Universités* :
 - CFVU 17/09/2026
 - CAC 22/09/2026
 - CA 28/09/2026
- Avis de l'ARS sur l'articulation entre le projet pédagogique proposé et les priorités du projet régional de santé (PRS)

*Dépôt du dossier : avis déposés sur FRESQ au fur et à mesure des votes des instances

ANNEXE
AGREMENT
INSTITUTS

Arrêté d'agrément N° 2025-105

Portant autorisation des Instituts de Formation rattachés au Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu l'adoption en séance plénière du 22 février 2024, de la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Châteauroux et Le Blanc est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur les sites de formation suivants :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	IFSI du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	<u>Adresse actuelle</u> 216 avenue de Verdun, 36 000 CHATEAUROUX <u>Adresse à partir de septembre 2026 :</u> 4 Allée Jean Vaillé, 36 000 CHATEAUROUX	0360689D
Autres sites	IFSI site de Le Blanc	5 rue Pierre Milon, 36 300 Le Blanc	0360737F

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

Les instituts de formation sont autorisés à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base des capacités d'accueil mentionnées ci-après :

Structure	Sites de Formation	Rentrée Septembre
IF Châteauroux- Le Blanc	Châteauroux	90
IF Châteauroux- Le Blanc	Le Blanc	40

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les

effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément n° 2025-106

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier de Dreux à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Dreux en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Dreux est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieu de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Dreux est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	IFPP René Tostivint de Dreux	69 rue de Rieuville, BP 69 28 102 DREUX CEDEX	0281009V

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée Septembre
IF de Dreux	Dreux	80

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-107

**Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre
Hospitalier de l'Agglomération Montargoise à dispenser la formation
d'Infirmier**

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Chalette-sur-Loing / Amilly est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Institut de formation des professionnels de santé du CHAM	<u>Adresse actuelle</u> Rue du Château, 45 120 CHALETTE SUR LOING <u>Adresse au cours de l'année universitaire 2026-2027</u> 658 rue des Bourgoins 45 200 AMILLY	0451146B

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Sites de Formation	Rentrée Septembre
IFPS Montargis	Chalette-sur-Loing Amilly	100

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-109

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site d'Orléans est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur les sites de formation suivants :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Institut des Formations Paramédicales	89 rue du Faubourg Saint Jean, 45 000 ORLEANS	0451147C
Autres sites	Institut des Formations Paramédicales	Avenue Diderot, 45 100 ORLEANS	0451829U

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur la base des capacités d'accueil mentionnées ci-après.

- **2.1 : Pour la rentrée de février 2026 :**

La capacité d'accueil, au titre de la rentrée de février 2026, est fixée à 130.

- **2.2 : A partir des rentrées de septembre 2026 :**

Structure	Sites de Formation	Rentrée Septembre [Vague 1]	Rentrée Février [Vague 2]	Total
IFPM	Orléans	170	130	300

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les

demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-112

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier de Vierzon à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Vierzon en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Vierzon est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Vierzon est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur les sites de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Etablissement de formation polyvalent – IFSI	Place du Tacot, 18 100 VIERZON	0180809G
Autre lieu de formation	IFSI Locaux de la Décale	25 Avenue Henri Brisson 18 100 VIERZON	0180809G

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier, à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée Septembre
IF de Vierzon	Vierzon	60

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans

SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-115

**Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre
Hospitalier Régional Universitaire de Tours à dispenser la formation
d'Infirmier**

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours en vue de l'ouverture de la formation d'Infirmier sur le site Chambray-Lès-Tours est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours est autorisé à dispenser la formation d'Infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Institut de formation en soins Infirmiers	2 rue Mansart, 37 170 CHAMBRAY-LES-TOURS	0371196Z
Site annexe	Institut de formation en soins Infirmiers	2 boulevard Tonnellé, 37 044 TOURS CEDEX 9	0371196Z

Article 2 – Quota en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'Infirmier, à compter de la rentrée de septembre 2026, sur la base du quota mentionné ci-après :

Structure	Sites de Formation	Rentrée Septembre
Ecoles du CHRU	Chambray-Lès-Tours	200

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans

SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-122

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché à Croix Rouge Compétence Centre-Val de Loire à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire en vue de l'ouverture de la formation d'Infirmier sur les sites de Chambray-Lès-Tours et Bourges est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieux de formation

Les instituts de formation du Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire sont autorisés à dispenser la formation d'Infirmier sur les sites de formation suivants :

Dénomination	Adresse	Code UAI
Institut de formation en soins Infirmiers	6 avenue du Professeur Alexandre Minkowski, CS 40 324 37 173 CHAMBRAY-LES-TOURS	0371471Y
Institut de formation en soins infirmiers	13-15 rue Gaston Berger, 18 000 BOURGES	0180808F

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

Les instituts de formation sont autorisés à dispenser la formation d'Infirmier, à compter de la rentrée de septembre 2026, sur la base des capacités d'accueil mentionnées ci-après :

Structure	Sites de Formation	Rentrée Septembre
Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire	Chambray-Lès-Tours	180
Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire	Bourges	140

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-65

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site d'Amboise est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieu de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Institut de Formation en Soins Infirmiers Robert Debré	13 avenue Emile Gounin, 37 400 AMBOISE	0371347N

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après.

- **2.1 : Pour la rentrée de février 2026 :**

La capacité d'accueil est fixée à 65 au titre de la rentrée de février 2026.

- **2.2 : A partir des rentrées de septembre 2027 :**

Afin de rétablir un calendrier de rentrée en septembre (les rentrées se déroulant en février depuis 2023), l'institut de formation ne dispensera pas de formation au titre de l'année scolaire 2026-2027.

La prochaine rentrée est prévue à compter de septembre 2027.

Structure	Site de Formation	Rentrée septembre
IF d'Amboise	Amboise	65

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-66

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier Simone Veil de Blois à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Blois est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieu de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	IFSI du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois	Mail Pierre Charlot, 41 016 BLOIS CEDEX	0410820U

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée Septembre
IF de Blois	Blois	160

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans

SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-67

**Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre
Hospitalier de Chartres à dispenser la formation d'Infirmier**

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Chartres en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Chartres est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieu de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Chartres est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	IF Santé Chartres	7 rue Philippe Desportes, 28 000 CHARTRES	0282810W

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée Septembre
IF Santé Chartres	Chartres	100

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté d'agrément N° 2025-104

Portant autorisation de l'Institut de Formation rattaché au Centre Hospitalier de Châteaudun à dispenser la formation d'Infirmier

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-2 et R 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire en date des 24 et 25 février 2022 ;

Vu le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales adopté en Assemblée Plénière du 9 février 2023 ;

Vu la stratégie Formation-Emploi du secteur sanitaire et social et des évolutions prioritaires de l'offre de formation adoptée en séance plénière du 22 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Considérant que le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Châteaudun en vue de l'ouverture de la formation d'infirmier sur le site de Châteaudun est complet ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

Arrêté

Article 1 : Lieu de formation

L'institut de formation du Centre Hospitalier de Châteaudun est autorisé à dispenser la formation d'infirmier sur le site de formation suivant :

	Dénomination	Adresse	Code UAI
Site principal	Institut de Formation en Soins Infirmiers de Châteaudun	1 avenue Edgar Boutaric, 28 200 Châteaudun	0281011X

Article 2 – Capacité d'accueil en formation initiale

L'institut de formation est autorisé à dispenser la formation d'infirmier à compter de septembre 2026, sur la base de la capacité d'accueil mentionnée ci-après :

Structure	Site de Formation	Rentrée Septembre
IF de Châteaudun	Châteaudun	70

Article 3 – Durée de validité

Le présent agrément est valable du **01 janvier 2026 au 31 décembre 2030.**

Article 4 – Enquêtes

Les instituts de formations s'engagent à contribuer aux diverses enquêtes menées par le GIP Alfa Centre via l'Observatoire sanitaire, médico-social et social, à l'initiative de la Région Centre-Val de Loire. Ces enquêtes portent sur les effectifs accueillis par l'établissement, la persévérance en formation et l'insertion professionnelle des apprenants.

Les réponses à ces enquêtes devront être transmises dans les délais et le respect des formats définis.

De plus, afin d'alimenter certaines de ces enquêtes et pouvoir fournir les données apprenants à la plateforme AGORA de l'Etat (obligation légale concernant les demandeurs d'emplois), les instituts de formations s'engagent à respecter les délais de validation des différentes étapes de saisie des cycles de formation dans SolSTISS. Des dépassements de délai pourront être accordés par la Région, après réception de demandes justifiées de la part des instituts de formation.

La participation à ce recueil de données revêt un intérêt majeur : elle permet d'alimenter une connaissance fine des dynamiques territoriales de formation et d'emploi, d'orienter les politiques publiques régionales, et de renforcer la qualité et la pertinence des parcours proposés aux apprenants.

Article 5 – Modifications de l'arrêté

Toute modification relative aux sites de formation ou à la capacité d'accueil doit faire l'objet d'une demande préalable de modification d'agrément, adressée à la Région Centre-Val de Loire conformément à l'article L. 4383-3 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale.

Article 6 – Publication

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 18/12/2025,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

ANNEXE
AGREMENTS
DIRECTEURS
D'INSTITUTS

Arrêté N° 2023/56

Agrément de Madame Isabelle AUGER en qualité de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-soignants rattachés au Centre Hospitalier intercommunal d'Amboise - Château-Renault

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise Château-Renault, pour l'agrément de Madame Isabelle AUGER en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-soignants rattachés au Centre Hospitalier intercommunal d'Amboise - Château-Renault ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Madame Isabelle AUGER en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-soignants rattachés au Centre Hospitalier intercommunal d'Amboise - Château-Renault à compter du 4/09/2023.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre et adressé à Monsieur le Payeur régional.

La Directrice des soins des Instituts de formation des professionnels de santé (IFSI-IFAS) du
Centre Hospitalier intercommunal d'Amboise-Château-Renault

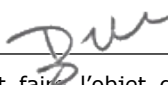
Isabelle AUGER



Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 04/09/2023,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté N° 2024/89

**Agrément de Madame Christine GIRAULT en qualité de Directrice
de l'Institut de Formation de Cadre de Santé et Coordinatrice
générale des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire
de Tours**

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, pour l'agrément de Madame Christine GIRAULT en tant que Directrice de l'institut de formation de cadre de santé et Coordinatrice générale des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Madame Christine GIRAULT en tant que Directrice de l'Institut de Formation de Cadre de Santé à compter du 08/01/2024. Madame Christine GIRAULT assure la coordination générale des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours.

Article 2

Madame Christine GIRAULT a la charge de la coordination des instituts suivants :

- Institut de formation en soins infirmiers
- Institut de formation des aides-soignants
- Institut de formation des ambulanciers
- Institut de formation des infirmiers anesthésistes
- Institut de formation des infirmiers en bloc opératoire
- Institut de formation des techniciens de laboratoire médical
- Institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale
- Institut de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière
- Institut de formation de cadre de santé

Article 3

Madame Christine GIRAULT est responsable du fonctionnement des Ecoles du CHRU en termes de gestion, d'organisation et de coordination. Elle est de facto habilitée à prendre et à signer les décisions et les actes afférents à la pédagogie et aux apprenants, en cas d'absences des directeurs-trices et des cadres supérieurs de santé en charge d'une direction d'institut de formation sur une filière paramédicales dont elle assure, par ailleurs, la coordination.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre et adressé à Monsieur le Payeur régional.

La Directrice de l'Institut de formation des Professions
de santé et coordinatrice générale des activités de
formation au Centre Hospitalier Universitaire de Tours,

CHRISTINE GIRAULT

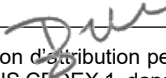
Signé le 15/07/2024

✓ Signé et certifié par yousign 

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 23/07/2024,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD


Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté N° 2025/18

Agrément de Madame Lynda COYAU, en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut d'Aides-Soignants de Châteaudun

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu la demande de renouvellement du Centre Hospitalier de Châteaudun, pour la prolongation de l'agrément de Madame Lynda COYAU, en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut d'Aides-Soignants de Châteaudun ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, Madame Lynda COYAU est agréée en qualité de Directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut d'Aides-Soignants de Châteaudun à compter du 1^{er} septembre 2025.

A l'obtention de son grade de cadre supérieur de santé, Madame Lynda COYAU sera nommée Directrice de plein droit de ces instituts, sans qu'il soit nécessaire de procéder à un nouvel agrément.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire et adressé à Monsieur le Payeur régional.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation ;

Signé numériquement à Orléans,

le 16/09/2025,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté N° 2025/64

Agrément de Madame Patricia LEFAY en qualité de Directrice des formations d'Infirmier, d'Aide-soignant, d'Ambulancier, de Manipulateur en électroradiologie médicale, de Technicien de laboratoire médical et Préparateur en pharmacie hospitalière des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, pour l'agrément de Madame Patricia LEFAY en tant de Directrice des formations d'Infirmier, d'Aide-soignant, d'Ambulancier, de Manipulateur en électroradiologie médicale, de Technicien de laboratoire médical et Préparateur en pharmacie hospitalière des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Madame Patricia LEFAY en qualité de Directrice des formations d'Infirmier, d'Aide-soignant, d'Ambulancier, de Manipulateur en électroradiologie médicale, de Technicien de laboratoire médical et Préparateur en pharmacie hospitalière des Ecoles du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours à compter du 01/09/2025.

Article 2

A titre indicatif, la quotité de temps de travail de Madame Patricia LEFAY est répartie comme suit :

- 60% pour l'Institut de formation en soin infirmier, l'Institut de formation d'aide-soignant et l'Institut de formation d'ambulancier
- 30% pour la coordination générale des écoles
- 10% sur l'Institut de formation Manipulateur en électroradiologie médicale - l'Institut de formation de Technicien de laboratoire médical et Centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre et adressé à Monsieur le Payeur régional.

Le Président du Conseil Régional,
Et par délégation,

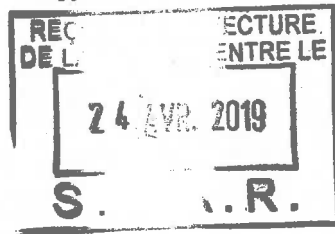
Signé numériquement à Orléans,

le 10/12/2025,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



Arrêté N° 2019/1

Agrément de Monsieur Christophe PETERS, en tant que Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Chartres

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puériculture, masseur-kinésithérapeute, pédicure podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur et notamment ses articles 6 et suivants ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier de Chartres, pour l'agrément de Christophe PETERS, en tant que Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Chartres ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition du Directeur Général des Services,

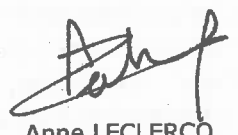
ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Monsieur Christophe PETERS, en tant que Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Chartres, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire et adressé à Monsieur le Payeur régional.

Notifié le 22/01/19, à Monsieur PETERS. Le Directeur P. BEST 	Fait à Orléans, le 14 JAN. 2019 Pour le Président du Conseil régional et par délégation, la Vice-Présidente  Anne LECLERCQ
--	--

Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté N° 2021/53

Agrément de Madame Isabelle EYLAND en qualité de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant rattachés au Centre Hospitalier de Vierzon

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le décret n° 2016 -524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire du Cher, signée le 30 juin 2016 par les directeurs des Centres hospitaliers de Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, et désignant le Centre hospitalier de Bourges en tant qu'établissement support du groupement ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier de Vierzon, pour l'agrément de Madame Isabelle EYLAND, en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant rattachés au Centre Hospitalier de Vierzon ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Vu la convention relative aux modalités de coordination des instituts de formations paramédicales du groupement hospitalier de territoire du Cher en date du 15 février 2017 ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1er juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

A compter du 1^{er} septembre 2021, Madame Isabelle EYLAND est agréée en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants rattachés au Centre Hospitalier de Vierzon.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Notifié le 9/09/21, à Vierzon	Fait à Orléans, le 02 SEP. 2021
	Pour le Président du Conseil régional et par délégation, la Vice-Présidente  Magali BESSARD

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

N° 0073

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE

17. MAR 2022

S.O.A.R.

Arrêté N° 2024/54

Agrément de Monsieur Christophe MALAVAUX en qualité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, de l'Institut de Formation des Ambulanciers et de l'Institut de Formation des Aides-soignants rattachés au Centre Hospitalier Simone Veil de Blois

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier de Blois, pour l'agrément de Monsieur Christophe MALAVAUX en tant que Directeur des instituts de formation du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Monsieur Christophe MALAVAUX en qualité de Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, de l'Institut de Formation des Ambulanciers et de l'Institut de Formation des Aides-soignants rattachés au Centre Hospitalier Simone Veil de Blois, à compter du 11 mars 2024.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre et adressé à Monsieur le Payeur régional.

Directeur des soins des Instituts de formation
du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois,

Christophe MALAVAUX

Signé le 08/04/2024
 Signé et certifié par yousign 

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 19/04/2024,
Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté N° 2026/21

Arrêté portant modification de l'agrément de Madame Muriel MARC en qualité de Directrice des instituts de formation en soins infirmiers et de l'école d'infirmière puéricultrice de Croix Rouge Compétence Centre-Val de Loire pour les sites de Chambray-lès-Tours et Bourges

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2024/97 portant agrément de Madame Muriel MARC en tant que Directrice du Pôle Sanitaire de Tours et Bourges rattaché à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Centre-Val de Loire ;

Vu la demande de modification du périmètre d'intervention faisant suite à un recrutement au sein de Croix-Rouge Compétence ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1^{er} juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

En application des textes susvisés, il est procédé à l'agrément de Madame Muriel MARC en tant que Directrice des instituts de formation en soins infirmiers et de l'école d'infirmière puéricultrice Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire, pour les sites de Chambray-Lès-Tours et Bourges, à compter du 26 mai 2026.

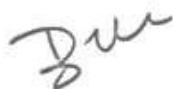
Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre et adressé à Monsieur le Payeur régional.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,

Signé numériquement à Orléans,
le 15/07/2026,

Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes
Magali BESSARD



Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté modificatif N°2023/07

Agrément de Mme QUATREHOMME en qualité de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sur les sites de Châteauroux et Le Blanc, de l'Institut de formation des Ambulanciers sur le site de Châteauroux et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants sur les sites de Châteauroux, Le Blanc et Issoudun, rattachés au Centre Hospitalier de Châteauroux.

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le décret n° 2016 -524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'agrément n°2021/180 de Madame Sylvie QUATREHOMME, en tant que Directrice des instituts de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et des ambulanciers du GHT de l'Indre rattachés au Centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc ;

Vu l'agrément n° Arrêté N°2023/04 de Mme QUATREHOMME en qualité de Directrice en charge de la coordination des instituts de formation du GHT de l'Indre pour les sites de Châteauroux, Le Blanc et Issoudun

Vu l'Arrêté N° 2023/05 portant autorisation de rattachement de la formation d'aide-soignant de l'Institut de Formation portée par le Centre Hospitalier d'Issoudun aux Instituts de Formations rattachés au Centre Hospitalier de Châteauroux / Le Blanc

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1er juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

A compter du 23 juin 2023, Madame Sylvie QUATREHOMME est agréée en qualité de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sur les sites de Châteauroux et Le Blanc, de l'Institut de formation des Ambulanciers sur le site de Châteauroux et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants sur les sites de Châteauroux, Le Blanc et Issoudun, rattachés au Centre Hospitalier de Châteauroux.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Notifié le . . / . . / . . , à	Fait à Orléans, le Pour le Président du Conseil régional et par délégation,
Signé numériquement à Orléans, le 26/06/2023, Vice-Présidente déléguée aux Formations sanitaires et sociales, à l'Egalité Femmes-Hommes Magali BESSARD	

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Arrêté N° 2022/07

Agrément de Madame Clémentine RETARDATO en qualité de Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant rattachés au Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, pour l'agrément de Madame Clémentine RETARDATO, en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant rattachés au Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1er juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis du préfet de Région ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

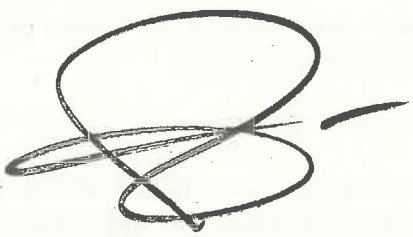
ARRETE

Article 1

A compter du 3 janvier 2022, Madame Clémentine RETARDATO est agréée en tant que Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aide-Soignant rattachés au Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Notifié le . . / . . / . . , à <u>Amilly</u> 21 MARS 2022 	Fait à Orléans, le 11 MARS 2022 Pour le Président du Conseil régional et par délégation, la Vice-Présidente  Magali BESSARD
---	---

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE

26. AOÛ. 2022

S.C.A.R.

N° 0291

Arrêté N°2022/04

Agrément de Madame Dominique BARTHÉLÉMY en qualité de Directrice coordinatrice de l'institut de formations paramédicales rattaché au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO)

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le décret n° 2016 -524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, pour l'agrément de Madame Dominique BARTHÉLÉMY, en tant que Directrice coordinatrice de l'institut de formations paramédicales rattaché au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1er juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis représentant de l'Etat de la Région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

A compter du 15 octobre 2021, Madame Dominique BARTHÉLÉMY est agréée en tant que Directrice coordinatrice de l'Institut de formations paramédicales rattaché au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO).

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Notifié le 24/01/22, à Orléans..... <i>D. Barthélémy</i>	Fait à Orléans, le 21/01/2022 Pour le Président du Conseil régional et par délégation, la Vice-Présidente <i>Magali Bessard</i> Magali BESSARD
--	--

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

N° 0074

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE

17. MAR 2022

S.G.A.R.

Arrêté N°2022/83

Agrément de Madame Rachel LE PAPE en qualité de Directrice de l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPP) de Dreux rattaché au Centre hospitalier de Dreux

Vu l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales transposé à l'article L 4383-3 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n°2006-393 du 30 mars 2006 relatif aux instituts et écoles de formation de certaines professions de santé et modifiant le Code de la santé publique ;

Vu les articles R 4383-4 et R 4383-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;

Vu l'article 107 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le décret n° 2016 -524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le dossier de demande déposé par le Centre Hospitalier de Dreux, pour l'agrément de Madame Rachel LE PAPE, en tant que Directrice de l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPP) de Dreux rattaché au Centre hospitalier de Dreux ;

Vu l'avis favorable émis par le représentant de l'Etat dans la Région ;

Considérant que le Président du Conseil régional est compétent depuis le 1er juillet 2005 pour agréer les directeurs d'établissements de formation du secteur sanitaire, après avis représentant de l'Etat de la région Centre-Val de Loire ;

Sur proposition de la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1

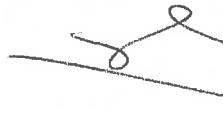
A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame Rachel LE PAPE est agréée en tant que Directrice de l'Institut de Formation des Professions Paramédicales (IFPP) de Dreux rattaché au Centre hospitalier de Dreux.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour assurer le poste de Directrice faisant fonction de l'institut de formation sous réserve que Mme LE PAPE prépare le concours d'entrée de Directeur des Soins à l'EHESP dans un délai maximum de 3 ans, soit septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète, affiché, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Centre-Val de Loire.

Notifié le 18.01.23, à Dreux   Rachel LE PAPE	Fait à Orléans, le 06 JAN. 2023 Pour le Président du Conseil régional et par délégation, la Vice-Présidente  Magali BESSARD
---	--

Voie de recours : La décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

ANNEXE

MAQUETTES UE

MAQUETTE PEDAGOGIQUE								
UE A.1 « Fondements des sciences infirmières et raisonnement clinique »								
PROMOTION 2026-2029							9 ECTS	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier								
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6								
– connaître le rôle des professionnels de santé et leur contribution à la structuration du système de santé ;								
– utiliser un langage professionnel commun ;								
– maîtriser la méthodologie du raisonnement clinique.								
Objectifs spécifiques en lien avec les sciences infirmières								
– connaître l'historique et l'évolution de la profession et des sciences infirmières ;								
– maîtriser le rôle et les missions de l'infirmier ;								
– identifier la culture et l'identité infirmière au sein d'un environnement professionnel national, européen et international ;								
– mobiliser les concepts et théories en sciences infirmières et leur articulation avec les méthodes du raisonnement clinique pour orienter la pratique professionnelle.								
Objectifs spécifiques en lien avec le raisonnement clinique								
– utiliser les données probantes dans sa pratique professionnelle ;								
– structurer une démarche de raisonnement et de jugement cliniques :								
– sélectionner et analyser à l'aide d'outils de collecte les données permettant la prise en soin ;								
– évaluer une situation clinique et formuler un énoncé de jugement clinique aboutissant au diagnostic infirmier ;								
– élaborer un projet de soins adapté à la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes ;								
– évaluer les interventions infirmières à l'aide de critères précis et mesurables.								
Articulation des compétences avec les UE		Compétence 1 - Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en oeuvre 1re année - Mettre en oeuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie 2e année - Mettre en oeuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie 3e année - Mettre en oeuvre un jugement clinique dans un environnement complexe et/ou spécifique pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie		Compétence 2 - Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées 1re année - Identifier les interventions à mener auprès d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées. 2e année - Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées. 3e année - Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans un environnement complexe et/ou spécifique		Compétence générique - Concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 1re année - Identifier un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées et en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle. 2e année - Concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie en situations simples ou complexes stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 3e année - Concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes dans un environnement complexe et/ou spécifique, y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle		
Objectif général : Mettre en oeuvre un jugement clinique dans une situation de soin concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie								
Semestre 1 : 70h - 4 ECTS Objectif : Découvrir, identifier et ancrer le futur professionnel dans une discipline infirmière Attendus : Porter un jugement clinique sur une situation simple : remarquer, observer, interpréter et raisonner Modalités d'évaluation Semestre 1 - Session 1 : Examen Terminal - Travail écrit en groupe restreint d'analyse et de formulation du jugement clinique à partir d'une vignette clinique (3h-4h) // Session 2 : Modalités identiques session 1								
Semestre 2 : 52h - 3 ECTS Objectif : Mettre en oeuvre un projet de soin et l'évaluer Attendus : Expliciter un jugement clinique sur une situation simple stabilisée : répondre (prendre des décisions et agir) et réfléchir (évaluer et ajuster) Modalités d'évaluation Semestre 2 : Examen Terminal - Présentation orale individuelle d'analyse, de formulation du jugement clinique et d'élaboration du projet de soins à partir d'une situation clinique (45 minutes / étudiant) // Session 2 : Modalités identiques session 1								
Semestre 3 : 25h - 2 ECTS Objectif : Définir et expliciter les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations simples ou complexes stabilisées Attendus : Argumenter un jugement clinique sur une situation complexe stabilisée : planifier et transmettre Modalités d'évaluation Semestre 3 - Examen Terminal - Présentation orale individuelle d'Analyse, de formulation du jugement clinique et d'élaboration du projet de soins en co-évaluation avec les professionnels du terrain (45 minutes / étudiant) // Session 2 : Modalités identiques session 1								
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres			Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				1	2	3		
				4 ECTS	3 ECTS	2 ECTS		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6								
				50 h TD 20h CM	47h TD 5h CM	25h TD		
Histoire des professions de santé et leur contribution à la structuration du système de santé	2		2	2	0	0	Historique et concepts / TD pédagogie inversée Apports théoriques sur la structuration du système de santé français : historique, les différentes professions (Médecin, para-médicaux, sociaux,...) et structuration du parcours de soin en travail pluridisciplinaire : A CONSTRUIRE	

Périmètre des différentes professions, place dans le parcours de soins en fonction de leur champ d'exercice	3,25		3,25	2	1,25	0	Table ronde interprofessionnelle TD Acteurs du RC Exercices réflexifs sur la place des différents professionnels intervenant dans le parcours de soin selon leur champ de compétences	
Principes du raisonnement clinique	30	– notions de concept, paradigme, modèle, courant de pensée	2	2	0	0	Théorie des besoins de V.Henderson métaparadigme Fawcet, modèle tanner Je pense qu'ici il faut être très large : qu'est-ce qu'un concept, un paradigme, un modèle et un courant de pensée ? pour permettre ensuite d'aller sur les concepts, paradigmes, etc. qui structurent la discipline infirmière.	
		– concepts de raisonnement clinique et de jugement clinique	3	3	0	0	Généralités sur le RC IDE et théories des besoins La DDS en psychiatrie, méthodologie avec identification de problème	
		– approches méthodologiques du raisonnement clinique : questionnement, observation, induction, déduction, pensée critique, biais socio-cognitifs, problématisation et méthode de résolution de problèmes	12	6	6	0	Recherche d'information des pairs - DC recueil de données Méthodologie du recueil de données et analyse Identifiez une manifestation de dépendance, compréhension du besoin à satisfaire Méthodologie du jugement clinique et projet d'activités Dossiers de soins, plans de soins et chemins cliniques Développer une démarche réflexive par l'élaboration de la démarche clinique IDE à partir du modèle trifocal Transmissions écrites et orales Le projet de soins La structure d'un projet de soin Atelier de Raisonnement clinique - Hypothèses en cascade Opérations mentales au service du raisonnement clinique	
		– génération d'hypothèses et d'alternatives	8	4	4	0	ARC- Recherche d'infos, initiation au modèle trifocal ARC - Le vieillissement au service du RC ARC - Raisonnement hypothético-déductif et conclusion clinique Développer une démarche réflexive par le raisonnement Hypothético Déductif : émission d'hypothèses en cascade Transmissions Prises de décisions argumentées "cartes de Barrow" Réflexivité autour des transmissions Projet de soins 1 et 2 Apports théoriques sur le RC et ses différentes dimensions	
		– pratique basée sur les données probantes	3	0	2	1	(commun domaine E?) Apports théoriques sur domine E, utilisation dans la pratique domaine A ? Impératif d'évoquer les données probantes afin que les ESI comprennent qu'elles sont au service de leurs pratiques cliniques et donc de leur raisonnement clinique et pas seulement pour faire de la recherche.	
		– terminologie clinique	2	2	0	0	Synthèse : Jugement clinique : quelle formulation ? Les bases de la sémiologie professionnelle Assez d'accord avec le fait d'insister ici sur la sémiologie professionnelle, sur types de diagnostics infirmiers (ceux ciblant un problème, diagnostic promotion de la santé, diagnostic de type risque).	
							ECOS situation "AVP - adulte"	
Eléments de contenu spécifiques								
Sciences infirmières	23	– historique et évolution de la profession infirmière, son insertion dans l'écosystème de soins, sa sociologie et son identité, sa place à l'international	4	2	2	0	Concept environnement (sociologie etc), <histoire des SI F Nightingale, Théorie soignantes (école des besoins/ de l'adaptation/de l'intercation/ du caring)	

		– épistémologie des sciences infirmières	3	3	0	0	CM? cours interactif avec 4 temps: temps 1 : c'est quoi l'épistémologie temps 2 : travail sur les différents paradigmes par groupes à partir d'une même situation clinique et chaque groupe argumente ensuite sa vision du soin temps 3 : 1 atelier c'est quoi une preuve ? ==> travailler sur la notion de savoir profane Vs savoirs scientifiques temps 4: réalisation d'une carte mentale construite ensemble à l'issue des 3 heures qui permettra aux ESI de comprendre qu'ils ne sont pas des exécutants mais des chercheurs au quotidien qui valident ou questionnent des savoirs Evoquer ce qu'est une discipline, les savoirs infirmiers (empiriques, éthique, personnel, politique, etc.) le mandat social attribué à la profession infirmière	
		– rôle et missions de l'infirmier	4	3	1	0	Les interventions autonomes de l'infirmier dans le projet de soins et le suivi, pédagogie inversée Les compétences 6 (Modélisation) Les compétences 2 (Jeu de Thiagi) Les différentes dimensions du rôle infirmier : préventif, curatif, éducatif, leadership, ... , en lien avec les compétences infirmière ; lien avec autres domaines : C1(SESA) ; leadership	
		– modèles conceptuels et théories en sciences infirmières	6	4	2	0	Modélisation situation prévalente, Jugement clinique standardisé - paradigme infirmier = santé, personne, environnement et soin - théories (V. henderson, Maslow, Hildegard-Peplau, Collière, Tronto, etc...) Attention de ne pas faire un catalogue de théorie infirmière. Il me semble important d'en proposer quelques unes et ensuite d'en mobiliser d'autres dans les autres domaines.	
		– concepts fondamentaux des sciences infirmières	6	6	0	0	La négociation Prendre soin, accompagnement, vulnérabilité, autonomie/dépendance, représentations de la santé et de la maladie, respect, dignité, pudeur/intimité, bien-être et confort, résilience, attachement... -> Etudes dans d'autres domaines ? Concept du corps (Nicolas Vonarx), métaparadigme (concepts centraux), santé-maladie.	
Raisonnement clinique appliqué aux sciences infirmières	85	– liens entre jugement clinique aboutissant au diagnostic infirmier, interventions infirmières et évaluation des résultats	10	3	3	4	Vignettes cliniques / Script exemples Situation "femme âgée" Situation "santé mentale" S5 Situation "cancérologie-hématologie" S5 Vignettes cliniques "asthme" Vignettes cliniques , scripts Situation "pyélonéphrite" vignettes , scripts Situation "handicap - adulte", cas clinique cascade, T Psiuk Vignettes cliniques script exemples Situation "accident de la vie - adolescent"	
		– application des théories infirmières dans la pratique clinique	7	5	2	0		
		– méthodes de raisonnement clinique et de jugement clinique	15	5	5	5		
		– méthodologie et outils de recueil de données et de mesures	15	8	7	0		
		– évaluation de l'autonomie et des fragilités	9,25	4	3	2,25		

		– évaluation des risques de violences (intra ou extra-familiales)	3	0	0	3		
		– analyse des données : identification des problèmes prioritaires et des risques	10	3	3	4		
		– diagnostic infirmier : classifications, modalités et critères d'évaluation des interventions infirmières	15	0	10	5		
Dispositif d'évaluation			4,5	3	0,75	0,75		
			147	70	52	25		
TOTAL attendu				70h	52h	25h		

MAQUETTE PEDAGOGIQUE									
UE A.2 « Législation, déontologie, éthique » 									
PROMOTION 2026-2029								6 ECTS	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d’Etat d’infirmier									
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 – distinguer les notions de droit, morale et éthique ; – développer une réflexion éthique et en appliquer les principes dans la prise en soin ; – contribuer aux décisions partagées, associant les professionnels de santé et la personne et/ou son entourage ; – mettre en oeuvre un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel ; – collaborer avec d’autres professionnels de santé dans le respect des normes légales et réglementaires ; – connaître et respecter les droits fondamentaux de la personne soignée et de son entourage et l’implication de ces droits dans la pratique professionnelle ; – s’engager dans la prévention de la maltraitance ordinaire et dans la mise en oeuvre d’une politique de bientraitance ; – maîtriser les enjeux éthiques et déontologiques liés aux outils numériques.									
Objectifs spécifiques – connaître les principes fondamentaux qui encadrent la pratique infirmière ; – connaître l’organisation de la profession et sa déontologie ; – comprendre la distinction et les règles d’engagement des responsabilités civile, pénale et disciplinaire ; – maîtriser les principes de l’éthique de la profession infirmière, en référence à la déontologie et aux droits des personnes quel que soit leur âge.									
Articulation des compétences avec les UE		Compétence générique - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique 1re année - Exercer une activité professionnelle auprès d’une personne ou d’un groupe de personnes à tout âge de la vie, conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique, <u>dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées</u> 2e année - Exercer une activité professionnelle , auprès d’une personne ou d’un groupe de personnes à tout âge de la vie, conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique <u>dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées</u> 3e année - Evaluer ses activités professionnelles au regard de la législation, des règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique							
Semestre 1 : 35h - 2 ECTS Objectif : Expliciter une situation au regard de repères fiables dans les dimensions philosophiques, réglementaires, morales et éthiques Attendus : S'interroger sur sa pratique professionnelle, connaître les principes fondamentaux qui encadrent la pratique infirmière									
Modalités d'évaluation Semestre 1 Session 1- Examen Terminal - Ecrit Individuel (1h) / Session 2 : Modalités identiques session 1									
Semestre 2 : 35h - 2 ECTS Objectif : Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel Attendus : Mener une démarche d'analyse argumentée									
Modalités d'évaluation Semestre 2 - Sesssion 1 Examen Terminal - Oral en groupe restreint à partir d'une situation (45 minutes) / Session 2 : Modalités identiques session 1									
Semestre 5 : 25h - 2 ECTS Le cadre de consolidation permet d’approfondir les thèmes relatifs au droit et à l’éthique, selon les projets et/ou les parcours proposés par les partenaires. Il peut proposer une approche comparative des règles et cadres juridiques applicables aux différents professionnels de santé ou aux autres professionnels. Objectif : Porter une réflexion en équipe dans l'analyse et les propositions d'actions en adéquation avec les principes éthiques Attendus : A ajuster									
Modalités d'évaluation Semestre 5 - A définir									
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres			Proposition de séquences pédagogiques	Observations	
				1	2	5			
				2 ECTS	2 ECTS	2 ECTS			
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6									
				15h de CM 20h de TD	10h de CM 25h de TD	25h de TD			

Cadre Juridique	27	– notions élémentaires de droit, hiérarchie des normes	2	2	0	0	Les Droits de l'Homme, les droits des patients Morale, éthique, droit et déontologie Laïcité éthique et utilisation de l'IA Droits de l'enfant Hiérarchisation des lois et principaux textes CM Protections juridiques	
		– organisation du système juridique français : distinction droit	2	2	0	0	Principes fondamentaux du droit français (l'exercice professionnel et la responsabilité)/hiérarchisation des normes CM droit public/droit privé	
		– exercice professionnel et responsabilités	3	3	0	0	Les actes infirmiers et la responsabilité professionnelle/ champs d'exercice/ code déontologie/ ordre infirmier Secret professionnel, confidentialité TD de réflexions sur les responsabilités en psychiatrie La responsabilité professionnelle et type de responsabilité, la faute professionnelle	
		– devoirs du professionnel et droits de l'utilisateur, notamment : information et recueil du consentement, y compris le refus de soins, respect de la vie privée et secret professionnel, protection juridique des personnes vulnérables, désignation de la personne de confiance, accompagnement des proches et aidants	5	5	0	0	Les mesures de protections majeurs et mineurs Qui décide où j'habite ? Institut Départemental de L'Enfance et de la Famille Les droits de la personne âgée résidente, de la personne vivant un handicap, de la personne en santé mentale/ psychiatrie La personne de confiance et la personne à prévenir droits des aidants naturels La discrimination dans les soins : débat autour du film "la mort de Dante Lascarescu" TD sur la personne de confiance (+ directives anticipées + accès au dossier) TD : Secret professionnel et confidentialité (à réaliser avant le premier stage)	
		– protocoles de coopération	4	0	0	4	CM "Territoire, coopération internationale et réseaux" ? en 3.3: définition des différents concepts: interprofessionnalité, collaboration, délégation.... Puis mobilisation à travers des jeux (questions pour un champion et Times up)	
		– coopération interprofessionnelle et structures d'exercice coordonné	7	2	2	3	Lois HPST, loi 2016 et plan santé (l'exercice professionnel et la responsabilité) Collaboration AS / SEMESTRE 5 CPTS MSP... en 3.3: création d'une fiche de poste d'un spécialiste du métier IDE	
		– violences envers les professionnels de santé	2	1	0	1	Doxea "Violence en établissement de santé"? dans UE 4.3 S4: TD sur des situations cliniques avec gestion des émotions et de l'agressivité posture professionnelle et violence dans l'exercice professionnel	
		– violences sexistes et sexuelles (VSS)	2	1	0	1	Violence conjugale , rôle soignant et posture professionnelle. Ateliers ou conférence avec les différents partenaires (gendarmerie, planning familial, CIDFF) intervention de la gendarmerie. Exposition avec 13 kakémonos.	
	28	– fondements de l'approche éthique et courants philosophiques	6	2	2	2	Les valeurs (les concepts en philosophie et éthique) Introduction à la philo et au droit (les concepts en philosophie et éthique) Habitues et prendre soin dignité humanité Le conflit de valeur Le dilemme éthique Présentation comité éthique	

Réflexion éthique		– questionnement éthique : autonomie, non-malfaisance, bienfaisance, justice	5	2	3	0	Le soucis de l'autre intro démarche éthique Méthodologie démarche éthique, situations vécues visionnage d'un film (Avant toi) et documentaire (quand un homme décide de mourir). CM principes éthiques	
		– gestion des dilemmes éthiques en contexte de soins	13	2	5	6	SLA et EHPAD etude de situations / interpro analyse de situation éthique TD accompagnement à l'analyse de situations de dilemme éthique (méthode des scenarii Hubert DOUCET - principisme) CM Le processus décisionnel dans l'étude des situations éthiques	
		– enjeux bioéthiques : recherches impliquant la personne humaine, don et utilisation des éléments et produits du corps humain	4	0	4	0	Lois Bio-éthiques et loi Huriet Diagnostic anté-natal et IMG Prélèvement d'organes Autour du don d'organes avec patients experts: témoignages en face-à-face	
Eléments de contenu spécifiques ☑								
Cadre juridique et déontologie	17	– organisation de la profession et normes applicables à la pratique infirmière, incluant les principes déontologiques	3	3	0	0	Les responsabilités infirmières et travail en collaboration TD Chartres et droits des patients Valeurs personnelles et professionnelles	
		– dignité de la personne	4	4	0	0	(commun UE 4,1 : CM et TD les concepts) Table ronde AS/IDE : éthique et soins de confort	
		– accompagnement de la fin de vie : directives anticipées, obstination déraisonnable, organisation des soins palliatifs	4	0	4	0	Lecture d'articles fin de vie Loi Clayes- Léonetti	
		– compréhension des dispositions juridiques spécifiques liées aux obligations de soins, restrictions des libertés, soins sans consentement, isolement et contention	3	2	1	0	Les privations de liberté Prise en soins IDE et législation en santé mentale TD isolement et contentions	
		– situations professionnelles spécifiques : prévention et santé au travail, santé scolaire, pratique en milieu pénitentiaire, interventions en milieu psychiatrique...	3	0	0	3	(commun UE 4,1 : TPG et TD Ergonomie, CM Soins de confort en psychiatrie) Rencontres avec des professionnels de santé (UE 3.3 et 5.7) Création d'une fiche de poste en 3,3 S5 suite à des entretiens sur une spécificité de la profession infirmière. (en raisonnement clinique? UE A1?)	

Réflexion éthique	21,25	– approches éthiques en soins infirmiers, dont éthique de care et éthique de la discussion	10	2	5	3	Propriété de soi L'Humain augmenté la contention en psychiatrie service pédopsychiatrie-addicto : situations cliniques débat admission en réanimation des patients âgés, entre les risques d'agisme et d'acharnement thérapeutique (obstination déraisonnable?). Agisme et population à travers les âges L'arbre décisionnel en éthique (la démarche, la réflexion pour une décision éthique) Ethique réflexion sur le don d'organes - Ethique de la délibération / Habermas - Ethique du Care / Tronto	
		– questions éthiques fréquentes en soins infirmiers	11,25	1	8,25	2	Loi Veil, droit de naître et de vivre IVG : film Le procès de Bobigny dossier démarche éthique TD Débat éthique avec le comité éthique du centre hospitalier - Bienveillance et maltraitance / Banalisation de l'humain (Hesbeen / Harrendt)	
Dispositif d'évaluation			1,75	1	0,75	?		
				35	35	25		
TOTAL attendu				35h	35h	25h		

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - DOMAINE B "Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques"												
UE B1 " Sciences biomédicales"												
PROMOTION 2026-2029												18 ECTS (dont 3 ECTS de consolidation)
OBJECTIFS *: * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier												
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 - Mobiliser les données des sciences de la vie utiles à l'approche systémique du corps humain ; - Comprendre l'anatomie et la physiologie humaines ; - Acquérir une connaissance approfondie des pathologies spécifiques à chaque étape de la vie (épidémiologie, physiopathologie, étiologie, sémiologie, diagnostics différentiels, thérapeutiques, complications, évolution) afin d'anticiper et reconnaître les manifestations pathologiques propres à chaque population ; - Connaître la physiopathologie, les mécanismes de la douleur aigüe et chronique, les répercussions psychologiques et les facteurs influençant le vécu douloureux d'une situation de soins ; - Promouvoir une approche interdisciplinaire et pluriprofessionnelle du parcours de santé.												
Objectifs spécifiques - Mobiliser les connaissances anatomiques, physiologiques et physiopathologiques ; - Développer une approche réflexive et critique afin d'évaluer l'état clinique de la personne en s'appuyant notamment sur des résultats d'examens biologiques et d'explorations complémentaires ; - Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place au sein du système de santé d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels en gardant un esprit critique et en identifiant les risques.												
Articulation des compétences avec les UE		Compétence 3 - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QRSSE (7), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée 1re année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées => Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie 2e année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées => intégrant les éléments de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et évaluer les projets de soins mis en œuvre 3ème année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans un environnement complexe et/ou spécifique => intégrant les éléments de compétences : Mettre en œuvre des soins courants dits "de la vie quotidienne" (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et Evaluer les projets de soins mis en œuvre				Compétence 4 - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers 2e année - Identifier les principes et les éléments à préciser dans le cadre d'une prescription de produits de santé, de renouvellement et de demande d'examens complémentaires dans le respect du cadre réglementaire relatif à l'exercice infirmier 3e année - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie				Compétence générale Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 1ère année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 2ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie en situations simples ou complexes stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 3ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes dans un environnement complexe et/ou spécifique y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle		
Objectif général : Acquérir les connaissances physiopathologiques et médicales nécessaires pour élaborer un raisonnement clinique, anticiper les complications et assurer une surveillance infirmière, sécurisée et collaborative												
Semestre 1 : 309 h / 6 ECTS Objectif : identifier les signes cliniques majeurs et comprendre des mécanismes biologiques élémentaires qui altèrent l'état de santé Attendus : maîtriser les fondements de la pathologie et de la sémiologie Modalités d'évaluation Semestre 1 - Session 1 : Evaluation commune B1 et B3 = Contrôle continu n°1 : évaluation écrite indiv de 2h sur les notions vues à mi semestre et Contrôle continu n°2 : évaluation écrite indiv de 2h des notions vues en fin de semestre // Session 2 : UE B1 examen écrit terminal indiv /2h												
Semestre 2 : 87 h / 5 ECTS = 3 ECTS + 2 ECTS Réchés Dévpt de l'enfant/ado et patho infantiles Objectif : approfondir les processus pathologiques complexes et leurs prises en charge associées Attendus : développer une analyse cliniques transversale adaptée aux situations de soins chroniques ou aigues courantes Modalités d'évaluation Semestre 2 - Session 1 : Evaluation commune B1 et B3 = Contrôle continu n°1 : évaluation écrite indiv de 2h sur les notions vues à mi semestre et Contrôle continu n°2 : évaluation écrite indiv de 2h des notions vues en fin de semestre // Session 2 : UE B1 examen écrit terminal indiv /2h (1h pour EP sciences Bio et 1h pour EP dévpt de l'enfant/ado et patho infantiles)												
Semestre 3 : 25 h Objectif : s'approprier les connaissances médicales liées aux troubles psychiatriques de l'adulte, de l'adolescent et de l'enfant Attendus : ajuster son observation clinique aux vulnérabilités psychiques et collaborer à la mise en œuvre de projets de soins en santé mentale Modalités d'évaluation Semestre 3 : // Session 2 :												
Semestre 4 : 25 h Objectif : approfondir les processus pathologiques complexes et leurs prises en charge associées Attendus : développer une analyse cliniques transversale adaptée aux situations de soins chroniques courantes Modalités d'évaluation Semestre 4 : // Session 2 :												
Semestre 5 : 37,50 h - cadre de consolidation Objectif : Attendus : Modalités d'évaluation Semestre 5 : // Session 2 :												
Recommandations pédagogiques 1 : - Transmettre des connaissances basées sur des données probantes; - Encourager le travail en groupes interprofessionnels restreints et des méthodes pédagogique active; - Intégrer les ressources numériques et les outils de simulation, notamment les séances de simulation procédurales et les simulations immersives												
Cadre de consolidation : Le cadre de consolidation permet à l'étudiant d'approfondir des disciplines spécifiques et différents modes d'exercice en lien avec son projet professionnel. Il est conçu en cohérence avec le projet régional de santé et les priorités de santé publique.												
Elements de contenus		Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques	Observations
					1	2	3	4	5	6		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6												
					21h TD 84h CM	17h TD 70h CM	h TDh CM	h TDh CM	h TDh CM	h TDh CM		
fonctionnement du corps humain		17,5	- fondamentaux en biochimie, biologie moléculaire et cellulaire, hématologie ; - fondamentaux en anatomie humaine et physiologie des différents systèmes ; - phases de développement de l'être humain de la naissance au vieillissement et la mort.									1 ECTS
Eléments de contenu spécifiques												
Pour chaque discipline, seront abordés : - bases anatomiques, physiologiques, physiopathologiques et sémiologiques ; - pathologies prévalentes présentes et émergentes, au regard des tendances d'évolution de la démographie ; - examens complémentaires et les résultats attendus en fonction des pathologies ; - traitements médicamenteux et non-médicamenteux et leurs effets ; - principaux risques et complications liés à l'évolution des pathologies ; - interactions entre les pathologies, le niveau d'autonomie, les traitements et les risques évitables ; - stratégies de prévention ; - identification des situations d'urgence et conduite à tenir en fonction des pathologies et des réactions d'adaptation des personnes soignées.												
douleur aigue et chronique		17,5	- bases anatomo-physiologiques, physiopathologiques et psychologiques aspects cliniques.									1 ECTS mutualisé
système locomoteur			- pathologies prévalentes dont traumatismes, fractures et amputation de membres, lombalgies et arthroses, douleurs chroniques, ostéoporose ; - pharmacologie : antalgiques...									1 ECTS
système cardio-pulmonaire		17,5	- pathologies prévalentes dont insuffisance cardiaque et infarctus du myocarde, hypertension artérielle, troubles du rythme, pathologies des artères, phlébite et embolie pulmonaire, pathologies valvulaires, asthme, BPCO, anémie ; - pharmacologie : anticoagulant, antiagrégant, statine, diurétique, antihypertenseur, antiarythmique, bronchodilatateur...									1 ECTS
viellissement physiologique et pathologique		17,5	- approche gériatrique globale ; accompagnement de la polypathologie ; - vieillissement en santé ; stéréotypes liés à l'âge ; - syndromes gériatriques, diagnostic et traitements médicamenteux et non médicamenteux (confusion, dénutrition, déshydratation, chutes, escarres, incontinence, perte d'autonomie fonctionnelle) ; - prévention de la dépendance iatrogène ; - troubles neurocognitifs majeurs et approche non-médicamenteuse des symptômes psychologiques et comportementaux.									1 ECTS
système digestif		17,5	- pathologies prévalentes dont pathologies bucco-dentaires, reflux gastro-œsophagiens, ulcères gastriques et duodénaux, hémorragies, troubles de transit, pathologies du foie et des voies biliaires, pathologies de l'intestin grêle et du colon, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin ; - pharmacologie : laxatifs, antiulcéreux...									1 ECTS
système uro-génital et reproducteur		17,5	- Puberté, santé sexuelle, reproduction humaine, grossesse, contraception, ménopause ; - Gynécologie-obstétrique dont pathologie du pré, per et post partum , accouchement physiologique, endométriose, infertilité ; - Trouble de l'érection, incontinence masculine et féminine ; - Maladies sexuellement transmissibles ; - Pharmacologie									1 ECTS mutualisé
système urinaire			- pathologies prévalentes dont insuffisance rénale aigue, chronique et terminale (dialyses et greffes), pathologies rénales glomérulaires, lithiasis urinaires, troubles de la miction ; - pharmacologie : adaptation des traitements en cas d'insuffisance rénale ...									
système endocrinien			- Pathologies prévalentes dont pathologies des glandes endocrines, diabète ; - Pharmacologie : insulines et antidiabétiques oraux ; thyroxine...									
médecine sociale		17,5	- soins aux personnes en situation de précarité et réduction des inégalités sociales de santé ; - approche interculturelle et interprofessionnelle ; - évaluation de l'autonomie fonctionnelle et du réseau d'aide ; - repérage et prise en charge des situations de violence ; - santé scolaire ; - santé au travail ; - santé en milieu pénitentiaire.									1 ECTS mutualisé

système immunitaire et pathologies infectieuses et inflammatoires	17,5	– infections bactériennes prévalentes dont pneumopathie, infections urinaires hautes ou basses, érysipèle, septicémies ; – infections virales prévalentes dont grippe, covid, VIH, hépatites, zona ; – infections fongiques et parasitaires dont paludisme ; – infections nosocomiale								1 ECTS mutualisé
système tégumentaire		– principales causes de rupture de l'intégrité cutanée ; – plaies et processus de cicatrisation (dont brûlures), escarres ... ; – pathologies prévalentes dont maladies inflammatoires de la peau ; – pharmacologie : antalgiques, traitements topiques... et traitements non-médicamenteux (photothérapie, cryothérapie...).								
développement de l'enfant et de l'adolescent - pathologies infantiles	35	– physiologie du développement : croissance de l'enfant, neurodéveloppement ,de l'enfant, santé de l'adolescent ; – suivi du nouveau-né, de l'enfant : allaitement, nutrition, vaccins ; – santé de l'adolescent dans tous les axes de la vie (santé mentale, alimentation, activité physique, santé orale...) ; – pathologies infantiles : pathologies liées aux grossesses pathologiques (syndrome de l'alcoolisation fœtale, syndrome de sevrage) ; maladies infectieuses infantiles ; troubles du neurodéveloppement dont troubles du spectre de l'autisme, troubles du développement intellectuel, troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles de la communication, troubles spécifiques des apprentissages, trouble de la coordination, Tics dont le syndrome Gilles de la Tourette, autres troubles non spécifiés ; langage et communication ; pathologies respiratoires, endocriniennes et métaboliques, neurologiques (crises convulsives et épileptiques) ; troubles de l'alimentation et addictions ; maladies génétiques fréquentes : trisomie 21, mucoviscidose, drépanocytose, myopathies ; maladies orphelines ; paralysie cérébrale et polyhandicap. – situations à risque et de maltraitance dont syndrome du bébé secoué, violence faite aux enfants, harcèlement, prostitution des mineurs...								2 ECTS identifiés
système nerveux	17,5	- pathologies prévalentes dont AVC, épilepsie, parkinson, neuropathies périphériques, lésions médullaires, déficits sensoriels ; – pharmacologie : antiépileptiques, psychotropes...								1 ECTS mutualisé
appareils otho/rhino/laryngologiques et ophtalmologiques		- pathologies prévalentes en ORL dont vertiges, acouphènes, otites, pathologies des glandes salivaires, surdité ; – pathologies prévalentes en ophtalmologie dont pathologies du nerf optique dont glaucome, de la rétine, inflammatoires et infectieuses, du cristallin et réfractives... ; – pharmacologie : antibiotiques ...								
psychiatrie de l'adulte, de l'enfant et de l'adolescent	25	– organisation de la psychiatrie en France ; – pathologies prévalentes : schizophrénie et autres troubles psychotiques, troubles de l'humeur et troubles anxieux, troubles du sommeil, troubles de la personnalité, troubles des conduites alimentaires ; troubles relationnels précoces, troubles du comportement, troubles phobiques, troubles de l'humeur du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent ; – conduites addictives liées à l'usage de substances (tabac, alcool, drogues, médicaments dont les antalgiques opioïdes et les traitements agonistes opioïdes) et sans substance (jeux d'argent, écrans ...) ; – stratégies de réhabilitation psychosociale, de gestion des épisodes et des risques suicidaires, de prévention de la rechute, de réduction des risques ; – pharmacologie : traitements psychotropes, antidépresseurs... ; – soins non médicamenteux en santé mentale								2 ECTS identifiés
cancer et hémopathies	12,5	– pathologies prévalentes dont cancers solides, de la peau, neurologiques, gynécologiques, hémopathies fréquentes ... ; – soins de support (gestion de la douleur, accompagnement psychologique, social, familial et professionnel, activité physique adaptée, préservation de la fertilité, gestion des troubles de la sexualité, diététique et nutrition ...) ; – accompagnement des aidants ; – stratégies de prévention et dépistages organisés.								1 ECTS
soins palliatifs et fin de vie		– étapes de la fin de vie et du deuil ; – démarche palliative précoce intégrée au parcours de vie et de soins d'une personne présentant une maladie grave ; – accompagnement de la polypathologie ; – traitement médicamenteux et non médicamenteux en fin de vie.								
situations critiques et /ou d'urgence	12,5	*état de choc, arrêt cardio-respiratoire (diagnostic, conduite à tenir) ; * polytraumatisme, brûlures, hémorragie, septicémies et sepsis... ; * urgences psychiatriques dont les crises suicidaires et les situations de sidération psychologiques ; *urgences pédiatriques ; *situations sanitaires ou contextes exceptionnels (agent du risque épidémiologique et biologique, clinique de l'exposition radiologique et nucléaire, clinique du psycho traumatisme ...), damage control ; *situations de violences conjugales, intrafamiliales, violence envers des personnes en situation de vulnérabilité.								
cadre de consolidation	25									2 ECTS en S5
cadre de consolidation	12,5									1 ECTS en S5
TOTAL attendu			280h	105	87	25	25	37,5		

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - DOMAINE B "Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques"												
UE B2 " Sciences humaines et sociales"												
PROMOTION 2026-2029											6 ECTS (dont 2 de consolidation)	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier												
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6												
- Comprendre les fondements théoriques des sciences humaines et sociales ; - Identifier les principaux concepts concernant la santé humaine à travers les prismes de la psychologie, la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie ; - Découvrir les approches scientifiques développées dans les domaines de la psychologie, de la sociologie, de l'ethnologie et de l'anthropologie ; - Comprendre le rôle des structures cognitives et psychosociales dans les comportements individuels et collectifs, dont la construction sociale du genre et la discrimination raciale ; - Identifier et analyser l'impact des déterminants sociaux, culturels, économiques et environnementaux sur la santé des personnes et des communautés ; - Sensibiliser aux approches de marketing social et de dénormalisation pour des comportements et des environnements plus favorables à la santé ; - Appréhender les concepts de groupe social, de famille et de réseau social, et les modèles d'organisation des soins pour identifier les ressources et les obstacles à l'accès aux soins des personnes à tout âge de la vie ; - Identifier les rôles et les interactions au sein des familles et des groupes sociaux dans le processus de soin ; - Identifier et analyser les enjeux liés aux inégalités sociales en matière de santé et leurs implications ; - Approfondir la notion de diversité culturelle afin d'adapter les soins ; - Mobiliser les apports des sciences sociales pour comprendre les déterminants, les formes et les impacts des violences sexistes et sexuelles (VSS), des discriminations (liées à l'orientation sexuelle, à l'origine, etc.) dans les soins et des conduites addictives ; - Mobiliser les apports des sciences sociales pour comprendre les besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels, notamment des personnes en soins palliatifs et en fin de vie.												
Articulation des compétences avec les UE		Compétence 3 - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSE (7), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée 1^{re} année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées => Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie 2^e année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées => Intégrant les éléments de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et évaluer les projets de soins mis en œuvre 3^{ème} année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans un environnement complexe et/ou spécifique => Intégrant les éléments de compétences : Mettre en œuvre des soins courants dits "de la vie quotidienne" (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et Evaluer les projets de soins mis en œuvre				Compétence 4 -Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers 2^e année - Identifier les principes et les éléments à préciser dans le cadre d'une prescription de produits de santé, de renouvellement et de demande d'examens complémentaires dans le respect du cadre réglementaire relatif à l'exercice infirmier 3^e année - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie				Compétence générale. Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 1^{ère} année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 2^{ème} année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie en situations simples ou complexes stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 3^{ème} année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes dans un environnement complexe et/ou spécifique y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle		
Objectif général : -----												
Semestre 1 : 35 h / 2 ECTS Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 1 - Session 1 : Examen écrit terminal individuel, Durée 2 heures, 5 QROC (sous questions possibles) issus de "mini" cas cliniques, situation de soin, articles - // Session 2 : Mêmes modalités que la 1^{ère} session												
Semestre 2 :35 h / 2 ECTS Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 2 - Session 1 : Examen écrit terminal individuel, Durée 2 heures, 5 QROC (sous questions possibles) issus de "mini" cas clinique, situation de soin, articles - // Session 2 : Mêmes modalités que la 1^{ère} session												
Semestre 3 : 25 h de consolidation Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 3 - Session 1 ----- // Session 2 : -----												
Recommandations pédagogiques : - Encourager le travail en groupes interprofessionnels restreints et des méthodes pédagogique active; - Encourager la coanimation des séquences par des universitaires et des cadres de santé formateurs permanents ou des formateurs permanents et la co-conception avec des professionnels												
Cadre de consolidation : Le cadre de consolidation est en lien avec les besoins de santé et les priorités de santé publique du territoire.												
Elements de contenus		Recommandation Volumétrique	Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques		Observations
				1	2	3	4	5	6			
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6												
				5h TD 30h CM	5h TD 30h CM	h TDh CM	h TDh CM	h TDh CM	h TDh CM			
Psychologie	35h	psychologie du développement:étapes du développement de l'enfance à l'âge adulte, impact sur la santé mentale, reconnaissance de la diversité des genres et des sexualités et enjeux de stigmatisation; - psychologie de la santé: santé mentale et facteurs individuels, impact des facteurs psychiques sur le déclenchement et l'évolution de la maladie (stress, coping, psychobiologie...), approche centrée sur la personne, les différentes interventions en psychologie; - évaluations psychologiques et différences interindividuelles: psychométrie et étude des différences interindividuelles; - psychologie sociale: principaux phénomènes psychosociaux impactant la relation de soin, d'accompagnement et d'inclusion, stratégies d'adaptation, relations intergroupes et interindividuelles; - psychopathologie : du normal au pathologique; - étapes du deuil.									2 ECTS mutualisés	
Violences sexistes et sexuelles		consentement; - données sur le phénomène des VSS; - victimes et témoins de VSS: psycho traumatisme et conséquences sur la santé; - VSS en milieu étudiant et le rôle des associations étudiantes										
Sociologie		structures sociales de la société contemporaine: rôles et représentations de la famille dans le parcours de soin, influence des dynamiques familiales et impact des relations sociales (famille, amis, entourage) sur la santé des personnes, influence des groupes sociaux (famille, groupe de pairs) et des institutions sur les comportements de santé; - sociologie de la santé et inégalités sociales de santé; - enjeux sociaux contemporains du soin (dont enjeux de la mondialisation, impact du genre, démocratie sanitaire et partenariat); - sociologie des professions et à l'organisation du travail interprofessionnel (collaboration, coopération, délégation, hiérarchie); - sociologie du handicap et de l'inclusion, répercussions sur les aidants; - territoires et mobilités sociales dans le champ de la santé.										
Ethnologie	35h	origine et caractéristiques socio-culturelles des groupes humains : histoire, comportements, migrations, métissages ; - religions, croyances, rites et rituels ; - place et approche du corps.									2 ECTS mutualisés	
Anthropologie		principe de l'anthropologie culturelle (étude des cultures humaines, diversité des modes de vie, et rapport à la santé et aux soins); - anthropologie de la santé et du soin : perceptions culturelles de la maladie, guérison, pratiques de soins traditionnels et médecines alternatives; - approche interculturelle du soin										
Conduites addictives		données sur le phénomène des pratiques addictives avec ou sans substances; - enjeux sociaux des pratiques addictives (sécurité routière, violences intrafamiliales...); - conduites à risque et milieu festif; - addictions et inégalités sociales de santé.										
Cadre de consolidation	25h										2 ECTS en S3	
TOTAL attendu			95h	35	35	25						

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - DOMAINE B "Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques"											
UE B3 " Pratiques et interventions infirmières"											
PROMOTION 2026-2029										18 ECTS (dont 6 de consolidation)	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier											
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 – Identifier une situation d'urgence somatique et/ou psychiatrique à caractère médical et initier sa prise en charge dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée ; – Repérer les signes précoces de détresse psychologique et de troubles psychiques afin d'intervenir de manière adaptée pour répondre aux besoins immédiats et orienter les personnes en souffrance vers les structures ou professionnels compétents ; – Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle ; – Appliquer les principes fondamentaux de l'hygiène et de l'asepsie dans la réalisation des soins, en respectant les protocoles pour prévenir les infections nosocomiales, assurer la sécurité des personnes et maintenir un environnement de soins propre et sécurisé ; – Diagnostiquer et évaluer les différents syndromes douloureux et situations de soins potentiellement douloureux.											
Objectifs spécifiques – Acquérir et maîtriser les actes et activités infirmiers pour assurer des soins de qualité et en toute sécurité en respectant la personne, les normes d'hygiène, les protocoles, la réglementation et les bonnes pratiques ; – Réaliser un examen clinique standardisé incluant un entretien et un examen clinique afin de collecter, synthétiser et analyser les informations recueillies et de motiver sa décision clinique en se basant sur les données probantes ; – Repérer des signes cliniques compatibles avec un trouble psychiatrique, et ajuster les soins et la relation soignant-soigné aux besoins spécifiques exprimés ou observés ; – Mener une consultation infirmière structurée en suivant les étapes clés ; – Définir, organiser et réaliser les interventions à mener en autonomie en fonction de la situation clinique incluant la consultation infirmière, les évaluer et les réajuster si nécessaire, en se basant sur les données probantes et les préférences de la personne ; – Rédiger une prescription infirmière sécurisée ; – Analyser une ordonnance médicale ; – Réaliser les activités de soins à partir d'une prescription médicale, les évaluer et les réajuster si nécessaire, en se basant sur une démarche de jugement clinique infirmier et sur les données probantes ; – Adapter les soins en fonction de l'âge et des besoins spécifiques à chaque étape de la vie ; – Intégrer les règles de surveillance et de suivi des actes réalisés dans le respect des protocoles et en lien avec les données probantes ; – Connaître le cadre de réponse du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN et son articulation avec le dispositif ORSEC) et participer à la mise en œuvre des plans de réponse des opérateurs de soins (plans SSE pour les structures d'exercice coordonné de ville, plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles pour les établissements de santé, plan bleu pour les établissements médico-sociaux) ; – Réaliser l'évaluation clinique complète d'une plaie, choisir et appliquer les traitements, dont les pansements appropriés en fonction de sa typologie (aiguë, chronique, infectée, etc.), tout en respectant le cadre juridique, les principes d'asepsie et en surveillant l'évolution de la plaie pour adapter les soins et prévenir les complications ; – Maîtriser les caractéristiques essentielles des médicaments et dispositifs médicaux, comprendre leurs mécanismes d'action, leurs indications, leurs modes d'administration ainsi que les effets secondaires, les interactions et les iatrogénies possibles, intégrer le cadre réglementaire et les pratiques de sécurité dans la gestion et la prescription des produits de santé ; – Maîtriser le cadre règlementaire en matière de politique vaccinale, les principes de la vaccination et de la prescription des vaccins ; – Appliquer les protocoles de préparation, de réalisation et de suivi des examens complémentaires et les règles de prescription ; – Réaliser un protocole d'accompagnement à l'arrêt du tabac selon les recommandations de la HAS ; – Identifier les besoins physiques, psychologiques, sociaux et spirituels des personnes en soins palliatifs et en fin de vie ; – Identifier les problèmes de santé rencontrés par les personnes en situation de précarité et proposer des interventions adaptées prenant en compte le contexte socio-économique et culturel ; – Prioriser les hypothèses et actions de soins en fonction des atteintes physiopathologiques et de leur gravité.											
Articulation des compétences avec les UE		Compétence 3 - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSE (7), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée 1re année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées => Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie 2e année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées => Intégrant les éléments de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et évaluer les projets de soins mis en œuvre 3ème année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans un environnement complexe et/ou spécifique => Intégrant les éléments de compétences : Mettre en œuvre des soins courants dits "de la vie quotidienne" (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et Evaluer les projets de soins mis en œuvre				Compétence 4 -Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers 2e année - Identifier les principes et les éléments à préciser dans le cadre d'une prescription de produits de santé, de renouvellement et de demande d'examens complémentaires dans le respect du cadre réglementaire relatif à l'exercice infirmier 3e année - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie				Compétence générale Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 1ère année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 2ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie en situations simples ou complexes stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 3ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes dans un environnement complexe et/ou spécifique y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle	
Objectif général : -----											
Semestre 1 : 52 h / 3ECTS = 2 ECTS B3 + 1 ECTS MSS Objectif : ----- Attendus : exactitude des connaissances, justesse dans la compréhension des mécanismes Modalités d'évaluation Semestre 1 - Session 1 : Evaluation commune B1 et B3 + Contrôle Continu n° 1 : évaluation écrite indiv de 2h sur les notions vues à mi semestre et Contrôle Continu n°2 : évaluation écrite indiv de 2h des notions vues en fin de semestre + MSS "mise en œuvre d'une prescription avec calculs de dose" // Session 2 : examen terminal écrit individuel de 2h + MSS											
Semestre 2 : 87 h / 5 ECTS = 3 ECTS + 2 ECTS fléchés Prise en soins spécifiques en pédiatrie Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 2 : Session 1 : Evaluation commune B1 et B3 + Contrôle Continu n° 1 : évaluation écrite indiv de 2h sur les notions vues à mi semestre et Contrôle Continu n°2 : évaluation écrite indiv de 2h des notions vues en fin de semestre // Session 2 : examen terminal écrit individuel de 2h (1h pour EP B3 Pratiques et interventions IDE et 1h pour EP Prise en soins spécifiques en pédiatrie)											
Semestre 3 : 50h dont 25h de consolidation Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 3 ----- // Session 2 : -----											
Semestre 4 : 25 h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 4 ----- // Session 2 : -----											
Semestre 5 : 25 h de consolidation Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 5 ----- // Session 2 : -----											
Semestre 6 : 20 h de consolidation Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 6 ----- // Session 2 : -----											
Evaluation. Les évaluations normatives au cours de la formation comportent à minima les soins et interventions listés ci-dessous présentés dans un contexte clinique : – réalisation d'une consultation infirmière avec prescription infirmière ; – injection dans un dispositif d'accès veineux central ; – pose de transfusion sanguine ; – mise en œuvre d'une prescription avec calculs de dose.											
Recommandations pédagogiques : - intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles dans les contenus pédagogiques; - encourager les étudiants à intégrer les données probantes dans la pratique clinique pour guider les décisions et interventions et optimiser la qualité et la pertinence des soins ; - utiliser des méthodes d'enseignement interactives telles que la pratique simulée et les méthodes réflexives; - intégrer les ressources numériques et des outils de simulation, notamment les séances de simulation procédurales et de simulation immersives; - privilégier l'apprentissage pratique en groupe restreint y compris pour la séquence de formation centrée sur la santé mentale réalisée en première année.											
Cadre de consolidation : - Le cadre de consolidation permet à l'étudiant d'approfondir des domaines d'intervention en lien avec son projet professionnel : soins palliatifs et fin de vie, soins pédiatriques, soins psychiatriques, soins aux personnes âgées, soins critiques...											
Elements de contenus		Recommandation Volumétrique	Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				1	2	3	4	5	6		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6											
				21 h TD 31h CM	52h TD 35h CM	... h TD ...h CM	... h TD ...h CM	... h TD ...h CM	... h TD ...h CM		
Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		FGSU de niveau 2									possible sur du temps de stage
Formation visant à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise		bien être psychologique; - stratégies et techniques de gestion du stress et de l'anxiété; - écosystème de l'offre de soin en santé mentale; - signes précoces de détresse psychologique, premières interventions et orientation des personnes en souffrance.									
Prévention et contrôle des infections associées aux soins	17,5	règles d'hygiène: hygiène hospitalière et extrahospitalière, hygiène des mains, habillage professionnel et équipements de protection individuelle, circuits propre- sale, gestion des déchets notamment des déchets d'activités de soins à risques infectieux; - moyens de lutte contre l'infection: pré-désinfection, nettoyage, désinfection, décontamination, stérilisation, précautions standard et précautions complémentaires, isolement protecteur, protocoles d'hygiène, règles de fonctionnement à domicile et en collectivité, principes de l'antibiorésistance, concept d'asepsie.									1 ECTS
Prise en charge de la douleur aiguë et chronique (en lien avec le système locomoteur du B1)		prévention de la douleur; - évaluation et suivi de la douleur, douleurs induites par les soins; - stratégies médicamenteuses et non médicamenteuses contre la douleur.									
Eléments de contenu spécifiques											
Raisonnement clinique et jugement clinique appliqués à toutes les personnes prises en soin (en lien avec tous les systèmes du B1)		évaluation du projet de soins individualisé, analyse de la situation selon un modèle conceptuel de référence, élaboration du jugement clinique, planification, transmissions ; - évaluation des résultats des interventions infirmières.									
Consultation infirmière auprès des personnes à tout âge de la vie	12,5	conduite d'une consultation infirmière: recueil de l'anamnèse jusqu'à l'élaboration d'un plan de soins personnalisé; - entretien et recueil des données complémentaires (résultats des examens complémentaires notamment); - examen clinique (inspection, palpation, percussion, auscultation) ; - délivrance de conseils et d'informations adaptés; - prescriptions; - orientation vers un autre professionnel de santé, le cas échéant									1 ECTS en S4 (éval normative : Consultation IDE + prescription IDE)
Soins techniques, éducatifs et relationnels basés sur les données probantes (en lien avec les systèmes du B1)											
Prise en soin des personnes à tout âge de la vie	17,5	soins d'hygiène et de confort ; - hygiène bucco-dentaire - équilibre alimentaire ; - prévention des plaies ; - lever et aide à la mobilisation									1 ECTS

Soins spécifiques en pédiatrie	35	soins auprès du prématuré et du nouveau-né (surveillance des signes vitaux, soins nutritionnels, oxygénothérapie, soins neurologiques, soins psychologiques et soutien aux parents, prévention des infections, allaitement maternel, soins en incubateur ...); - approche de la parentalité en situation pathologique ; - soins auprès de l'enfant et de l'adolescent sains ou atteints de pathologies (vaccination, aérosol, soins nutritionnels...); - impacts de la prise en soins d'un parent sur l'enfant et/ou la fratrie.								2 ECTS identifiés
Prise en soins spécifique en psychiatrie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte	25	l'entretien en psychiatrie, le référent en psychiatrie, la relation psychothérapeutique; - repérage des comportements problèmes et interventions; - moyens d'isolement, de contention et le cadre thérapeutique; - intervention et gestion des crises psychiatriques, y compris la mise en œuvre de protocoles de médication d'urgence, et la mise en place de plans de crise et d'hospitalisation d'urgence ; - cures de sevrage ; - cure de sommeil; - repérage et évaluation régulière de la souffrance psychique et du risque suicidaire et mise en place de stratégies de prévention; - activités socio thérapeutiques, socioéducatives, actes à visée psychothérapeutique, médiation thérapeutique.								2 ECTS identifiés et mutualisés en S3
Prise en charge des conduites addictives		→ réduction des risques et des dommages (tabac, alcool ...) → arrêt du tabac : traitement de substitution nicotinique, protocole d'accompagnement ; → traitements substitutifs des opioïdes ...								
Prise en soins spécifique : en situation critique et/ou d'urgences notamment	12,5	surveillance clinique et monitorée des fonctions vitales (neurologiques, respiratoires et circulatoires), identification des signes de gravité et priorisation des actions → facteurs humains et organisationnels en situation critiques ou d'urgence (communication, collaboration, gestion du stress, ...) → techniques de soins lors de soins critiques ; → prise en soin de personnes victimes de violences.								1 ECTS mutualisé en S4 (évaluation normative : injection dans un dispositif d'accès veineux central)
Prise en soins spécifique : en situation d'urgence collective et adaptation de la pratique professionnelle en situation sanitaire exceptionnelle		→ identification des facteurs, prévention et anticipation des crises ; → contribution à l'élaboration d'un plan de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles et communication auprès des parties prenantes ; → intégration dans une organisation de crise et adaptation des soins à la situation exceptionnelle selon les différents contextes professionnels (activité libérale, en établissement médico-social, en établissement de santé...) → gestion des flux de patients et priorisation des soins ; → parcours de soins des blessés graves civils et militaires (de la prise en charge initiale préhospitalière à la réadaptation) → principe de prise en charge médico-psychologique ; notion de premiers secours psychologiques opérationnels ; → gestion du blessé par attentat/blessé de guerre (introduction à la méthode SAFE MARCHE RYAN).								
Soins spécifiques en gériatrie	17,5	repérage des fragilités et des ressources ; → évaluation gériatrique standardisée ; soins de la peau et prévention des escarres ; mobilité et prévention des chutes ; nutrition et soins alimentaires ; soins éducatifs, relationnels et psychologiques ; accompagnement des aidants, dispositifs spécialisés pour la prise en charge du sujet âgé. → approche multidisciplinaire incluant la prise en charge de la douleur, de l'anxiété, du soutien psychologique, des soins de confort et l'accompagnement de l'entourage.								1 ECTS
Prise en charge des plaies et des pansements	17,5	prévalence et typologies des plaies ; → principes et modalités d'évaluation d'une plaie ; → types de pansements, leurs indications et leurs prescriptions ; → principes pour la réalisation d'un soin de plaie incluant la pose d'un pansement primaire et/ou secondaire ; → techniques spécifiques de traitement des plaies (brûlures, ulcères, escarres, plaies post opératoires dont plasties, fistules, stomies, traitement par pression négatif, bandes de contention ...) → prescription de matériel, dispositifs médicaux et examens de biologie spécifiques (diabète, ...) → complications possibles (infection, allergies ...) → suivi et évaluation de la cicatrisation, et, le cas échéant, orientation vers un autre professionnel de santé.								1 ECTS
Prise en charge des vaccinations (en lien avec système immunitaire et patho infec du B1)		maladies à prévention vaccinale ; → calendrier des vaccinations ; → politique vaccinale ; → types de vaccins ; → règles de prescription, d'administration et de surveillance, et, le cas échéant, orientation vers un autre professionnel de santé ; → traçabilité et transmission des informations.								
Prise en soins des personnes en soins palliatifs et en situation de fin de vie (en lien avec Cancer et hémopathies, Soins Pal et fin de vie du B1)										
Produits de santé (en lien avec systèmes du B1)	35	circuit du médicament ; → réglementation concernant les produits de santé ; → pharmacovigilance et signalement des effets indésirables ; → prescription médicale et prescription infirmière ; → principes du bilan médicamenteux et de la conciliation médicamenteuse ; → préparation et administration médicamenteuse, mise en œuvre des prescriptions médicales (calculs de doses, modes d'administration, surveillance/effet secondaire...) → transfusion sanguine ; → gestion des cathéters périphériques, péri-nerveux, intrathécaux et veineux centraux et des chambres implantables.								1 ECTS mutualisé en S1 (évaluation normative : mise en œuvre d'une PM avec calculs de dose)
Examens complémentaires (en lien avec systèmes du B1)		examens biologiques, imagerie médicale, endoscopie, explorations électrophysiologiques, examens anatomo-cytopathologiques ... ; → règles de prescription des examens complémentaires ; → protocoles de préparation, de réalisation, de suivi des examens complémentaires.								
Cadre de consolidation	25									2 ECTS en S3
Cadre de consolidation	25									2 ECTS en S5
Cadre de consolidation	20									2 ECTS en S6
TOTAL attendu			260 h	52,5	87,5	50	25	25	20	

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - DOMAINE B "Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques"													
UE B4 " Démarche qualité et gestion des risques"											3 ECTS (dont 1 ECTS de consolidation)		
PROMOTION 2026-2029													
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier													
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6													
- connaître les principes et les enjeux de la démarche qualité et de la gestion des risques ; - contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation de la démarche qualité et gestion des risques au sein d'une organisation ; - identifier les organisations et les entités ressources auprès desquelles prendre conseils ; - mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles ; - identifier, prévenir et analyser les types de risques (iatrogènes, organisationnels, psychosociaux, éthiques ...) en lien avec le soin prodigué et selon les méthodes applicables ; - maîtriser le circuit de déclaration et de gestion des évènements indésirables associés aux soins ; - contribuer à la promotion d'une culture partagée de sécurité et de qualité ; - comprendre l'impact des facteurs organisationnels et humains (FOH) sur la qualité et la sécurité des soins ; - renforcer l'engagement professionnel dans la promotion d'une culture juste et non punitive.													
Articulation des compétences avec les UE		Compétence 3 - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE (?), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée 1re année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées => Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie 2e année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées => Intégrant les éléments de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et évaluer les projets de soins mis en œuvre 3ème année - Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans un environnement complexe et/ou spécifique => Intégrant les éléments de compétences : Mettre en œuvre des soins courants dits "de la vie quotidienne" (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour un groupe de personnes et Evaluer les projets de soins mis en œuvre					Compétence 4 - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers 2e année - Identifier les principes et les éléments à préciser dans le cadre d'une prescription de produits de santé, de renouvellement et de demande d'examens complémentaires dans le respect du cadre réglementaire relatif à l'exercice infirmier 3e année - Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie					Compétence générale Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 1ère année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 2ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie en situations simples ou complexes stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle 3ème année - Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes dans un environnement complexe et/ou spécifique y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle	
Objectif général : Garantir la sécurité et la pertinence du parcours de soins en développant une culture de prévention des risques et d'amélioration continue des pratiques professionnelles													
Semestre 4 : 12,50 h Objectif : transformer l'environnement de soins en un espace sécurisé en développant un regard critique capable de détecter les défaillances potentielles avant qu'elles ne touchent le patient Attendus : être capable d'évaluer ses propres pratiques et transformer les non conformités en opportunité d'apprentissage Modalités d'évaluation Semestre 4 - Session 1 : travail d'analyse écrit d'une fiche d'évènement indésirable en groupe de 2h - 1 ECTS // Session 2 : présentation orale d'une analyse d'une fiche d'évènement indésirable en groupe													
Semestre 5 : 12,50 h Objectif : devenir un acteur engagé de la sécurité des soins en intégrant la démarche qualité comme un état d'esprit professionnel indispensable à son futur exercice Attendus : être capable d'évaluer ses propres pratiques et transformer les non conformités en opportunité d'apprentissage Modalités d'évaluation Semestre 5 - Session 1 : présentation orale du résultat d'un audit en groupe pendant 30 min - 1 ECTS // Session 2 : présentation orale du résultat d'un audit en groupe pendant 30 min													
Semestre 6 : 10 h Objectif : être capable de faire vivre la culture qualité gestion des risques au quotidien dans un établissement de soins Attendus : analyser des résultats d'audit et proposer des actions d'amélioration pour assurer une prise en soins de qualité, sûre, reposant sur des données probantes Modalités d'évaluation Semestre 6 - Session 1 - restitution d'un dossier d'analyse d'audit en groupe - 1 ECTS // Session 2 : restitution d'un dossier d'analyse d'audit en groupe													
Recommandations pédagogiques : - mettre en relation l'actualisation continue des connaissances et l'usage des données probantes afin d'identifier les écarts entre les standards recommandés et la pratique réelle; - encourager le travail en groupe interprofessionnels restreints et des méthodes de pédagogie active.													
Cadre de consolidation : Le cadre de consolidation s'appuie sur des projets spécifiques locaux en lien avec des situations à risque particulier du territoire, le cas échéant issus du lieu de stage.													
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques	Observations		
				1	2	3	4	5	6				
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6													
				h TDh CM	h TDh CM	h TDh CM	5h TD 7h30 CM	6h TD 6h30 CM	10h TDh CM				
démarche qualité	12,5	- historique et principes de la qualité en santé ; - cadre réglementaire et référentiels qualité ; - démarche qualité dans les différents secteurs : sanitaire, médico-social, social, éducatif ; - démarche qualité dans les secteurs à risques (biologie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire, imagerie...).									1 ECTS mutualisé		
outils et méthodes de la qualité		- cycle PDCA (planifier-développer-contrôler-agir) et roue de Deming ; - indicateurs qualité ; - recueil et traitement de l'expérience et de la perception usager : plaintes, satisfaction, observations ... ; - traçabilité et formalisation : transmissions, protocoles et plans d'actions ; - audits internes et externes, évaluation des pratiques professionnelles...											
prévention et gestion des risques	12,5	- définition du risque et typologies : iatrogènes, organisationnels, psychosociaux, éthiques ... ; - méthodes d'analyse et de prévention : cartographie, arbre des causes, 5 pourquoi, AMDEC, méthode ALARM ... ; - vigilances : identitovigilance, matériovigilance, infectiovigilance, hémovigilance ... ; - prévention, déclaration et gestion des évènements indésirables associés aux soins ; - exemples de risques dans différents secteurs : sanitaire, médico-social, social, éducatif ... - facteur humain dans les erreurs ; - intégration des outils de simulation en équipe pour prévenir les risques organisationnels ; - valoriser l'implication dans des actions collectives type « Rencontre sécurité », briefings ou simulation en équipe.									1 ECTS mutualisé		
culture de sécurité et de qualité		- sensibilisation et formation continue des équipes ; - facteurs favorisant une culture de la sécurité et de la qualité en organisation ; - place et interrogation de l'erreur ; - reconnaissance du rôle de la personne prise en soin comme acteur de la sécurité ; - pratiques favorisant le travail en équipe : leadership partagé, soutien entre pairs, retour constructif.											
cadre de consolidation	10										1 ECTS		
TOTAL attendu			35h				12,5	12,5	10				

	Maquette pédagogique			
UE C1 S2 35h (20h CM + 15h TD) 2 ECTS				
Compétence 5: Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, ETP, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique En 1ère année l'ESI sera capable: D'identifier les priorités de santé publique, les étapes et les méthodes de mise en oeuvre d'une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle.	Compétence 6 - Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière En 1ère année l'ESI sera capable: D'identifier les étapes et l'organisation d'une ETP	Compétence 7 -Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication		
Objectifs pédagogiques	Elements de contenu de l'UE qui permettent d'attendre les objectifs	CM	TD	
Objectif 1: Caractériser et mobiliser les concepts liés à la santé publique, la santé communautaire et populationnelle sur le plan international, national, régional et local, en lien avec les déterminants de la santé, ainsi que les outils dans le cadre de la mise en oeuvre d'activités de promotion de la santé et de prévention	Fondements théoriques de la santé publique et environnementale : définitions, courants, fonction et approche	02:00		
	Acteurs et organismes nationaux et internationaux	02:00		
	Mesure et surveillance de l'état de santé des populations, indicateurs et déterminants de santé	02:00		
	TD mobilisation des connaissances		02:00	
	Approche intersectorielle de la santé publique	02:00		
	Stratégies et politiques publiques prévalentes : programme national nutrition santé, feuille de route santé mentale et psychiatrie, programme national de lutte contre le tabac, politique des 1000 premiers jours de l'enfant, stratégie nationale de santé sexuelle	02:00		
	TD mobilisation des connaissances : cas concret		02:00	
1ère Evaluation continue des connaissances sur table (5 QRU/15 QCM) 20%	Critères: Exactitude des connaissances 5 QRU 15 QRM		00:30	
TD restitution de l'evaluation	Chaque évaluation est suivie d'une séance de correction pour permettre à l'ESI de comprendre ses erreurs, ses difficultés et aider à sa progression avant l'épreuve suivant. Chaque évaluation aura une note quantitative qui ne sera pas divulguée à l'ESI lors de la correction L'ensemble des notes des évaluations seront ramenés à 20 points et connues par l'ESI après la CAC		00:30	
Objectif 2 : Identifier les enjeux et l'organisation du système de santé sur les plans politiques et socio-économiques en France et dans le monde	Panorama de la santé en France et dans le monde, inégalités de santé, besoins, accès, recours aux soins, santé globale, littératie en santé	02:00		
	Organisation, fonctionnement et enjeux du système de santé en France	02:00		
	Économie de la santé : financement du système de santé, dépenses de santé, modes de rémunération de professionnels	02:00		
	TD mobilisation des connaissances		02:00	
	Parcours de soins/parcours de santé, modes d'exercice coordonné	02:00		
	Alertes sanitaires, gestion des crises sanitaires et réponses en contexte de pandémie	02:00		
	TD mobilisation des connaissances : cas concret		02:00	
2ème Evaluation continue des connaissances sur table (5 QRU/15 QCM) 20%	Critères: Exactitude des connaissances 5 QRU 15 QRM		00:30	
TD restitution de l'evaluation			00:30	
Objectif 3 : Appliquer pour soi-même et pour ses pairs les mesures de prévention, de promotion de la santé et d'éducation à la santé	Concepts de prévention individuelle et stratégies de dépistage organisé (4.6S3)		02:00	
	Entretien motivationnel: techniques d'entretien, écoute active et posture relationnelle (4.S2 et 4.2S3)		02:00	
Evaluation normative sur table 60%	Plaquette de santé publique et/ou QROC avec cas concrets		01:00	
		20h	15h	TOTAL UE

MAQUETTE PEDAGOGIQUE															
UE D.1 « Communication, travail en équipe et leadership »															
PROMOTION 2026-2029															6 ECTS (3 CC)
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier															
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 - Communiquer de manière claire, respectueuse, non stigmatisante et adaptée avec les personnes soignées et leurs familles en tenant compte de leurs connaissances, besoins, croyances, et préférences et en mobilisant les techniques d'entretien et de transmission orale et écrite ; - Mobiliser des compétences d'empathie clinique, d'écoute active, de communication interpersonnelle et d'adaptabilité pour instaurer et maintenir des relations thérapeutiques de qualité ; - Intégrer la dimension du handicap dans la relation de soin en identifiant les situations de vulnérabilité, en mettant en œuvre des mesures d'accessibilité et en promouvant une approche inclusive ; - Renforcer ses compétences psychosociales pour favoriser une approche inclusive, bienveillante et non stigmatisante dans les échanges lors des situations professionnelles et relationnelles ; - Enregistrer, traiter, transmettre les données liées à une personne ou un groupe de personnes ; - Développer des compétences individuelles et collectives pour prévenir, gérer et désamorcer les conflits et les situations d'agressivité ou de violence en milieu de soins, en assurant la sécurité des personnes concernées ; - Mobiliser une équipe pluridisciplinaire en valorisant la motivation collective et le respect des individualités, afin d'atteindre des objectifs communs et développer des prises de décisions éclairées ; - Identifier les attributs du leadership en santé et son influence sur le système de santé.															
Objectifs spécifiques - Définir le rôle de l'infirmier, notamment dans la coordination des soins, la gestion de situations de soins et organisationnelles complexes et la promotion continue de la qualité des pratiques professionnelles ; - Superviser et évaluer les actes et soins délégués aux aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aux accompagnants du champ éducatif et social.															
Articulation des compétences avec les UE		Compétence générale Établir une relation adaptée à une personne ou un groupe de personnes pour une prise en soins de qualité en mobilisant les compétences psychosociales 1ère année - Communiquer de manière adaptée avec une personne ou un groupe de personnes, l'entourage et avec les différents intervenants professionnels dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées 2ème année - Communiquer de manière adaptée avec une personne ou un groupe de personnes, l'entourage et avec les différents intervenants professionnels en mobilisant les compétences psychosociales dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées 3ème année - Identifier l'influence du leadership clinique pour négocier des objectifs cliniques partagés avec une équipe de soins, notamment dans un environnement complexe et/ou spécifique et établir un bilan ou un avis dans un cadre médico-administratif et médico-légal afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soin													
Semestre 1 : 35h Objectif : Être capable de communiquer de manière adaptée avec un patient ou un groupe de patients, pour une prise en soins de situations simples et stabilisées Attendus : L'étudiant est capable de s'approprier les notions de savoir-être professionnel, communication (écoute active, reformulation,...), et les compétences psychosociales pour communiquer avec un patient et un groupe de patients															
Modalités d'évaluation Semestre 1 - ORAL individuel sur la communication au patient, compétences psychosociales à partir de l'analyse d'une situation (rapportée de stage par l'étudiant ou proposée par les formateurs sous forme de vidéo ou de situation écrite) Situation de soins à faire valider pendant le stage S1 par le lieu de stage sur le même modèle que l'UE 4.2 S5 (FSI CHRU TOURS)															
Semestre 2 : 18h Objectif : Être capable de communiquer de manière adaptée avec un professionnel ou un groupe de professionnels, pour une prise en soins de situations simples et stabilisées Attendus : L'étudiant est capable de s'approprier les notions de collaboration interprofessionnelle et de leadership/travail en équipe pour communiquer avec un professionnel ou un groupe de professionnels															
Modalités d'évaluation Semestre 2 - Oral de groupe: analyse d'une situation avec repérage des concepts en lien avec la collaboration interprofessionnelle et travail d'équipe. Proposition d'une table ronde interprofessionnelle durant le stage hybride de S2.															
Cadre de consolidation en Semestre 4 et 5 : Le cadre de consolidation peut introduire différentes techniques pour développer les compétences psycho-sociales (relaxation, ateliers, ...) : 36 h Objectif : Attendus : Modalités d'évaluation Semestre 4 et 5 CC :															
Questions Modalités d'évaluation : Questions : en commun avec domaine A-B ? // Place du Contrôle Continu ? // En stage ?															
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proportion Volumétrique	Semestres					Proposition de séquences pédagogiques	Observations					
				1		2		4			5				
				CM	TD	CM	TD	Consolidation							
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6															
Savoir-être professionnel	8	Respect, écoute, empathie, congruence, adaptabilité	4	1	3							Bases de la communication, les concepts relationnels Explorer les représentations des étudiants du savoir-être professionnel infirmier			
		Posture professionnelle : ponctualité, tenue, langage, gestuelle, et comportements adaptés aux différents contextes	4	1	3							Bases de la communication, Règles d'hygiène et tenue professionnelle, Guide de conduite stage ESI reprenant les éléments de ponctualités/posture/tenue/com patient et équipe..., base de la communication, alternative aux stages, la posture du soignant.			
Communication	15,5	Types de communication : verbale, non verbale, écrite et numérique	1,5		1,5							Bases de la communication, Méthode de travail : rédaction d'un mail professionnel; les fondamentaux de la communication Littératie en santé ? (avec item ci-dessous?)			
		Compétences en communication interpersonnelle	1,5		1,5						CMO Communication en équipe Pourquoi pas aborder cet item dès le semestre 2 (CR Tours)				
		Communication, respect des diversités et lutte contre la stigmatisation en santé : intégration des dimensions culturelles, sociales et religieuses dans les échanges	1	1							Approche des rites et cultures en soins palliatifs + approche interculturelité dans les soins (CR Tours) S2 + rappels en S5 ? La stigmatisation dans les soins : définitions, réflexions à partir de vignettes courtes	Lien avec B1-B2 ?			
		Techniques d'écoute active	3	3							La relation d'aide, ateliers soins relationnels (avec item ci-dessous?)				
		Reformulation, clarification et validation des messages	1,5		1,5						La relation d'aide, ateliers soins relationnels				
		Entretien professionnel : entretien d'accueil et d'évaluation, entretien éducatif et d'accompagnement des personnes prises en soin et des familles, gestion des situations difficiles (accompagnement de la fin de vie, refus de soins ...)	1,5		1,5						CM entretien IDE et ateliers entretiens IDE, SESA techniques de négociation CR Tours Entretien d'accueil et d'évaluation en L1	Lien avec B1-B3-C1 ?			
		Consultation d'annonce	1	1							Consultation d'annonce en cancérologie (à programmer en même temps que système cancéro)?, TAS(Temps Accompagnement Soignant)(IDE et AS)	Lien avec B1 S4 ?			
		Communication au sein de l'équipe : compréhension, disponibilité, remise en question, ouverture d'esprit	1,5		1,5						CMO Communication et travail d'équipe Exploitation de démarches de soins réalisées en stage prop. S2 (CR Tours)				
		Transmissions infirmières orales et écrites : réunion préparatoire, dossier patient	1,5		1,5						Les transmissions, TD; Alternative aux stages S2 (hybride)	Lien avec B3 ?			
		Animation de réunions, prise de parole en public	1,5			1,5					CMO Equipe et travail d'équipe; actions sesa, prop. S2 (CR Tours)				
Collaboration et coordination interprofessionnelle	3	Travail en équipe : rôles et responsabilités des différents professionnels de santé	1,5			1,5					TABLE RONDE ++ CMO Equipe et travail d'équipe Travail en groupe d'étudiants sur différents métiers ==> Travail stage hybride? Tables rondes				
		Supervision et évaluation des actes et soins délégués	1,5		1,5						TD sur les concepts liés à la notion de travail, TD multiples sur la notion d'apprentissage/encadrement/évaluation/responsabilité pro. et encadrement.; encadrement des professionnels de soins				
		Communication interprofessionnelle et outils de transmission des données de santé, notamment dans un contexte de téléconsultation et de télésoins	0								E Santé	UE numérique ?			
		Prise en charge coordonnée : importance de la continuité des soins dans une approche centrée sur la personne soignée	0								CM Projets de soins, Planification et organisations des soins, Réseaux et pluriprofessionnalité, le raisonnement clinique, la priorisation des pbs de santé	Domaine A ?			
Compétences psychosociales	10	Classification et compréhension des compétences psychosociales : cognitives, émotionnelles et sociales			2						CM Les grands domaines de la psychologie, les émotions identité et socialisation				
		Compétences sociales et émotionnelles : conscience de soi, autogestion, conscience sociale, habiletés relationnelles, prise de décision responsable			2						CM Dynamique de la relation de soins, TD prop. S2 (CR Tours) CMO Communication, travail d'équipes et conflit				
		Régulation des émotions : intelligence émotionnelle, réflexivité, empathie cognitive	10	2	2						CMO Communication en équipe Pourquoi pas aborder cet item dès le semestre 2 (CR Tours) Compétences émotionnelles du soignant/ESI				
		Technique de gestion du stress		1							CM gestion des émotions et gestion du stress Ateliers de gestion du stress en S5 ?	Lien B3 ? Cadre de consolidation ?			
		Médiation		1							Les médiations thérapeutiques, les thérapies non médicamenteuses Pourquoi pas aborder cet item dès le semestre 2 (CR Tours)				
Leadership et travail en équipe	6,5	Définition, concepts clés et attributs du leadership clinique : différents styles de leadership (transformationnel, situationnel, collaboratif), application du leadership dans le contexte professionnel, qualités et compétences attendues d'un leader	3,5			2	1,5				CMO Communication en équipe, les concepts en lien avec la notion de travail				
		Impact du leadership clinique sur la qualité des soins : influence sur la sécurité des prises en charge, la continuité et la coordination des soins, ainsi que sur le travail d'équipe ?Liens B4??	3			1,5	1,5				CMO Equipe et travail d'équipe, les concepts en lien avec la notion de travail Pourquoi pas aborder cet item en semestre 5 (CR Tours) TD : identifier l'impact du leadership clinique en situations de soins (à partir de vignettes/situations)				
Violences en santé	0	Processus en jeu dans les comportements agressifs et leurs fonctionnements	0									CM sur l'agressivité et la violence - A mettre S4 selon CR Tours / au S2 (CHTX)? - compétences psychosociales (transversales) - initiation analyse transactionnelle	Cadre de Consolidation S4 et S5 A croiser avec domaines A2 et B1, B2 et B3 en S4		
		Méthodes pour réagir face à ces situations	0									A mettre S4 selon CR Tours - initiation sophrologie			
		Postures à adopter pour faire face aux situations relationnelles conflictuelles	0									A mettre S2 OU 4 selon CR Tours communication non violente - gestion du stress			
		Stratégies d'anticipation et de prévention des violences	0									TD sur l'identification des facteurs de risques menant à la violence et mesures de préventions			
		Comportements et techniques de communication pour apaiser les tensions	0									CM Négociation, TD+CM Communication non violente et technique de l'OSBD, TD sur la violence dans les soins ou refus de soins A mettre S2 selon CR Tours			
Eléments de contenu spécifiques															
	1,5	Rôle de l'infirmier leader dans la coordination et la supervision des soins : organisation et planification des interventions, gestion des ressources, communication interprofessionnelle et articulation des activités au sein de l'équipe	0,5			0,5						COMPLEMENT LIGNE 44 Définition, concepts clés et attributs du leadership clinique : différents styles de leadership (transformationnel, situationnel, collaboratif), application du leadership dans le contexte professionnel, qualités et compétences attendues d'un leader Encadrement, planification des soins, concepts notion de travail			
		Gestion de la dynamique de groupe : techniques de motivation et de négociation, prévention et résolution de conflits, développement de la cohésion et encouragement à la participation active des membres	1				1					COMPLEMENT LIGNE 34 Animation de réunions, prise de parole en public CMO Communication en équipe TD Jeu de rôle/Simulation : Négociation au sein d'une équipe			
		Gestion de situations de crise, prise de décisions rapides et organisation efficace en situation d'urgence CF AFGSU, premiers secours en santé mentale	0									CM chariot d'urgence, les médicaments d'urgence, évaluation et bilan situations d'urgence, tri aux urgences, rôle IDE et priorisation des prises en charge A mettre S5 selon CR Tours	Cadre de consolidation S4 ?		
TOTAL HEURES COURS			44,5	6	23	9	7								
EVALUATION FORMATIVE (+ présentation grille)			3,5		2		1,5								
TEMPS EVALUATION NORMATIVE			2,5		2		0,5								
EVALUATION SESSION 2			2,5		2		0,5								
			53		35		18								
TOTAL attendu			53		35		18	12h	24h						

MAQUETTE PEDAGOGIQUE							
UE D.2 « Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure »							
PROMOTION 2026-2029							2 ECTS
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier							
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 – Appliquer les procédures administratives, réglementaires et financières liées à la gestion d’une structure d’exercice individuel ou collectif ; – Organiser les prises en charge des usagers dans une structure d’exercice individuelle ou collective, en assurant leur conformité réglementaire et leur efficience organisationnelle ; – Coordonner les activités et les soins en favorisant le travail en équipe et les relations interprofessionnelles pour garantir la continuité des parcours ; – Mobiliser des stratégies de communication adaptées pour renforcer la collaboration au sein d’une équipe et faciliter les relations avec des partenaires externes.							
Objectifs spécifiques							
Articulation des compétences avec les UE		Compétence générique Compétence 9 Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d’une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins => Intégrant la compétence générique : Organiser son activité dans un mode d’exercice coordonné (équipe de soins primaires : maisons de santé, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé) 1ère année - Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d’intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l’équipe pluri professionnelle 2ème année - Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d’une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins 3ème année - Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne, en s’adaptant au contexte et situations d’urgence					
Semestre 5 : 12h + 12h UE libre Objectif : Attendus :							
Modalités d’évaluation Semestre 5 - Enquête et projet au sein de structures							
Questions Modalités d’évaluation : Questions : en commun avec domaines A-B et E (IA en santé) ? // Place du Contrôle Continu ? // En stage ?							
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestre		Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				5			
				CM	TD		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6							
Gestion d’une structure d’exercice individuel ou collectif	3	Organisation administrative et financière : budgets, facturation, gestion des ressources	3		1,5	Partenariat ERPS	
		Gestion des plannings de rendez-vous					D4 S2
		Organisation logistique : approvisionnement et gestion des stocks, entretien et maintenance des équipements, gestion des déchets			1,5	gestion des déchets	
Coordination des activités et des soins (approche participative et durable)	6	Organisation de son activité en prenant en compte le travail en équipe et son propre champ d’intervention	6		1,5		
		Coordination interne de la continuité des soins, transmission et archivage des données			1,5		
		Développement de partenariats, collaboration avec les acteurs locaux			1,5	travail avec partenaires locaux	
		Responsabilité sociale des structures : équité, inclusion, soutien aux populations vulnérables			1,5		
		Innovation dans la gestion des structures de santé : numérique, interopérabilité des systèmes					D4 S2
						Organisation privilégiée de tables rondes afin d'aborder plusieurs thématiques lors d'une même séance	
TOTAL HEURES COURS			9		9		
TEMPS EVALUATION NORMATIVE			3				
EVALUATION SESSION 2			0				
TOTAL HEURES S1-S2			12				
TOTAL attendu			12				

MAQUETTE PEDAGOGIQUE									
UE D.3 « Formation, développement des compétences et analyse de la pratique professionnelle »									
PROMOTION 2026-2029								2 ECTS (1 CC)	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier									
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6. – Organiser l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et l'évaluation des apprenants ou de pairs primo-arrivants en veillant à la qualité de vie et des conditions de travail ; – Mobiliser les connaissances et les théories de l'apprentissage dans une démarche de transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être ; – Accompagner la progression des apprenants ou de pairs primo-arrivants à l'aide d'outils en favorisant leur autonomie et leur réflexion lors de tutorat et d'actions de formation dans un climat de confiance et de bienveillance ; – Différencier les concepts de tutorat et de mentorat, en identifiant leurs caractéristiques principales, leurs objectifs spécifiques, ainsi que les rôles et responsabilités associés à chaque dispositif ; – Mettre en œuvre une démarche d'analyse des pratiques professionnelles et de réflexion critique pour améliorer la qualité et la sécurité des prises en soins.									
Objectifs spécifiques									
Articulation des compétences avec les UE		Compétence générique Compétence 10 Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques. 1ère année - Identifier les étapes, techniques et méthodes permettant le développement et l'évaluation des compétences 2ème année - Identifier les étapes, techniques et méthodes permettant le développement et l'évaluation des compétences des pairs, des apprenants et des autres professionnels et réaliser l'accueil et l'intégration des nouveaux apprenants 3ème année - Réaliser l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et l'évaluation des pairs, des apprenants et des autres professionnels afin de développer l'acquisition de leurs compétences.							
Semestre 5 : 12h Objectif : Attendus :									
Modalités d'évaluation Semestre 5 - Conception et évaluation d'une séquence pédagogique auprès de pairs (par petits groupes de 5/6) ==> EVALUATION ECRITE D'UN DOSSIER D'ENCADREMENT									
Cadre de consolidation en Semestre 5 : Le cadre de consolidation permet d'approfondir différentes approches (fonction tutorale, mentorat...) et valoriser l'engagement des étudiants (association, tutorat,...) : 12 h Objectif : Attendus :									
Modalités d'évaluation Semestre 5 (CC) : Conception et évaluation d'une séquence pédagogique auprès de pairs (par petits groupes de 5/6) ==> EVALUATION D'UNE SEQUENCE D'ENCADREMENT (par ex auprès de L1 ou L2)									
Questions Modalités d'évaluation : Questions : en commun avec domaines C ? // Place du Contrôle Continu ? // En stage ?									
Elements de contenus		Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestre 5			Proposition de séquences pédagogiques	Observations
					CM	TD	Consolidation		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6									
Fondements pédagogiques	1	Théories de l'apprentissage mobilisées en santé	1	1				Lien Domaine C Education thérapeutique ?	
		Méthodes et outils pédagogiques							
		Approche par compétence et structuration des référentiels métiers							
Conception pédagogique	8	Identification des besoins de formation	8		8				
		Elaboration d'objectifs pédagogiques spécifiques, mesurables et adaptés au niveau des apprenants						A débiter en S1 ?	
		Structuration de séances pédagogiques incluant des cours théoriques, des activités pratiques et des évaluations							
Tutorat et mentorat		Open badges, notamment dans le cadre de consolidation pour valoriser l'engagement dans et à l'extérieur de l'institut					A débiter en S4 // 3.4 S4??		
		Relation pédagogique et techniques d'encadrement					A débiter en S4 // 3.4 S4??		
		Développement de l'autonomie et de la prise d'initiative					5.1 S1 ?		
Gestion des difficultés d'apprentissage et des situations complexes (stress, démotivation, handicap...)							A débiter en L1 ?		
							A débiter en L1 ?		
							En S3 ?		
Analyse des performances et techniques de retours constructifs							A débiter en S1: APP, semaine dérogatoire... ?		
							A débiter en S1: APP, semaine dérogatoire... ?		
				En S6 ?					
Évaluation des connaissances et compétences	2	Méthodologie : introduction aux outils et modèles d'analyse, étapes clés		2	2			A débiter en L1 ?	
		Analyse des pratiques : respect des protocoles, sécurité des soins, efficacité des interventions, écarts théorie/pratique						Méthode ALARM	
		Évaluation des compétences et savoir-faire mobilisés dans les situations professionnelles							S1 - semaine d'hybridation
		Analyse des processus de travail : gestion du temps, organisation des soins, coordination interprofessionnelle							S2: organisation des soins, raisonnement clinique, projet de soins... S3: interpro
		Réflexion sur l'impact des ressources et contraintes organisationnelles y compris en situation sanitaire exceptionnelle						AFGSU S1/S2	
		Identification des besoins de formation ou d'accompagnement						SPI ?	
							UE transversale (fil rouge) car en filigrane de tous les enseignements : références régulières tout au long de la formation et apports spécifiques dans le cadre de cette UE		
TOTAL HEURES COURS			11	3	8	0			
TEMPS EVALUATION NORMATIVE						1	Conception et évaluation d'une séquence pédagogique auprès de pairs (par petits groupes de 5/6)		
EVALUATION SESSION 2			0						
TOTAL HEURES S1-S2			12	4	8	0			
TOTAL attendu			24	12	12				

MAQUETTE PEDAGOGIQUE							
UE D.4 « Numérique en santé »							
PROMOTION 2026-2029						2 ECTS	
OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier							
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 – Appréhender les enjeux liés à la santé numérique ; – Mobiliser les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins ; – Identifier et intégrer les usages pertinents de l'intelligence artificielle (IA) en santé pour soutenir le raisonnement clinique et la prise de décision ; Collecter, utiliser et exploiter les données de santé dans le respect des obligations légales, professionnelles et éthiques et de la cybersécurité ; – Communiquer efficacement avec les acteurs de la santé en utilisant des outils numériques adaptés ; – Conduire des projets de télésanté adaptés aux besoins des personnes soignées et des équipes ;							
Objectifs spécifiques							
Articulation des compétences avec les UE		Compétence générique Communiquer les données d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un but de collaboration interprofessionnelle et de continuité des soins Intégrer la dimension numérique dans les pratiques professionnelles : gestion des données de santé, cybersécurité, utilisation des outils numériques, communication, télésanté 1ère année - Saisir les données liées à une personne dans le système informatisé dans le respect des règles/sécurité informatiques 2ème année - Enregistrer et transmettre les données liées à une personne ou un groupe de personnes 3ème année - Enregistrer, traiter et transmettre les données liées à une personne ou un groupe de personnes					
Semestre 1 : 18h Objectif : Attendus :							
Modalités d'évaluation Semestre 1 - 80% de réussite au QCM sur attestation de suivi de parcours							
Semestre 2 : 18h Objectif : Attendus :							
Modalités d'évaluation Semestre 2 - 80% de réussite au QCM sur attestation de suivi de parcours							
Questions Modalités d'évaluation : Questions : en commun avec domaines A-B et E (IA en santé) ? // Place du Contrôle Continu ? // En stage ?							
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres		Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				1	2		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6							
Données de santé	0	Définition, historique et impact du numérique sur le système de santé	18	18		capsules	
		Enjeux et critères liés à l'identitovigilance				capsules	
		Traitement de la donnée personnelle de santé : cadre législatif, RGPD, cycle de vie				capsules	
		Accès aux données de santé : stockage, cadre réglementaire, CPS numérique				capsules	
		Exploitation des données : IA, algorithmes				capsules	
Cybersécurité et santé	0	Sécurisation de l'environnement numérique de travail				capsules	
		Sécurisation de l'environnement numérique de travail				capsules	
		Prévention des actions malveillantes et conduite à tenir				capsules	
Communication en santé	0	Utilisation des outils, applications mobiles, portails d'interaction avec usagers				capsules	
		Supervision et évaluation des actes et soins délégués				capsules	
		Communication interprofessionnelle et outils de transmission des données de santé, notamment dans un contexte de téléconsultation et de télésoins				capsules	
		Prise en charge coordonnée : importance de la continuité des soins dans une approche centrée sur la personne soignée				capsules	
Outils numériques en santé	18	Définition de la e-santé	18		capsules		
		Impacts environnementaux du numérique			capsules		
		Logiciels métiers de prescription électronique			capsules		
		Dossier patient informatisé : gestion et mise à jour			capsules		
		Dossier médical partagé			capsules		
		Plateformes de coordination et outils collaboratifs			capsules		
		Objets connectés : montres, capteurs, dispositifs de monitoring			capsules		
		Réalité augmentée et virtuelle : formation, rééducation, accompagnement			capsules		
		Méthodologie d'évaluation des technologies			capsules		
		Évaluation de la fiabilité des sources d'information			capsules		
		Concepts clés de l'IA, types d'IA, applications en santé			capsules		
Télésanté	0	Définition et cadre juridique			capsules		
		Téléconsultation, téléassistance, téléexpertise, télésurveillance, télésoin : bonnes pratiques, risques et enjeux éthiques			capsules		
		Conduite d'un projet de télésanté			capsules		
TOTAL HEURES COURS			36	18	18		
TEMPS EVALUATION NORMATIVE			0			80% de réussite	
EVALUATION SESSION 2			0				
TOTAL HEURES S1-S2			36	18	18		
TOTAL attendu			36	18	18		

MAQUETTE PEDAGOGIQUE			
UE E.1 "Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes"			
PROMOTION 2026-2029			12 ECTS
OBJECTIFS *: * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier			
Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6 – Connaître l'organisation et les grands principes de la recherche en sciences expérimentales et en sciences humaines et sociales ; – Connaître les étapes de la démarche scientifique et le processus de production et de diffusion de connaissances scientifiques ; – Identifier et interpréter les différents types de variable d'une étude ; – Interpréter les différents indicateurs de l'épidémiologie descriptive ; – Comprendre les grands principes des tests statistiques en fonction du type de variable ; – Conduire une recherche documentaire à partir d'une équation de recherche ; – Identifier les différents types d'études et leur niveau de preuve ; – Connaître la structuration des articles scientifiques et être capable d'identifier les différentes parties ; – Identifier, synthétiser et quantifier le résultat principal d'une étude scientifique à partir de grilles de lecture standardisées ; – Identifier les principales limites méthodologiques d'une étude scientifique ; – Elaborer une synthèse écrite et orale d'une analyse critique de la littérature à partir d'une question clinique ou professionnelle en utilisant des outils de la bureautique.			
Articulation des compétences avec les UE	Compétence 11 : Mettre en œuvre le processus d'alimentation continue des soins et de la pratique professionnelle dans le cadre de ses activités. 1re année - identifier et mettre en œuvre les méthodologies et outils d'évaluation adaptés à l'analyse de situations et mettre en œuvre les principes et règles de vigilance dans toute activité. 2e année - Poposer une démarche d'amélioration continue de la qualité dans son activité. 3e année - Mettre en oeuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de son activité.	Compétence 12 : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées. > <i>Compétence générique : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche scientifique.</i> 1re année - Rechercher et sélectionner des publications scientifiques et professionnelles au moyen des différentes ressources documentaires nationales et internationales. 2e année - Rechercher et traiter des données contenues dans les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires nationales et internationales (lecture critique). 3e année - Analyser des données scientifiques et professionnelles dont rechercher, analyser, synthétiser et utiliser les données probantes nécessaire à leur pratique.	Compétence 13 : Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles. 1re année - Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés en intégrant les données probantes afin de garantir la qualité des interventions pour une situation simple. 2e année - Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés en intégrant les données probantes afin de garantir la qualité des interventions pour une situation complexe. 3e année - Elaborer et évaluer des documents professionnels utilisant des données probantes dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.
Objectif général : Mettre en œuvre des actions de développement de compétences et la production de documents dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.			
Semestre 1 : 43 h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation : Semestre 1 - Session 1 : Travail écrit individuel sur un article professionnel- Résumé (20 lignes) - Commentaire en s'appuyant sur 2 à 3 auteurs (dont 1 issu des sciences infirmières) - Notion d'équation de recherche - Bibliographie - Normes APA // Session 2 : Mêmes modalités session 1-----			
Semestre 2 : 27 h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 2 : - Travail écrit binôme/trinôme - Questionnement professionnel issu de situation de stage/ donnée par l'IFSI (situation clinique) - Formuler une question PICO - Recherche littérature grise (recommandations, thèses, penseurs) - Traçabilité de la démarche de recherche (mots clé, bases de données, sites de références, sociétés savantes) - Bibliographie - Normes APA // Session 2 : Mêmes modalités, réajustements session 1			
Semestre 3 : XX h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 3 - -----// Session 2			
Semestre 4 : XX h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 4 - -----// Session 2			
Semestre 5 : XX h Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation Semestre 5 - -----// Session 2			

Semestre 6 : XX h											
Objectif : -----											
Attendus :-----											
Modalités d'évaluation Semestre 6 - -----// Session 2											
Cadrage évaluation : -----											
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				1	2	3	4	5	6		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6											
Organisation de la recherche : Organisation de la recherche et acteurs de la recherche en santé.	2 H		2 H	CM : 2h							
Organisation de la recherche : Grands principes de la recherche en sciences expérimentales et sciences humaines et sociales. Principes éthiques et réglementation de la recherche impliquant la personne humaine. Principes d'intégrité et de publication scientifique.	2 H		2 H	CM : 2h							
Démarche Scientifique : Histoire de la démarche scientifique.	1 H		1 H	CM : 1h							
Démarche Scientifique : Etapes de la démarche scientifique. Production et diffusion des connaissances scientifiques.			4h		CM 4h						
Recherche bibliographique : Principales bases documentaires dans le domaine de la santé.	3 H		3 H	CM : 2h TD : 1h							
Recherche bibliographique : Conduire une recherche documentaire.			6h		CM 2h TD 4h						
Lecture critique : structuration des articles scientifiques	3 H		3 H	CM/TD : 3h							
Principes et diversité des méthodes d'analyse qualitatives : Notion de validité, fiabilité et généralisation.	3 H		3 H	CM : 1h30 TD : 1h30							
Analyse des résultats scientifiques : Type de variable / méthodes qualitatives.	3 H		3 H	CM : 1h TD : 2h							
Analyse des résultats scientifiques : Méthodes / type de variables quantitatives. Principaux paramètres descriptifs d'une variable et les principales représentations graphiques. Principaux indicateurs de l'épidémiologie descriptive. Définition d'une différence absolue, un risque relatif et un risque relatif rapproché. Grands principes des tests statistiques en fonction du type de variable.			10h		CM 5h TD 5h						

[illegible]

TOTAL attendu			43 H	26H	12 H	12 H	25 H	40 H			

UE E.2 " Langue vivante étrangère "

PROMOTION 2026-2029

6 ECTS dont 1 ECTS cadre de consolidation

OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6

- Mobiliser le vocabulaire professionnel et scientifique en anglais courant dans le domaine de la santé et des soins pour participer activement à des échanges, comprendre des informations complexes et formuler des réponses pertinentes ;
- Lire et comprendre des articles scientifiques et professionnels en anglais et en rédiger une synthèse ;
- Intégrer les dimensions culturelles dans la communication avec des usagers allophones.

Articulation des compétences avec les UE	Compétence 12 : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées. <i>> Compétence générique : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche scientifique.</i> 1re année - Rechercher et sélectionner des publications scientifiques et professionnelles au moyen des différentes ressources documentaires nationales et internationales. 2e année - Rechercher et traiter des données contenues dans les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires nationales et internationales (lecture critique). 3e année - Analyser des données scientifiques et professionnelles dont rechercher, analyser, synthétiser et utiliser les données probantes nécessaire à leur pratique.	Compétence 13 : Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles. 1re année - Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés en intégrant les données probantes afin de garantir la qualité des interventions pour une situation simple. 2e année - Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés en intégrant les données probantes afin de garantir la qualité des interventions pour une situation complexe. 3e année - Elaborer et évaluer des documents professionnels utilisant des données probantes dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles.
--	---	--

Objectif général : Acquérir des compétences linguistiques pour accéder à la littérature scientifique en langue anglaise et accompagner les personnes non francophones

Semestre 1 : 18 h - 1 ECTS

Objectif :

Attendus :

Modalités d'évaluation : Evaluation individuelle

Semestre 1 - Session 1 et session 2

Si Plateforme : réalisation 100% du parcours défini avec 80% de réussite.

Si intervenant : présence et participation active de l'étudiant.

Semestre 2 : 18 h - 1 ECTS

Objectif :

Attendus :

Modalités d'évaluation Semestre 2 :

Si Plateforme : réalisation 100% du parcours défini avec 80% de réussite.

Si intervenant : présence et participation active de l'étudiant.

Semestre 3 : 12 h - 1 ECTS

Objectif :

Attendus :

Modalités d'évaluation Semestre 3 -

Semestre 4: 12 h - 1 ECTS

Objectif :

Attendus :

Modalités d'évaluation Semestre 3 -

Semestre 5: 12 h - 1 ECTS

Objectif :

Attendus :

Modalités d'évaluation Semestre 3 -

Semestre 6 : 12 h- 1 ECTS cadre de consolidation - UE libre											
Objectif :											
Attendus :											
Modalités d'évaluation Semestre 3 -											
Cadrage évaluation : présence et participation active											
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres						Proposition de séquences pédagogiques	Observations
				1	2	3	4	5	6		
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6											
Bases du vocabulaire professionnel en contexte de soins : Révision grammaire, introduction à l'anglais ; initiation au vocabulaire médical (termes courants, procédures, traitements) ; Vocabulaire lié aux soins : anatomie / physiologie, maladies et symptômes, médicaments et matériel médical, environnement hospitalier.	18 H			TD 18 H							
Bases du vocabulaire professionnel en contexte de soins : Expressions courantes utilisées dans les contextes de soins (accueil des personnes, évaluation des symptômes, explication des traitements...) ; Début de lecture de documents professionnels et scientifiques.	18 H				TD 18 H						
Communication avec des personnes non francophones : Techniques de communication adaptées aux soins : questionner, écouter activement, répondre aux préoccupations de l'usager... ; Annonce d'un diagnostic ou présentation d'un traitement : phrases courantes et vocabulaire spécifique ; Communication en situation d'urgence : donner des instructions claires, expliquer les procédures médicales.	12 H					TD 12 H					
Rédaction professionnelle : Rédaction d'une synthèse : structuration, vocabulaire approprié et cohérence ; Elaboration de transmissions écrites et de documents administratifs dans le respect des standards professionnels.	12 H						TD 12 H				

TOTAL attendu			18 H	18 H	12 H	12 H	12 H	10 H		

UE E.3 " Méthodes de travail et aide à la réussite "

PROMOTION 2026-2029

OBJECTIFS * : * En conformité avec l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

- Consolider les connaissances et compétences nécessaires au suivi de la formation en fonction de l'autoévaluation réalisée et des besoins identifiés ;
- Construire son projet et son identité professionnelle
- Acquérir une méthodologie de travail en lien avec les exigences de la formation ;
- Se positionner comme futur professionnel de santé et s'engager en tant qu'acteur de santé.

Articulation des compétences avec les UE	Compétence 12 : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées. <i>> Compétence générique : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche scientifique.</i> 1re année - Rechercher et sélectionner des publications scientifiques et professionnelles au moyen des différentes ressources documentaires nationales et internationales. 2e année - Rechercher et traiter des données contenues dans les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires nationales et internationales (lecture critique). 3e année - Analyser des données scientifiques et professionnelles dont rechercher, analyser, synthétiser et utiliser les données probantes nécessaire à leur pratique.	Compétence 13 : Formaliser des démarches d'amélioration continue des pratiques 1re année - Elaborer des procédures d'outils appropriés en intégrant les données pour une situation simple. 2e année - Elaborer des procédures d'outils appropriés en intégrant les données pour une situation complexe. 3e année - Elaborer et évaluer des cadres d'une démarche d'amélioration
--	---	--

Objectif général : Instaurer des conditions favorables au parcours de professionnalisation

Semestre 1 : 9 h

Objectif : -----

Attendus : -----

Modalités d'évaluation :

Semestre 1 à 6 : Session 1 :

Carnet de suivi - engagement de l'étudiant

Engagement de l'étudiant S1 à S6 :

Identification des facteurs favorisant l'engagement

Repérage et mobilisation des stratégies et outils d'implication dans la formation

Valorisation de l'engagement : développement du réseau professionnel et associatif, actions solidaires et citoyennes, mobilité européenne et internationale.

Session 2 : Réajustements

Semestre 2 : 9 h - 1ECTS Objectif : ----- Attendus : ----- Modalités d'évaluation : Semestre 1 à 6 : Session 1 : Carnet de suivi – journal de bord : engagement de l'étudiant Engagement de l'étudiant S1 à S6 : Identification des facteurs favorisant l'engagement Repérage et mobilisation des stratégies et outils d'implication dans la formation Valorisation de l'engagement : développement du réseau professionnel et associatif, actions solidaires et citoyennes, mobilité européenne et internationale.					
Session 2 : Réajustements					
Semestre 3 : 6 h Objectif : ----- Attendus :----- Modalités d'évaluation Semestre 3 - -----					
Semestre 4 : 6 h -1 ECTS Objectif : ----- Attendus :----- Modalités d'évaluation Semestre 4 - -----					
Semestre 5 : h Objectif : ----- Attendus :----- Modalités d'évaluation Semestre 5 - -----					
Semestre 6 : h Objectif : ----- Attendus :----- Modalités d'évaluation Semestre 6 - -----					
Cadrage évaluation : Engagement/implication					
Elements de contenus	Recommandation Volumétrique		Proposition Volumétrique	Semestres	Proposition de séquences pédagogiques

				1	2	3	4	5	6	
Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6										
Immersion dans le milieu professionnel et intégration des valeurs professionnelles : Découverte des méthodes de travail ; Initiation à l'approche par compétences, à la logique d'alternance et aux parcours de professionnalisation.				TD 9 H	TD 9 H					
Eléments de contenu spécifiques										
Premier temps de suivi en début de formation/positionnement/auto évaluation ; Premier Suivi Pédagogique Individuel (SPI) ; Suivi collectif semestre 1 (APP, situation vécue en stage) (pouvant être positionné sur la semaine hybridation ?) ;			2 H							
			1 H							
			3 H							
			3H							

Accompagnement ASAK (Analyse Situation) – une fois par semestre en sous-groupe.									
TOTAL attendu			9 H	9H					

3 ECTS dont 1 ECTS cadre de consolidation
documents professionnels dans le cadre d’une démarche scientifique ques professionnelles.
es et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l’aide es données probantes afin de garantir la qualité des interventions
s et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide s données probantes afin de garantir la qualité des interventions
documents professionnels utilisant des données probantes dans le ion continue des pratiques professionnelles.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ANNEXE

STAGES

Typologies de stages :

1. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë
2. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée
3. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours
4. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale

Structuration de l'enseignement clinique :

2310 heures soit 66 semaines = 66 ECTS ; dont 10 ECTS pour le cadre de consolidation c'est-à-dire 10 semaines de stage ; dont 231 heures possibles en simulation
2310 heures dont 231 heures possibles en simulation (10%) ; soit 6,6 semaines = 7 semaines
35 heures de présence en stage par semaine dont 5 heures de temps de réflexivité sur le lieu de stage

Principes en Centre-Val de Loire :

- . Ouverture des 4 typologies dès la 1^{ère} année
- . Stage obligatoire "santé de l'enfant" peut être planifié pour les étudiants à partir du Semestre 2
- . Stage obligatoire "psychiatrie" peut être planifié pour les étudiants à partir du Semestre 2
- . Prévoir un temps de simulation "activités prévalentes IDE" en semestre 5
- . Au regard de l'offre de stages en Région, en adéquation avec l'augmentation conséquente des quotas, la maquette autorise, par dérogation, de prévoir des périodes d'hybridation des stages sur des durées entre 6 à 10 semaines

Organisation de la simulation en stage (hybridation du stage) :

- . Cadrage de 3 périodes d'hybridation sur tous les IFSI de la région de la façon suivante :
 - 1) 1 à 2 semaines d'hybridation du 1^{er} stage des étudiants en soins infirmiers de 1^{ère} année
 - 2) 2 semaines d'hybridation sur les 5 semaines de stage obligatoire "santé de l'enfant" : une placée en 1^{ère} année et la seconde en 3^{ème} année, dissociées de la période sur lieu de stage c'est à dire période d'hybridation pouvant être réalisées en dehors de la période des stages, tout en étant comptabilisées comme temps d'enseignement clinique (= temps de stage avec validation telle que prévue par le référentiel).
 - 3) 1 semaine d'hybridation sur les 5 semaines de stage obligatoire "psychiatrie" qui peut être dissociée ou non de la période sur lieu de stage
- . Cadrage possible sur le stage du semestre 5 pour favoriser l'intégration des "activités prévalentes IDE"
- . Pas d'organisation d'hybridation du stage du semestre 6
- . L'implication des professionnels de terrain est **fortement** requise lors des périodes d'hybridation (tuteurs ou professionnels de proximité) ; la période d'hybridation étant considéré comme temps de stage avec une évaluation délivrant 1 ECTS / semaine d'hybridation
- . Elle peut être modulée ensuite à la condition que les parcours soient définis lieu de stage/institut de formation, ce qui renforce la nécessité de privilégier la construction de parcours de stage avec un travail de collaboration lieu de stage / institut
- . Les semaines d'hybridation peuvent être dissociées des périodes de stage c'est à dire organisées de façon non contiguë (par exemple, 1 semaine d'hybridation début octobre et le stage qui débute début novembre)
- . Une mutualisation est possible pour l'ensemble des étudiants, toutes promotions confondues, et, lorsque c'est réalisable, entre instituts d'un même département ou un inter-départemental, à l'initiative des acteurs, pour les stages obligatoires "santé de l'enfant" et "psychiatrie", pour organiser les semaines d'hybridation pour ces 2 types de stages
- . Une mutualisation est également possible sur l'ensemble des stages entre instituts d'un même département ou un inter-départemental, à l'initiative des acteurs, pour organiser les semaines d'hybridation

Cette maquette est régionale : elle propose un cadrage

Les instituts de formation organisent le calendrier pédagogique dans le respect des modalités définies, selon une planification propre et territoriale, afin d'optimiser le nombre de places en stages sur un même territoire

		Semestre 1 6 semaines	Semestre 2 6 semaines	Temps Appropriation (hors temps hybridation)	Stage Rattrapage	Observations
1 ^{ère} année	12	Début octobre Hybridation 1 + 5 OU Hybridation 2 + 4	Hybridation 0 + 6 OU Hybridation 1 + 5 OU Hybridation 2 + 4	Le temps d'appropriation correspond à un temps de 5 heures / semaine de stage. Il est prévu : - 1ère année : 60 heures - 2ème année : 130 heures - 3ème année : 140 heures Les jours de regroupement pédagogique sont pris sur le temps d'appropriation	La période de stages de rattrapage est située principalement l'été	Coût de la simulation ? A définir et évaluer / Conseil Régional
2 ^{ème} année	26	Semestre 3 13 semaines Hybridation 0 + 13 OU Hybridation 1 + 12 OU Hybridation 2 + 11	Semestre 4 13 semaines Hybridation 0 + 13 OU Hybridation 1 + 12 OU Hybridation 2 + 11	Défini sur le document "information stage" : "l'organisation du temps d'appropriation est laissée à la main du service". Il est positionné en concertation avec les équipes de soins du terrain de stage. Il est planifié par l'encadrement dès le début de stage.	Une autre période est possible selon les aménagements de la formation et le parcours de l'étudiant. <u>Pas d'hybridation.</u>	Cadre de consolidation 10 ECTS selon projet étudiant / priorités santé publique du territoire
3 ^{ème} année	28	Semestre 5 13 semaines Intégration activités prévalentes DE Hybridation 1 + 12 OU Hybridation 2 + 11	Semestre 6 15 semaines Pas d'hybridation	La supervision du travail à réaliser par le terrain de stage ou le formateur en appui du terrain de stage dans le cadre du partenariat reste à définir lors d'une réunion IFSI / Directions des Soins / ARS		Le temps d'appropriation est à travailler avec les directions des soins des établissements, qui pourront en fixer les objectifs et le cadre

GUIDE MODALITES ACCOMPAGNEMENT EN STAGE DES APPRENANTS PARAMEDICAUX (Issu du groupe de travail régional « stages »)

Contexte et Objectifs :

L'enseignement clinique de l'ensemble des apprenants des filières paramédicales est primordial.

A ce titre, l'Agence a lancé un plan d'actions relatif à l'organisation et la gestion des stages des apprenants, soutenu par un groupe de travail régional qu'elle coordonne.

Ce groupe est composé de directeurs des soins ou leurs représentants, de directeurs en instituts de formation paramédicales ou leurs représentants, de cadres de santé en structures de soins et de cadres de santé formateur, avec une représentativité par département.

Les objectifs de groupe de travail sont :

- Un cadre harmonisé régional et validé
- Une optimisation de l'accompagnement des étudiants en stage
- Une anticipation de la réingénierie infirmière et de la place du stage en tant que temps d'enseignement clinique (66 semaines de stages ans le nouveau référentiel sur 3 ans soit 6 semaines de plus que le référentiel actuel).

Les séquences de travail, au nombre de 4, concernent :

- Organisation facilitante et personnalisée pour les stages
- Hydrivation du stage
- Prise de poste du nouveau diplômé
- Tutorat.

Le fil conducteur est le suivant :

« Comment de pas perdre la qualité de l'accompagnement des étudiants en stage, toutes filières confondues, et la qualité pédagogique tout en répondant à l'augmentation des quotas à l'entrée en formation ? ».

L'enjeu reste l'attractivité en région CVL et le stage comme première porte d'entrée des étudiants, futurs professionnels.

Fidéliser dès le stage est un objectif à atteindre.

CADRE HARMONISE REGIONAL : PRINCIPES RETENUS ET VALIDES.

1. Organisation facilitante et personnalisée pour les stages :

Action	Descriptif	Qui ?
Journées d'accueil par établissement	A développer et à organiser en regroupant l'ensemble des filières : - selon un rythme à définir en interne - selon la fréquence des stages - selon le nombre d'apprenants accueillis <u>Avantages :</u> >>> Préparation et adaptation facilitées des étudiants en connaissant, avant le 1^{er} jour en stage, la structure >>> Délivrance des messages clefs, des objectifs communs et des prérequis >>> Livret d'accueil pour faciliter l'accueil et l'encadrement.	Direction des Soins Etablissements
Centralisation de la planification et des places de stages	Nécessité par GHT de disposer d'un outil commun et partagé. <u>Avantages :</u> >>> cet outil permet d'optimiser le nombre de stagiaires accueillis >>> Lisibilité partagé et lien établissements – instituts de formation >>> Suivi des annulations de stages En lien avec la réingénierie de la formation des infirmiers, une réflexion paraît nécessaire et pertinente pour porter sur une planification dématérialisée (logiciel dédié) et sur la mise en place d'une coordination territoriale	Direction des soins / GHT A voir ultérieurement et selon l'avancée du sous-groupe
Modalités RH	- Identification de stage en poste de nuit : il est possible de réaliser des stages complets de nuit selon le secteur : réanimation, urgences, soins critiques services lourds, ... - L'alternance reste possible dans le cadre d'un parcours bien défini (attention aux modalités de l'alternance) - Présence obligatoire d'un infirmier (exclusion des EHPAD où pas d'infirmier en poste) - Apprenant mineur : non réglementaire donc exclu de cette modalité tout comme l'étudiant en soins infirmiers en 1^{ère} année - Le stage de nuit peut être priorisé pour les redoublants, à l'instar de la filière de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale >>> Nécessité d'identifier le secteur en tant que tel >>> Différencier stages longs et stages courts ; l'alternance jour – nuit est possible sur les stages longs >>> Formaliser le parcours alternance en fonction de la présence des professionnels de la filière assurant l'encadrement des apprenants >>> Veiller à la mise en place d'une organisation pour l'accueil des apprenants en stage de nuit >>> A valider et coordonner de façon consensuelle	Instituts de formation Direction des soins Cadres de santé service de soins concernés

Action	Descriptif	Qui ?
Modalités RH (suite)	- Période de stage positionnées les week-end et jours fériés : elle est possible lorsqu'il y a un intérêt pédagogique / activité et organisation apprenantes >>> par exemple 2 week-ends sur trois sur un stage de 5 semaines dans une prise en compte que certains étudiants travaillent le week-end. - Durée de stage répartie sur 3 jours (et pouvant inclure le samedi) : à adapter en fonction du potentiel d'apprentissage, des possibilités d'accueil et d'encadrement et des spécificités des prises en charge. En particulier sur les services de soins critiques, et selon les organisations de service, cette modalité est possible. Également à envisager sur les parcours de stage en pédiatrie.	Cadres de santé des terrains de stage
Acquisition des compétences en stage	Tous les étudiants et élèves sont accueillis en stage sur la base qu'ils peuvent apprendre les gestes techniques dès le premier stage. Les enseignements cliniques ne sont plus répartis par semestres, année de formation mais tout au long du parcours de formation de trois ans, selon le parcours de progression.	Professionnels encadrants Tuteurs Cadres de santé Direction des soins
Question du temps personnel	Avec la nouvelle réingénierie, une partie du temps de stage sera identifié comme temps de travail personnel dit d'appropriation à raison de 5 heures par semaine >>> A définir dans le cadre de la maquette régionale	COPIL Organisationnel réingénierie IDE Groupes Travail
Parcours de stage « personne âgée »	Réel parcours à mettre en place. Il doit permettre une connaissance progressive de la personne âgée. Prévoir temps stage observation ? Peut s'inscrire dans l'interprofessionnalité.	
Parcours de stage « psychiatrie »	Nouveau référentiel = obligation d'un stage en psychiatrie de 5 semaines Définir le niveau minimum de compétences, transmission des fondamentaux, développement du raisonnement clinique, relationnel, prévention Interrogation entre enseignement clinique / offre de stage / hybridation ? >>> Réflexion à mener sur la manière de développer et garantir la qualité de la formation sur un temps restreint	
Parcours « ambulatoire »	Inclure les stages en milieu libéral. Lien avec URPS et OIR	
Parcours « MCO »	Pas de construction spécifique Parcours urgence – réanimation : à intégrer avec le MCO	
Parcours « enfant – adolescent »	Public spécifique. 5 semaines à minima en pédiatrie dans le nouveau référentiel >>> Nécessité de construire un parcours spécifique de 5 semaines	
Modalités de l'évaluation de l'étudiant en stage dans le cadre d'un parcours	Elles seront prises en compte dans la formalisation des parcours	

2. Hybridation des stages :

Principe de la Directive 2005/36/CE : Précisions de la Commission européenne sur la simulation

« Il est possible d'admettre que la formation sur mannequin, si elle est une préparation à la pratique des gestes sur patients, fait partie de la formation clinique ».

>>> Cette souplesse apportée à la définition de l'enseignement clinique permet d'intégrer la simulation en santé à l'intérieur des parcours de stage

>>> Modification de la Directive 2005/36/CE par une Directive déléguée du 04/04/2024.

L'évolution vers une hybridation du stage pour limiter le temps de chevauchement des apprenants en stage est nécessaire. Il s'agit d'intégrer la simulation avec d'autres outils pédagogiques tels que le numérique, les jeux de rôle, les ateliers de pratiques, le portfolio, ... ET une collaboration avec tuteur et maître de stage pour développer le lien avec le terrain

>>> C'est une alternative au stage avec validation des compétences.

Il est reconnu l'intérêt de l'utilisation de la simulation lors des enseignements cliniques en termes de prérequis du stage, d'accueil, d'ateliers, etc... afin d'optimiser la préparation des étudiants et leur accompagnement à venir sur le lieu de stage.

Ce temps d'hybridation est considéré comme du temps en stage. C'est pourquoi il reste impératif d'associer les professionnels, qui sont motivés pour participer à ce projet.

>>> Principe de partage des outils entre les IFSI : scénarios, méthodes et expériences afin de ne pas répéter les travaux et optimiser les charges de travail, le temps, pour construire l'hybridation du stage.

>>> **Généraliser l'hybridation du stage à tous les instituts de formation et à toutes les filières paramédicales.**

3. Prise de poste du nouveau diplômé :

4. Tutorat :

Composition du groupe de travail :

Coordination : ARS-CVL, Anne BENCTEUX Conseillère Pédagogique et Technique Régionale

Dép.	Nom prénom	Fonction	Etablissement	Adresse mail
18	Emmanuelle MECHIN	CSS Adjointe DS	EPSM George Sand	emmanuelle.mechin@ch-george-sand.fr
18	Nathalie CHARTIER	Cadre formateur	Instituts Formation Vierzon	nchartier@ch-vierzon.fr
18	Sophie JOLIVET	FF Cadre de santé	CH Bourges	sophie.jolivet@ch-bourges.fr
18	Graziella GIUSTO	Cadre formateur	Institut Formation Bourges	graziella.giusto@ch-bourges.fr
18	Mathieu GRIMAL	Responsable stages	CRC Bourges	thomas.grimal@croix-rouge.fr
28	Rachel LE PAPE	FFdirectrice des soins	GHT 28	rlpape@ch-dreux.fr
36	Nathalie BRAJARD	Directrice des soins	CH Châteauroux Le Blanc	nathalie.brajard@ch-chateauroux.fr
36	Corinne PIROT	CSS	CH Châteauroux Le Blanc	corinne.piro@ch-chateauroux.fr
36	Elodie BELLANGER	Cadre de santé	CH Châteauroux Le Blanc	elodie.bellanger@ch-chateauroux.fr
36	Chantal BRU	Cadre de santé	CH Châteauroux Le Blanc	chantal.bru@ch-chateauroux.fr
36	Nicole ALBERT-PLIQUE	CSS	Instituts formation 36	laurence.lochet@ch-chateauroux.fr
36	Laurence LOCHET	CSS	Instituts formation 36	nicole.albert-plique@ch-chateauroux.fr
37	Yann le FLOCH	Directeur des soins	CHRU Tours	y.lefloch@chu-tours.fr
37		Cadre MERM	Ecoles CHRU Tours	
37	Jérôme PETITEAU	Cadre formateur	Ecoles CHRU Tours	j.petiteau@chu-tours.fr
37	Carole MARQUENET	Cadre formateur	Ecoles CHRU Tours	c.marquenet@chu-tours.fr
37	Caroline CHARRON-ARRIOTTI	CSS	Ecole CHRU Tours	c.charron@chu-tours.fr
37	Jean-Denis AUBRY	Directeur IFSI	Ecole CHRU Tours	j.aubry@chu-tours.fr>
37	Stéphanie LEPINE	CSS du PSS 37	CH Ste Maure de Touraine	stephanie.lepine@ch-saintemaure.fr
37	Laurence GUERINEAU	Directrice des soins	CHIC	l.guerineau@chicacr.fr
37	Emmanuelle DIOT	Cadre de santé	CHIC	e.diot@chicacr.fr
37	Anaïs ROUX	Cadre de santé	CHIC	a.roux@chicacr.fr
37	Frédérique GIBERTINI	Secrétaire DS/DRH	CHIC	
37	Sophie DELHOMME ISMAJLI	Cadre de santé	CHIC	s.delhommeismajli@chicacr.fr
37	Isabelle PIEDADEJURKOWSKI	CSS IFSI-IFAS	CHIC	i.piedade@chicacr.fr
37	Sandrine CHAPLOTEAU	Cadre Formateur	CHIC	s.chaplotEAU@chicacr.fr
37	Céline GENOT	Formatrice	CRC Tours	celine.genot@croix-rouge.fr
37	Laurence GOND-LEROY	Responsable stages	CRC Tours	laurence.gond@croix-rouge.fr
41	Christophe MALAVAU	Directeur des soins	Instituts Formation Blois	malavac@ch-blois.fr
41	Sonia PETIT	Cadre Formateur	Instituts Formation Blois	petits@ch-blois.fr
41	Jannick PLESSIS	CSS Santé Mentale	CH Vendôme-Montoire	j.plessis@ch-vendome.fr
41	Elodie CHEVESSIER	Cadre Médecine	CH Vendôme-Montoire	e.chevessier@ch-vendome.fr
45	Magalie CORBIN	Cadre Urgences	CHAM	mcorbin@ch-montargis.fr
45	Alexandra PARIS	FF Directrice soins	EPSM Georges Daumazon	alexandra.paris@epsm-loiret.fr
45	Nathalie MOULINS	Cadre réf. stages	IFPM Orléans	nathalie.moulin@ifpm45.fr
45	Linda GUICHENEY	Adjoint Administratif	IFPM Orléans	linda.guicheney@ifpm45.fr
45	Christine LIAUDOIS	Directrice des soins	CSIRMT GHT 45	christine.liaudois@chu-orleans.fr
45	Alexandre PAIN	Cadre santé Chirurgie	CHUO	alexandre.pain@chu-orleans.fr
45	Sylvie CUILLEDIER	Cadre santé	CHUO	sylvie.cuillerdier@chu-orleans.fr
45	Ayse OZOKAK	FF Directrice soins	CH Pithiviers	ayse.ozocak@chu-orleans.fr
45	Marlène HANLET	Cadre Urgences	CH Pithiviers	marlene.hanlet@chu-orleans.fr
45	Virginie JOUBAUD	Cadre Formateur	Instituts CHAM	vjoubaud@ch-montargis.fr
	Muriel MARC	Directrice institut	CRC Bourges Tours	muriel.marc@croix-rouge.fr>

INGENIERIE FORMATION INFIRMIERE 2026

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

TEMPS D'APPROPRIATION

1. Objectif :

- *Fournir aux professionnels au sein des équipes de soins des établissements de santé et des structures ambulatoires des préconisations pour construire le temps d'appropriation des étudiants en soins infirmiers en stages.*

2. Principes généraux :

2.1 Cadre réglementaire :

- Décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

2.2 Principes des enseignements cliniques :

Le parcours de formation comprend **2 310 heures d'enseignement clinique**.

La formation en milieu professionnel comprend **66 semaines** de stage. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel de formation au même titre que la formation théorique et pratique et ne peut être dissociée de cette dernière.

Les stages permettent aux étudiants d'aborder différents modes d'exercice de la profession d'infirmier en réalisant :

- Des stages hospitaliers, pouvant se dérouler en établissement de santé public et privé ;
- Des stages extrahospitaliers, pouvant se dérouler notamment en cabinet libéral, centre de santé, maison de santé pluriprofessionnelle, établissements et services sociaux et médico-sociaux, service départemental d'incendie et de secours, milieu pénitentiaire et santé scolaire.

Quatre typologies de stage sont définies :

1. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë ;
2. Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée ;
3. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours ;
4. Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale.

Les outils de simulation en santé peuvent être utilisés durant la période des stages.

Groupe de travail régional Stages – Sous-Groupe Réingénierie Stages : Anne BENCTEUX, ARS Conseillère Pédagogique & Technique Régionale. Dominique BARTHELEMY, IFPM Orléans. Elodie BELLANGER, CH Châteauroux Le Blanc. Isabelle BOURGOIN, CHRU Tours. Caroline CHARRON-ARRIOTTI, Coordonnatrice Instituts CHRU Tours. Magalie CORBIN, CHAM. Virginie JOUBAUD, Formatrice CHAM. Rachel LE PAPE, Directrice Instituts DREUX. Christophe MALAVAL, Directeur Instituts Blois. Carole MARQUENET, formatrice CHRU Tours. Sonia PETIT, formatrice Blois.

La notion de progression :

1. En première année, des situations de soins simples ou stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie ;
2. En deuxième année, des situations de soins simples ou complexes stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie ;
3. En troisième année, des situations de soins simples ou complexes en phase aiguë d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie.

3. Temps d'appropriation :

3.1 Description :

Les étudiants effectuent **35 heures de présence hebdomadaire** en stage, en moyenne, **incluant 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances** dans une démarche réflexive sur le lieu de stage, et le cas échéant des activités de simulation en santé.

Une semaine de stage de 35 heures correspond à 1 ECTS et inclut ces 5 heures de temps d'appropriation.

La durée d'une semaine de stage est donc prévue de la façon suivante :

- Activité clinique : 30 heures en moyenne (elles peuvent être réparties sur la durée totale du stage)
- Temps d'appropriation : 5 heures.

ATTENTION : En 1^{ère} année, la durée de stage est réglementairement de 7 heures par jour, pas de week-end ni jours fériés. Pas de stage de nuit.

3.2 Objet :

Le temps d'appropriation fait partie de la personnalisation du parcours de formation de l'étudiant.

Il s'agit de l'accompagner dans la construction de son projet professionnel en lui offrant la possibilité d'approfondir et de consolider ses compétences en fonction de son profil et de ses besoins.

Le temps d'appropriation vise à l'aider à progresser, à s'ajuster et à s'adapter de manière constructive à des situations professionnelles de plus en plus complexes afin de favoriser le développement de la compétence culturelle infirmière.

Il s'adapte également au lieu de stages et en lien avec les compétences à acquérir ou/et à approfondir. Ce temps se veut formatif et coconstruit entre les professionnels et l'étudiant, en relation avec le tuteur de stage et l'encadrement du stage.

L'acquisition des compétences est pensée de manière progressive afin de permettre à chaque étudiant de développer une autonomie dans le raisonnement et la pratique professionnelle pour répondre aux critères relatifs aux savoirs, aux savoir-faire et aux niveaux de responsabilité et d'autonomie associés au diplôme d'Etat d'infirmier.

L'étudiant est **acteur de son temps d'appropriation** et il est responsable de son optimisation.

Groupe de travail régional Stages – Sous-Groupe Réingénierie Stages : Anne BENCTEUX, ARS Conseillère Pédagogique & Technique Régionale. Dominique BARTHELEMY, IFPM Orléans. Elodie BELLANGER, CH Châteauroux Le Blanc. Isabelle BOURGOIN, CHRU Tours. Caroline CHARRON-ARRIOTTI, Coordinatrice Instituts CHRU Tours. Magalie CORBIN, CHAM. Virginie JOUBAUD, Formatrice CHAM. Rachel LE PAPE, Directrice Instituts DREUX. Christophe MALAVAL, Directeur Instituts Blois. Carole MARQUENET, formatrice CHRU Tours. Sonia PETIT, formatrice Blois.

3.3 Modalités organisationnelles :

- 1^{ère} année : 60 heures
 - Semestre 1 = 30 heures
 - Semestre 2 = 30 heures
- 2^{ème} année : 130 heures
 - Semestre 3 = 65 heures
 - Semestre 4 = 65 heures
- 3^{ème} année : 140 heures
 - Semestre 5 = 70 heures
 - Semestre 6 = 70 heures.

Les jours de regroupement pédagogique sont pris sur le temps d'appropriation.

Ils seront précisés dans l'item « info stages ».

Le temps d'appropriation est ***planifié*** par l'encadrement ***dès le début de stage***, en concertation avec les équipes de soins du terrain de stage, en fléchant précisément les dates et les lieux de déroulement de chaque temps d'appropriation.

Les temps d'appropriation étant planifiés, l'étudiant se doit de les respecter et les réaliser.

Cette organisation prend en compte la politique de stages de la structure.

En dehors des temps de regroupement à l'institut, l'étudiant a la possibilité de prendre son temps d'appropriation soit :

- Dans le lieu de stage
- A l'institut
- En travail de groupes ou individuel.

>>> Ces éléments contribuent à l'autonomisation de l'étudiant infirmier.

Nota : Les temps d'appropriation et les temps d'hydratation sont considérés comme des périodes de stage et bénéficient à ce titre d'indemnités de stage.

4. Préconisations :

Lien entre enseignements théoriques et cliniques :

- Interface avec la visite de stage / enseignement
- Notion de progressivité sur l'ensemble du parcours de formation
- Orientation du temps d'appropriation en lien avec le profil de l'étudiant et le niveau acquis
- Outils d'interface ? fiche de liaison entre lieu de stage et institut de formation

Thématiques possibles :

- Démarche de soins et analyse réflexive
- Réflexion sur l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité : sa plus-value pour le patient
- Pharmacologie : calculs de doses. Recherche sur des thérapeutiques en lien avec les spécialités médicales/chirurgicales/ du lieu de stage
- Situations de soins prévalentes du lieu de stages
- Pathologies prévalentes
- Sensibilisation à la démarche qualité et gestion des risques : utilisation des méthodes d'évaluation type audit, événements indésirables
- A l'initiative de thématiques proposés par l'étudiant selon ses motivations, son projet professionnel...
- Valorisation de la prévention et de la promotion de la santé
- La mise en œuvre de la consultation infirmière avec prescription infirmière

Méthodes pédagogiques :

- Participation active de l'étudiant
- Préparation d'un exposé sur une thématique en lien avec le stage
- Approche par problèmes
- Mise en situation professionnelle réelle ou simulée formative
- Démarche réflexive les amenant à analyser leurs actions, leurs pensées, leurs ressentis et leurs apprentissages

Fil conducteur du référentiel :

Le bien-être étudiant : un environnement favorable au bien-être des étudiants est assuré, tant dans les structures de formation qu'en stage, afin de garantir leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë	Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée	Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours	Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale	Autres lieux pour construction de parcours de stage
services hospitaliers et clinique medecine courte durée	SSR, MPR, SMR, USLD	crèches	SSR, MPR, SMR, USLD	Hygiène hospitalière
services hospitaliers et clinique chirurgie / bloc courte durée	Centres d'éducation thérapeutique : nutrition/cardio/endocrino	écoles /collèges et lycées (en dépannage)		Stérilisation centrale
services hospitaliers et clinique réa / soins intensifs / surv continue		Maison des adolescents		UCPA
services hospitaliers et clinique bloc opératoire		Centre de dépistage / Planning familial		EFS
services hospitaliers et clinique maternité, gynéco		PMI. Espace Santé Jeunes	PMI. Espace Santé Jeunes	Blanchisserie hospitalière
services hospitaliers et clinique pédiatrie / néonate	MAS/ FAM		MAS/ FAM	Services biomédicaux
services hospitaliers urgences	IME/EAM	Réseau de santé : santé escale 41	IME/EAM	Pharmacie à usage interne
SAMU		Service de prévention et de Santé au travail	SAMU Social	Plateau imagerie médicale
Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) Pompiers		Santé au travail en entreprise, à l'armée		Laboratoires d'Analyses Médicales
EPSM service accueil aigu, services de stabilisation de crise	EPSM CMP -HDJ- CATTP	CPAM		Equipes de brancardage
EPSM urgences	EPSM hospi pour réhabilitation	CEGIDD - CLAT	CEGIDD - CLAT	Logistiques
	SMR addicto	Dispensaires	SMR Addicto	
		Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie CSAPA	Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie CSAPA	CPAM
Cliniques psychiatriques/urgences psychiatriques	cliniques psychiatriques		DITEP (dispositifs institut thérapeutique Educatif et Pédagogique)/IME	ARS : direction santé publique et environnementale
	HAD/SSIAD		HAD/SSIAD	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille
	Libéral/ MSP/IPAL	Libéral/ MSP/IPAL	Libéral/ MSP/IPAL	
		PASS	Soins palliatifs	
	EHPAD		EHPAD	
	services de dialyse		services de dialyse	
	UPAD - PASA - ACCUEIL DE JOUR		UPAD - PASA - ACCUEIL DE JOUR	
	UMSP : unité sanitaire en milieu pénitenciaire		UMSP : unité sanitaire en milieu pénitenciaire	
Sercice Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)		Sercice Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)		
		Service de consultations		Services de consultations

Sur la même ligne, et en fond "orangée" les mêmes lieux de stage qui peuvent faire partir de 2 typologies différentes
 Pour stage "santé de l'enfant" : code couleur en rouge

Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en phase aiguë	Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, stabilisée	Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours	Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale
Services hospitaliers et clinique, gynéco	MAS/ FAM	PMI. Espace Santé Jeunes	PMI. Espace Santé Jeunes
Services hospitaliers et clinique pédiatrie	IME/EAM	Crèches	MAS/ FAM
Néonatalogie (possible selon projet étudiant)		Maison des adolescents	IME/EAM
		Centre de dépistage / Planning familial	Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille
			DITEP (dispositifs institut thérapeutique Educatif et Pédagogique)/IME
		Ecoles /collèges et lycées (en dépannage)	

Constat et propositions :

Durant son parcours de formation, l'étudiant en soins infirmiers aborde la personne-âgée dans le médico-social en moyenne 2 fois.
En deuxième et/ou en troisième année, un stage en EHPAD de plus de 5 semaines peut lui être proposé au regard de son cursus de stage et/ou de son projet professionnel.

Semestre	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Durée	5 semaines dont 3 en immersion STAGE	7 semaines	<i>A adapter en fonction du parcours de stage de l'apprenant. Le 1er stage peut aussi être en S3</i>			
Objectifs	Découverte de la personne-âgée et de l'accompagnement au quotidien / offre de soins Première approche des soins en collaboration avec les AS, les IDE et les fonctions transverses (diététicienne, animatrice, socio-esthéticienne, psychologue, kinésithérapeute, IPA ...)	Approche des soins en gériologie Prise en soins de 2 à 4 personnes-âgées en collaboration avec les AS et les IDE	La personne-âgée polypathologique (Diabète, HTA, maladies neuro-évolutives, plaies et cicatrisations) La pluri disciplinarité Les risques et la prévention auprès de la personne-âgée	La personne-âgée polypathologique (Diabète, HTA, maladies neuro-évolutives, plaies et cicatrisations) La pluri disciplinarité Les transmissions Le projet de vie de la personne-âgée Les risques et la prévention auprès de la personne-âgée	Mobilisation des compétences infirmières sur le parcours de soins de la personne-âgée Organisation, collaboration pour un groupe de personnes –âgées Travail en collaboration avec l'aide-soignante en veillant à respecter le champ de compétences de chacun Démarche projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale ou ETP auprès d'un public âgé ou des professionnels de santé	
Parcours	<u>J1 à J3</u> : Accueil, présentation, découverte : PASA, animation, aides aux repas, activités auprès du public âgé, inter professionnalité ... <u>J4 à J5</u> : Aide auprès d'une personne-âgée semi-autonome <u>J6 à fin de stage</u> : Prise en soin en collaboration d'un résident semi-autonome et d'un résident dépendant	<u>J1 à J3</u> : Accueil, présentation, découverte : PASA, animation, aides aux repas, activités auprès du public âgé, inter professionnalité ... <u>J4 à J5</u> : Aide auprès d'une personne-âgée semi-autonome <u>J6 à fin de semaine 3</u> : Prise en soin en collaboration d'un résident semi-autonome et d'un résident dépendant <u>Semaine 4 à la fin du stage</u> : Prise en soin en collaboration de 4 résidents en fin de stage	Avec prise en soin globale de 6 personnes-âgées en fin de stage. <u>Si stage long sur cette typologie un parcours sur 2 secteurs de soins au sein de la structure peut être proposé</u> : SMR/EHPAD – EHPAD/Médecine gériatrique-EHPAD/ Unité Alzheimer	Avec prise en soin globale d'un secteur de personnes-âgées en fin de stage. <u>Si stage long, l'approche de la personne âgée sur un secteur aigue de gériatrie et offre de soins de 1er recours peut être proposé</u> : SMR/médecine gériatrique, EHPAD/IDE libérale SSIAD (évaluation à l'entrée d'un patient et réévaluation en cours de PEC), stage auprès de l'IDEC/ EHPAD Par exemple	Avec prise en soin globale d'un groupe de personnes-âgées (secteur) et mise en œuvre d'un projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale auprès d'un public âgé ou des professionnels de santé Parcours de stage intra/extra possible (PAVIE-ERVMA...)/Réseaux douleur-soins palliatifs ...	
Raisonnement clinique infirmier	Recueil de données / VAKOG / Observations Protocole de soins	Lecture du dossier de soins / approfondissement du VAKOG et de l'observation clinique Protocoles de soins Sélection des données/ Analyse/ Problèmes de santé-risques et formulation d'hypothèses Tracer les éléments sur le dossier de soins du patient	Analyse/jugement clinique/projet de soins Transmissions écrites (dans le dossier de soins) et orales	Présentation synthétique/projet de vie-projet de soins Transmissions écrites (dans le dossier de soins) et orales pour un groupe de personnes-âgées	Hiérarchisation Priorisation Analyse critique	

VAKOG : Visuel, Auditif, Kinesthésique, Odorat, Gustatif
 SMR : Soins Médicaux et de Réadaptation
 PAVIE : Plateforme Ambulatoire du Vieillessement
 ERVMA : Equipe Régionale Vieillessement et Maintien de l'Autonomie

Constat et propositions :

Durant son parcours de formation, l'étudiant en soins infirmiers pourra effectuer un stage en libéral dès le semestre 1.
En troisième année, un stage en S6 de plus de 7 semaines peut lui être proposé au regard de son projet projet professionnel.

Année	1ère année : 12 semaines		2ème année : 26 semaines		3ème année : 28 semaines	
Semestre	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Durée	4 à 5 semaines avec 1 ou 2 semaines hybrides	6 semaines	6 ou 7 semaines	6 ou 7 semaines	6 ou 7 semaines	A adapter en fonction du projet professionnel de l'apprenant
Objectifs	Découverte de la spécificité de la prise en soins à domicile : personne soignée, diversité des prises en soins (aigu-chronique et à tous les âges de la vie), aidants, environnement Première approche des soins	Découverte de la spécificité de la prise en soins à domicile : personne soignée, diversité des prises en soins (aigu-chronique et à tous les âges de la vie), aidants, environnement La pluri disciplinarité Les risques, la prévention, l'éducation à domicile et l'écoresponsabilité La spécificité des activites de soins à domicile : prescriptions dispositifs médicaux en lien avec la législation Repérage des situations d'urgence potentielle En fin de stage, sensibilisation à la nomenclature des actes professionnels infirmiers	Découverte de la spécificité de la prise en soins à domicile : personne soignée, diversité des prises en soins (aigu-chronique et à tous les âges de la vie), aidants, environnement La pluri disciplinarité Les risques, la prévention, l'éducation à domicile et l'écoresponsabilité La spécificité des activites de soins à domicile : prescriptions dispositifs médicaux en lien avec la législation Repérage des situations d'urgence potentielle En fin de stage, sensibilisation à la nomenclature des actes professionnels infirmiers	Découverte de la spécificité de la prise en soins à domicile : personne soignée, diversité des prises en soins (aigu-chronique et à tous les âges de la vie), aidants, environnement L'interdisciplinarité : Dispositif d'Appui à la Coordination, collaboration avec la médecine de ville, les pharmiens, les prestataires de santé, les SSIAD, les IPA ... Les risques, la prévention, l'éducation à domicile et l'écoresponsabilité La spécificité des activites de soins à domicile : prescriptions dispositifs médicaux en lien avec la législation La responsabilité individuelle en libéral et la gestion des situations éthiques Savoir-agir en situation d'urgence En fin de stage, sensibilisation à la nomenclature des actes professionnels infirmiers	Découverte de la spécificité de la prise en soins à domicile : personne soignée, diversité des prises en soins (aigu-chronique et à tous les âges de la vie), aidants, environnement L'interdisciplinarité : Dispositif d'Appui à la Coordination, collaboration avec la médecine de ville, les pharmiens, les prestataires de santé, les SSIAD, les IPA ... Les risques, la prévention, l'éducation à domicile et l'écoresponsabilité Démarche projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale ou ETP La spécificité des activites de soins à domicile : prescriptions dispositifs médicaux en lien avec la législation La téléconsultation La responsabilité individuelle en libéral et la gestion des situations éthiques Savoir-agir en situation d'urgence Notions d'entrepreneariat En fin de stage, sensibilisation à la nomenclature des actes professionnels infirmiers	Mobilisation des compétences infirmières dans les prises en soins en libéral Travail en interdisciplinarité et avec les réseaux : douleur-soins palliatifs ... Réorganisation d'une "tournée" au regard des imprévus dansles soins ou de la prise en soins d'un nouveau patient Démarche projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale ou ETP Consolidation des connaissances sur la spécifité de l'exercice libéral : entrepreneariat, responsabilité, éthique, formation ... Participation aux tâches administratives. Connaissance de la nomenclature des actes professionnels infirmiers afin de participer à la facturation conforme aux règles conventionnelles et d'obtenir une juste rémunération des soins prodigués
Parcours	<u>J1 à J3</u> : Accueil et découverte <u>J4 à J5</u> : Aide à la prise en soins d'un patient présentant une pathologie chronique <u>J6 à fin de stage</u> : Prise en soin en collaboration de 2 patients présentant des pathologies chroniques Possibilité d'effectuer différents soins auprès des autres patients	<u>J1 à J3</u> : Accueil et découverte <u>J4 à J5</u> : Aide à la prise en soins d'un patient présentant une pathologie chronique et d'un patient souffrant d'une pathologie aigue <u>J6 à fin de stage</u> : Prise en soin en collaboration et de façon globale de 4 patients présentant des pathologies aiguës, chroniques et à tous les âges de la vie. Possibilité d'effectuer différents soins auprès des autres patients	<u>Semaines 1 et 2</u> : prise en soins globale de 3 à 4 patients présentant des pathologies chroniques <u>Semaines 3 et jusqu'à la fin du stage</u> : prise en soins globale de 6 patients présentant des pathologies aiguës, chroniques et à tous les âges de la vie. Possibilité d'effectuer différents soins auprès des autres patients	<u>Semaines 1 et 2</u> : prise en soins globale de 4 à 6 patients présentant des pathologies chroniques <u>Semaines 3 et jusqu'à la fin du stage</u> : prise en soins globale de 10 patients présentant des pathologies aiguës, chroniques et à tous les âges de la vie. Possibilité d'effectuer différents soins auprès des autres patients	Avec prise en soin globale d'un groupe de patients (présentant des pathologies aiguës, chroniques et à tous les âges de la vie) et mise en œuvre d'un projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale Possibilité d'effectuer différents soins auprès des autres patients	
Raisonnement clinique infirmier	Recueil de données / VAKOG / Observation clinique Découverte du dossier de soins infirmiers à domicile	Découverte du dossier de soins infirmiers à domicile Lecture du dossier de soins / approfondissement du VAKOG et de l'observation clinique Sélection des données/ Analyse/ Problèmes de santé-risques et formulation d'hypothèses Traçabilité à domicile	Approfondissement de l'observation clinique, environnementale et du VAKOG* Découverte du dossier de soins infirmiers à domicile Analyse/jugement clinique/projet de soins Transmissions écrites (dans le Bilan de Soins Infimiers) et orales	Approfondissement de l'observation clinique, environnementale et du VAKOG Découverte du dossier de soins infirmiers à domicile Présentation synthétique Transmissions écrites (dans le Bilan de Soins Infimiers) et orales	Hiérarchisation Priorisation Analyse critique	

* VAKOG : Visuel, Auditif, Kinesthésique, Odorat, Gustatif

Constat et propositions :

- Obligation réglementaire: stage de 5 semaines à minima en psychiatrie (1 seul stage obligatoire compte tenu de la rareté de terrains de stage en psychiatrie).
- Possibilité de stage complémentaire long (10 semaines) en deuxième et/ou en troisième année, selon souhait d'approfondissement et/ou du projet professionnel de l'étudiant.

Semestre	S1		S2		S3 et S4		S5 et S6	
	Services d'hospitalisation complète et urgences psychiatriques (typologie 1 et 2)	Réseau: HDJ, CATTP, CMP, équipes mobiles psychiatrie précarité, appartements thérapeutiques, ateliers protégés, lits halte soins santé, etc. (typologie 2 et 4)	Services d'hospitalisation complète et urgences psychiatriques (typologie 1 et 2)	Réseau: HDJ, CATTP, CMP, équipes mobiles psychiatrie précarité, appartements thérapeutiques, ateliers protégés, lits halte soins santé, etc. (typologie 2 et 4)	Services d'hospitalisation complète et urgences psychiatriques (typologie 1 et 2)	Réseau: HDJ, CATTP, CMP, équipes mobiles psychiatrie précarité, appartements thérapeutiques, ateliers protégés, lits halte soins santé, etc. (typologie 2 et 4)	Services d'hospitalisation complète et urgences psychiatriques (typologie 1 et 2)	Réseau: HDJ, CATTP, CMP, équipes mobiles psychiatrie précarité, appartements thérapeutiques, ateliers protégés, lits halte soins santé, etc. (typologie 2 et 4)
Durée	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation	5 semaines dans le même lieu dont 1 en simulation
Stage de connaissance en santé mentale 1ère immersion								
Objectifs	☐ Prise en soin en globalité : 1 patient en fin de stage ☐ Appréhender la prise en soins en santé mentale et psychiatrie et s'inscrire dans une démarche de découverte de l'ensemble des activités(1) ☐ Travailler les représentations de la psychiatrie et la santé mentale Adapter sa posture en psychiatrie: distance thérapeutique	☐ Prise en soin en globalité : 1 patient, et en fonction du lieu de stage ☐ Appréhender la prise en soins en santé mentale et psychiatrie et s'inscrire dans une démarche de découverte de l'ensemble des activités en psychiatrie , ambulatoires ou séquentielles(1) ☐ Travailler les représentations de la psychiatrie et la santé mentale	☐ Prise en soin en globalité : 1 à 2 patients en fin de stage Idem S1	☐ Prise en soin en globalité : en fonction du lieu de stage Idem S1	☐ S3: Prise en soin en globalité : 2 à 3 patients en fin de stage ☐ S4: Prise en soin en globalité : 3 à 4 patients en fin de stage Appréhender la prise en soins en santé mentale et psychiatrie et s'inscrire dans une démarche de découverte de l'ensemble des activités(1) ☐ Travailler les représentations de la psychiatrie et la santé mentale	☐ Prise en soin en globalité : en fonction du lieu de stage, de sa complexité et des acquisitions de l'étudiant ☐ Appréhender la prise en soins en santé mentale et psychiatrie et s'inscrire dans une démarche de découverte de l'ensemble des activités en psychiatrie , ambulatoires ou séquentielles(1) ☐ Travailler les représentations de la psychiatrie et la santé mentale	Prise en soin en globalité: un groupe de patients selon le lieu Mobiliser toutes les compétences infirmières S'organiser et collaborer pour une prise en soin d'un groupe de personnes Travailler en collaboration avec les différents acteurs de soin. Démarche projet de prévention ou d'éducation à la santé publique ou environnementale ou ETP	
Parcours	Journée d'accueil - Entre J1 et J5 : En regroupement avec les étudiants par, si possible, un binôme de professionnels (cadre de santé, IDE, IPA, Interne...). Il est suggéré d'aborder différentes thématiques (2)	Journée d'accueil -Entre J1 et J5 Proposition: Participation à la journée d'accueil avec les étudiants en secteur d'hospitalisation en plus de l'accueil spécifique dans la structure de stage	Idem	Idem	Journée d'accueil - Entre J1 et J5 : En regroupement avec les étudiants par, si possible, un binôme de professionnels (cadre de santé, IDE, IPA, Interne...). Il est suggéré d'aborder différentes thématiques (2)	Journée d'accueil -Entre J1 et J5 Proposition: Participation à la journée d'accueil avec les étudiants en secteur d'hospitalisation en plus de l'accueil spécifique dans la structure de stage	STAGE D'APPROFONDISSEMENT De J1 à J5 : Faire du lien avec les apprentissages du stage de connaissance (1ère immersion) de la psychiatrie pour affiner les objectifs du stage d'approfondissement	
	De J1 à J10 : o Prise en soin dans une globalité sous la responsabilité de l'infirmier o Participation aux différents entretiens et appréhender les différentes techniques o Participer aux activités thérapeutiques o Participer aux staffs Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies et thérapeutiques <u>en lien avec le patient pris en soins</u>	De J1 à J10 : o Prise en soin dans une globalité sous la responsabilité de l'infirmier o Participation aux différents entretiens et appréhender les différentes techniques o Participer aux activités thérapeutiques o Participer aux staffs Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies et thérapeutiques <u>en lien avec le patient pris en soins</u>	Idem	Idem	De J1 à J10 : o Prise en soin dans une globalité sous la responsabilité de l'infirmier o Participation aux différents entretiens et appréhender les différentes techniques o Participer / réaliser aux activités thérapeutiques o Participer aux staffs <u>Temps d'appropriation</u> (10h) consacré à la recherche sur les pathologies et thérapeutiques en lien avec les patients pris en soins, démarches cliniques (2 à 3 en fonction de la complexité et de l'apprenant) Construction d'une activité thérapeutique	De J1 à J10 : o Prise en soin dans une globalité sous la responsabilité de l'infirmier o Participation aux différents entretiens et appréhender les différentes techniques o Participer / réaliser aux activités thérapeutiques o Participer aux staffs <u>Temps d'appropriation</u> (10h) consacré à la recherche sur les pathologies et thérapeutiques en lien avec les patients pris en soins + participation au projet de vie/ dimension sociale(2 à 3 en fonction de la complexité et de l'apprenant) si le lieu le permet	Le renforcement des savoirs théoriques, l'acquisition de compétences pratiques spécifiques et le développement de la posture professionnelle adaptée aux soins psychiatriques sont les objectifs à combiner lors de ce stage d'approfondissement. => Approche globale de la santé mentale et de son réseau de soins => Réaliser les actes techniques (les différents entretiens, les prélèvements, les injections...) => Prise en soin d'un groupe de patients dans sa globalité => Mise en œuvre d'un projet d'éducation et de prévention à la santé publique ou environnementale => Identification et proposition d'orientation de thérapies lors des staffs Le parcours de stage de l'étudiant peut être diversifiée selon les activités à rencontrer, il peut être accueilli dans différents lieux de stage pour obtenir une vision globale d'un parcours de soin en santé mentale.	
	De J11 à J 15 : Période d'hybridation Objectif : Déconstruire les représentations, de créer des comportements éclairés face à des situations futures, et faire naître l'envie d'approfondir la prise en soins en santé mentale. Les apprentissages sont accompagnés par en binôme IDE/Formateur tant que possible ou, en procédure dégradée, par 2 formateurs : Des ateliers en simulation en fonction des outils et ressources à disposition de chaque établissement (3)	De J11 à J 15 : Période d'hybridation Objectif : Déconstruire les représentations, de créer des comportements éclairés face à des situations futures, et faire naître l'envie d'approfondir la prise en soins en santé mentale. Les apprentissages sont accompagnés par en binôme IDE/Formateur tant que possible ou, en procédure dégradée, par 2 formateurs : Des ateliers en simulation en fonction des outils et ressources à disposition de chaque établissement (3)	Idem	Idem	De J11 à J 15 : Période d'hybridation Objectif : Déconstruire les représentations, de créer des comportements éclairés face à des situations futures, et faire naître l'envie d'approfondir la prise en soins en santé mentale. Les apprentissages sont accompagnés par en binôme IDE/Formateur tant que possible ou, en procédure dégradée, par 2 formateurs : Des ateliers en simulation en fonction des outils et ressources à disposition de chaque établissement (3)	De J11 à J 15 : Période d'hybridation Objectif : Déconstruire les représentations, de créer des comportements éclairés face à des situations futures, et faire naître l'envie d'approfondir la prise en soins en santé mentale. Les apprentissages sont accompagnés par en binôme IDE/Formateur tant que possible ou, en procédure dégradée, par 2 formateurs : Des ateliers en simulation en fonction des outils et ressources à disposition de chaque établissement (3)		
	De J16 à J25 : Approfondissement de la prise en soins dans sa globalité et mobilisation des savoirs Identification des thérapies (arthérapie, ergothérapie, sociothérapie, activité physiques adaptées, musicothérapie...) Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies prévalentes et les thérapeutiques en psychiatrie	De J16 à J25 : Approfondissement de la prise en soins dans sa globalité et mobilisation des savoirs Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies prévalentes et les thérapeutiques en psychiatrie	Idem	Idem	De J16 à J25 : Approfondissement de la prise en soins dans sa globalité et mobilisation des savoirs Réalisation d'entretiens formels et informels Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies prévalentes et les thérapeutiques en psychiatrie	De J16 à J25 : Approfondissement de la prise en soins dans sa globalité et mobilisation des savoirs Réalisation d'entretiens formels et informels Temps d'appropriation (10h) consacré à la recherche sur les pathologies prévalentes et les thérapeutiques en psychiatrie		
Raisonnement clinique infirmier	Recueil de données Projet de soins pour le patient pris en charge Transmissions écrites et/ou orales en fonction de l'évolution de l'étudiant	En fonction du lieu de stage : recueil de données Projet de vie et dimension sociale / réhabilitation psycho sociale Transmissions écrites et/ou orales en fonction de l'évolution de l'étudiant	Idem	Idem	Recueil de données Projet de soins pour le patient pris en charge Planification et coordination des soins pour le groupe de patients Transmissions écrites et/ou orales en fonction de l'évolution de l'étudiant	En fonction du lieu de stage : recueil de données Projet de vie et dimension sociale Coordination de la prise en soins Transmissions écrites et/ou orales en fonction de l'évolution de l'étudiant	Hiérarchisation Priorisation Analyse critique Participation à l'évaluation initiale d'un patient présentant des troubles psychiatriques	

(1) Approche systémique et interdisciplinarité, prise en soins thérapeutiques et non médicamenteuse. Repérage des comportements, signes cliniques en lien avec la pathologie et les effets secondaires des traitements. Aborder la notion de cadre thérapeutique. Identifier le cadre réglementaire de l'hospitalisation en psychiatrie et sa mise en oeuvre.

(2) Présentation de l'établissement et du parcours patient : Les représentations et les appréhensions des apprenants ; Point sur le parcours de l'étudiant avec leur portfolio ; Modes d'hospitalisation, mesures de protection ; La sécurité et les bonnes pratiques ; Les pathologies prévalentes ; Activités thérapeutiques et médiations.

(3) Exemples d'ateliers : Processus de désescalade. Isolement/contention. Entretien thérapeutique. Skill lab : injection IM. Techniques de soins non médicamenteuses : hypnose, relaxation, médiations. Réalité virtuelle (risque suicidaire, la bientraitance, risque infectieux...). Chambre des erreurs. Table ronde avec des prof. du réseau en santé mentale.

Période hybridation Parcours santé mentale/Psychiatrie

Proposition de maquette pour la semaine d'hybridation parcours santé mentale/Psychiatrie

Postulat :

- Accompagnement du groupe d'apprenants en collaboration par des professionnels de terrains et IFSI
- Mise en œuvre en institut et/ou sur les terrains en fonction des ressources.

ACCUEIL

✚ Présentation des intervenants

✚ Présentation des étudiants :

IFSI d'origine

Leur parcours professionnel, expériences, et parcours de stage

Leur terrain de stage

Les attentes de la semaine d'hybridation et du stage

✚ Contrat pédagogique

✚ Pré test sur les connaissances et sur les représentations en santé mentale et psychiatrie

Quizz sur vocabulaire / glossaire U.E 2.6 sous forme sur Google Forms ou Génially)

✚ Présentation de la semaine en lien avec les résultats du pré-test

Ce pré test permet de présenter la semaine d'hybridation ; puis dans un second temps, les résultats permettront d'orienter les enseignements, ou interventions.

Pathologies, sémiologie et législation

Si la semaine d'hybridation est en cours du stage, **à partir de l'expérience des étudiants**, ils présentent les situations déjà rencontrées et leurs questionnements.

Objectif pédagogique : acquérir les bases de connaissances sur les pathologies, et la sémiologie en associant la législation, et concept de la vulnérabilité

Moyen pédagogique : un mini-cas clinique par pathologie prévalente à partir des expériences des étudiants ou des situations fictives préparées par les formateurs

- Troubles de conduite alimentaire
- Troubles obsessionnels compulsifs
- Troubles de la personnalité
- Troubles anxieux
- Troubles de l'humeur
- Troubles psychotiques
- Crise suicidaire

À ajuster en fonction du groupe d'apprenants et de leurs terrains de stage

Évaluation clinique du patient

Objectif pédagogique : Développer leur observation clinique en lien avec les processus pathologiques

Moyens pédagogiques : Méthodes participatives à partir de situation (simulation ou vidéos ou autres...)

Exemples :

- Accueil du patient
- Entretiens
- Observation clinique

Une synthèse doit être effectuée sur l'évaluation clinique et sur les différents modes d'entretiens

Posture soignante

Objectif pédagogique : Développer une posture soignante dans les situations en psychiatrie

Moyens pédagogiques : Jeux de rôles ou analyse de situation vécue ou observée

Présentation des techniques de désescalade (OMEGA)

Explication des protocoles et usages des chambres d'apaisement et d'isolement

Parcours de soin / Réseaux de soin

Objectif pédagogique : Appréhender la dimension collective et le parcours de soin en découvrant les différents acteurs

Moyen pédagogique : table ronde avec des intervenants du parcours / préparation des questions par les étudiants au préalable

Projet de soin et différentes thérapies

Objectif pédagogique : Appréhender la méthode du projet de soin en psychiatrie et les différentes thérapies possibles (prise en soin thérapeutique et non médicamenteuse)

Moyen pédagogique : Aborder le cadre thérapeutique, lien avec l'évaluation clinique, la pharmacologie

Skill lab (ateliers de développement des habiletés) : IM, SC, ECG

Clôture de la semaine



Post test avec débriefing



Questionnaires d'évaluation

Liste des participants groupe stage.

Coordination : ARS-CVL, Anne BENCTEUX Conseillère Pédagogique et Technique Régionale

Dép.	Nom prénom	Fonction	Etablissement	Adresse électronique
18	Emmanuelle MECHIN	CSS Adjointe DS	EPSM George Sand	emmanuelle.mechin@ch-george-sand.fr
18	Nathalie CHARTIER	Cadre formateur	Instituts Formation Vierzon	nchartier@ch-vierzon.fr
18	Sophie JOLIVET	FF Cadre de santé	CH Bourges	sophie.jolivet@ch-bourges.fr
18	Graziella GIUSTO	Cadre formateur	Institut Formation Bourges	graziella.giusto@ch-bourges.fr
18	Laure BERTIN	Coord. Péd. IFSI	CRC Bourges	laure.bertin@ch-bourges.fr
18	Thomas GRIMAL	Responsable stages	CRC Bourges	thomas.grimal@croix-rouge.fr
28	Rachel LE PAPE	FFdirectrice des soins	GHT 28	rlpape@ch-dreux.fr
28	Sandra BESNARD	Cadre formateur	Instituts Châteaudun	sabesnard@ch-chateaudun.fr
36	Nathalie BRAJARD	Directrice des soins	CH Châteauroux Le Blanc	nathalie.brajard@ch-chateauroux.fr
36	Corinne PIROT	CSS	CH Châteauroux Le Blanc	corinne.pirotd@ch-chateauroux.fr
36	Elodie BELLANGER	Cadre de santé	CH Châteauroux Le Blanc	elodie.bellanger@ch-chateauroux.fr
36	Chantal BRU	Cadre de santé	CH Châteauroux Le Blanc	chantal.bru@ch-chateauroux.fr
36	Nicole ALBERT-PLIQUE	CSS	Instituts formation 36	nicole.albert-plique@ch-chateauroux.fr
36	Laurence LOCHET	CSS	Instituts formation 36	laurence.lochet@ch-chateauroux.fr
37	Yann le FLOCH	Directeur des soins	CHRU Tours	y.lefloch@chu-tours.fr
37	Nathalie LUNEAU	CSS Filières MT	Ecoles CHRU Tours	n.luneau@chu-tours.fr
37	Jérôme PETITEAU	Cadre formateur	Ecoles CHRU Tours	j.petiteau@chu-tours.fr
37	Carole MARQUENET	Cadre formateur	Ecoles CHRU Tours	c.marqueneta@chu-tours.fr
37	Caroline CHARRON-ARRIOTTI	CSS	Ecole CHRU Tours	c.charron@chu-tours.fr
37	BOURGOIN Isabelle	Cadre de santé	CHRU Tours	i.bourgoin@chu-tours.fr
37	Nathalie DASSE	CSS du PSS 37	CH Ste Maure de Touraine	nathalie.dasse@ch-saintemaure.fr
37	Laurence GUERINEAU	Directrice des soins	CHIC	l.guerineau@chicacr.fr
37	Emmanuelle DIOT	Cadre de santé	CHIC	e.diot@chicacr.fr
37	Anaïs ROUX	Cadre de santé	CHIC	a.roux@chicacr.fr
37	Sophie DELHOMME ISMAJLI	Cadre de santé	CHIC	s.delhommeismajli@chicacr.fr
37	Isabelle PIEDADEJURKOWSKI	CSS IFSI-IFAS	CHIC	i.piedade@chicacr.fr
37	Sandrine CHAPLOTEAU	Cadre Formateur	CHIC	s.chaploteau@chicacr.fr
37	Céline GENOT	Formatrice	CRC Tours	celine.genot@croix-rouge.fr
37	Laurence GOND-LEROY	Responsable stages	CRC Tours	laurence.gond@croix-rouge.fr
41	Christophe MALAVAU	Directeur des soins	Instituts Formation Blois	malavac@ch-blois.fr
41	Sonia PETIT	Cadre Formateur	Instituts Formation Blois	petits@ch-blois.fr
41	Jannick PLESSIS	CSS Santé Mentale	CH Vendôme-Montoire	j.plessis@ch-vendome.fr
41	Elodie CHEVESSIER	Cadre Médecine	CH Vendôme-Montoire	e.chevessier@ch-vendome.fr
45	Magalie CORBIN	Cadre Urgences	CHAM	mcorbin@ch-montargis.fr
45	Alexandra PARIS	FF Directrice soins	EPSM Georges Daumezon	alexandra.paris@epsm-loiret.fr
45	Nathalie MOULINS	Cadre réf. stages	IFPM Orléans	nathalie.moulins@ifpm45.fr
45	Linda GUICHENEY	Adjoint Administratif	IFPM Orléans	linda.guicheney@ifpm45.fr
45	Aurore EL YACOUBI	Formatrice IP	IFPM Orléans	aurore.elyacoubi@ifpm45.fr
45	Amélie COURATIN	Formatrice IP	IFPM Orléans	amelie.couratin@ifpm45.fr
45	Christine LIAUDOIS	Directrice des soins	CSIRMT GHT 45	christine.liaudois@chu-orleans.fr
45	Alexandre PAIN	Cadre santé Chirurgie	CHUO	alexandre.pain@chu-orleans.fr
45	Sylvie CUILLEDIER	Cadre santé	CHUO	sylvie.cuillerdier@chu-orleans.fr
45				
45	Marlène HANLET	Cadre Urgences	CH Pithiviers	marlene.hanlet@ch-pithiviers.fr
45	Cécile ABBO	Cadre SMRG	CH Pithiviers	cecile.abbo@ch-pithiviers.fr
45	Virginie JOUBAUD	Cadre Formateur	Instituts CHAM	vjoubaud@ch-montargis.fr
	Muriel MARC	Directrice institut	CRC Bourges Tours	muriel.marc@croix-rouge.fr>
	Valérie DOGUET	Filières I, IP, AP, AS	CRC Bourges Tours	valerie.doguet@croix-rouge.fr

Sous-groupe stage : Parcours PSYCHIATRIE.

- CHAPLOTEAU Sandrine : cadre de santé formatrice IFSI/IFAS Amboise - CHIC
- PIEDADE JURKOWSKI Isabelle : CSS coordinatrice pédagogique IFSI/IFAS Amboise – CHIC
- DIOT Emmanuelle : cadre du pôle psychiatrie – CHIC, e.diot@chicacr.fr
- ROUX Anaïs : cadre de santé en psychiatrie adulte – CHIC, a.roux@chicacr.fr
- BELLANGER Elodie : cadre de santé CH Châteauroux Le Blanc
- BRU Chantal : cadre de santé CH Châteauroux Le Blanc
- PIROT Corinne : CSS CH Châteauroux Le Blanc
- MECHIN Emmanuelle : CSS EPSM George Sand
- CHEVESSIER Elodie, Cadre de santé CH Vendôme-Montoire
- PLESSIS Yannick, CSS Santé mentale CH Vendôme-Montoire
- PETIT Sonia, Cadre de santé formatrice IFSI/IFAS /IFA Blois

Sous-groupe stage : Parcours PERSONNE AGÉE.

- LEPINE Stéphanie : CSS CH Sainte Maure de Touraine
- CHARRON-ARRIOTTI Caroline : CSS Ecoles CHRU Tours
- MARQUENET Carole : Cadre de santé formateur Ecoles CHRU Tours
- GIRAUDEAU Marion : Cadre de santé EHPADS CHIC
- LALLIER Corinne : Cadre de santé EHPADS CHIC

Sous-groupe stage : Parcours AMBULATOIRE.

- CHARPENTIER Pierre : Président de l'URPS-CVL des infirmiers libéraux
- HOENNER Thiphaine : Directrice URPS-CVL des infirmiers libéraux
- BOUCHER Alain : CROI
- BENCTEUX Anne
- CHARRON-ARRIOTTI Caroline : CSS Ecoles CHRU Tours
- MARQUENET Carole : Cadre de santé formateur Ecoles CHRU Tours

Sous-groupe stage : PEDIATRIE.

Co-pilotage : Anne BENCTEUX - Yann le FLOCH

- LE FLOCH Yann : Directeur des Soins, CHRU Tours
- LIAUDOIS Christine : Coordinatrice Générale des Soins, CHU Orléans
- CHARRON-ARRIOTTI Caroline : CSS Ecoles CHRU Tours
- MARQUENET Carole : Cadre de santé formateur Ecoles CHRU Tours
- GENOT Céline : Croix Rouge Compétence Tours
- GOND-LEROY Laurence : Formatrice AP Croix Rouge Compétence Tours
- DOGUET Valérie : Responsable filières formation IDE, IPDE, AP, AS, Croix Rouge Compétence Bourges Tours
- Aurore EL YACOUBI : Formatrice IPDE, IFPM CHUO
- Amélie COURATIN : Formatrice IPDE, IFPM CHUO

Sous-groupe stage : REINGENIERIE FORMATION IDE.

- Co-pilotage : Anne BENCTEUX – Dominique BARTHELEMY : Directrice des soins, coordonnatrice IFPM Orléans
- MALAUAUX Christophe : Directeur IFSI/IFAS/IFA Blois
- LE PAPE Rachel : Directrice IFSI/IFAS Dreux
- CORBIN Magalie, Cadre de santé Pôle URJAL Service Urgences, HTCD SMUR – CHAM
- Sonia PETIT : cadre formatrice IFSI Blois
- Elodie BELLANGER, Cadre de santé - Service des maladies respiratoires - Pôle Ville-hôpital, CH Châteauroux Le Blanc
- Virginie JOUBAUD, Cadre formatrice Instituts CHAM
- BOURGOIN Isabelle, cadre de santé CHRU Tours

ANNEXE

TABLEAU

RECAPITULATIF PAR

GROUPEMENT DE

L'EQUIPE

ENSEIGNANTE

(*) Précisent les colonnes obligatoires à compléter

	Noms*	Prénoms*	Professions	Si autre préciser*	Ancienneté	Diplômes obtenus et dates*	Spécialités infirmières*	Expertise en santé	Section de qualification (préciser le numéro de section)*	Références de 5 publications majeures en lien avec la formation	Positionnement dans l'équipe pédagogique*	Coordination pédagogique	Responsabilité d'UE *	Enseignements réalisés*
IFSI CHU ORLÉANS	Professions													
	Segut	Céline	cadre de santé		1 an à l'IFPM formatrice à chateaudun depuis 2016	DEI en 1999 CDS + M1 Sc de l'éduc en 2015 Master Gestion des risques associés au soins en 2022		simulation en santé			formatrice			
	Henriot	Armelle	cadre de santé		2 ans	DEI en 2009 CDS en 2023 Master MAE - parcours santé en 2023 simulation en santé en 2023					formatrice		domaine A	
	Clavières	Sophie	cadre de santé		6 ans	DEUG Biologie en 1998 DEI en 2001 F° changement et leadership en 2015 CDS en 2011 Master Management santé et QVT en 2017					formatrice		domaine B	
	Gransland	Marie Françoise	IDE		18 ans	DEI en 1993 CDS en 2004 licence sc sanitaires e tsociales en 2004					formatrice		domaine B	
	Ramirez	Marlène	IDE		4 ans	DEI en 2019 Master santé Publique en 2022		santé publique			formatrice		domaine C	
	Delpy-Gouron	Florence	cadre de santé		23 ans	DEI en 1997 Maîtrise ingénierie de la santé en 2001 CDS en 2009 licence sciences de l'éduc en 2009 DU ETP en 2025		ETP			formatrice		domaine C	
	Bellanger	Aude	cadre de santé		2 ans à l'IFPM 7 ans à l'IFSI de Chateaudun	DEI en 2000 CDS + M1 Sciences de l'éduc + M1 promotion et gestion de la santé en 2018					formatrice	à Orléans, jusqu'à maintenant ça change tous les ans	domaine D	à Orléans, jusqu'à maintenant ça change tous les ans
	Genty	Mélinda	IDE	prépa CDS en 2026-2027	3 ans	DEI en 2006 Master 1 Management des services SMS en 2018					formatrice		domaine D	
	Richard	Katia	cadre de santé	en cours de Master 2025-2026	13 ans	DEI en 1996 CDS + M1 Sciences de l'Educ en 2013					formatrice		domaine E	
	Sartier	Florence	cadre supérieur de santé	MK	8 ans à l'IFPM 10 ans à l'IFMK	DEMK en 1993 CDS en 2005 Doctorat en SHHN Spécialité formation des adultes en 2019					formatrice		domaine E	

	ANDREAU	Charlotte	IDE		moins de 1 an	2012 Licence Biologie 2016 DE Infirmier		Réanimation			Formateur		A2	Ingénierie pédagogique UE A2 Participation aux activités pédagogiques de L1
	BAUDRY	Blandine	Cadre IDE		20 ans	2013 Cadre de santé 2013 M1 Sciences de l'éducation "Initiation à la Recherche" 2018 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"		Gériatrie			Formateur		A1 A2	Ingénierie pédagogique A1 et 2 Participation aux activités pédagogiques de L1
	BEAUDOUIN	Igor	Infirmier		moins de 5 ans	2013 DE Infirmier 2014 M1 Promotion et gestion de la santé 2015 M2 Gestion et management des structures sanitaires et sociales 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS 2026 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU)		Urgences Rééducation	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		C1 B3	Ingénierie pédagogique : C1 B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
	BETHYS	Isabelle	Cadre IDE		10 ans	2010 Cadre de santé 2015 DU Soins continus 2019 DIU Soins palliatifs 2019 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Soins palliatifs Cancérologie Médecine	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur	oui	D1 Référente suppléante Domaine D groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine D et plus particulièrement de l'UE D1 Participation aux activités pédagogiques de L1

CAMACH O	Laurence	Cadre IDE		5 à 10 ans	2006 Cadre de santé 2006 Licence en management des systèmes de santé 2022 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"		Cancérologie Gynécologie	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur	oui	A1	Ingénierie pédagogique UE A1 Participation aux activités pédagogiques de L1
DAVEAU	Valérie	Cadre IDE		moins de 5 ans	2007 Cadre de santé 2007 Licence en management des systèmes de santé 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé		Médecine Néphrologie			Formateur		A1	Ingénierie pédagogique UE A1 Participation aux activités pédagogiques de L1
DESFOUG ERES	Virginie	Cadre IDE		5 à 10 ans	2019 Cadre de santé 2019 M1 Promotion et gestion de la santé 2019 M1 Sciences de l'éducation et de la formation		SSR Addictologie Domicile Urgences	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		A1 Référente Domaine A groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine A et plus particulièrement de l'UE A1 Participation aux activités pédagogiques de L1
DUMORTI ER	Laurence	Cadre IDE		10 à 15 ans	2008 Cadre de santé 2019 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Neurologie Réanimation			Formateur	oui	A1 Référente suppléante Domaine A groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine A et plus particulièrement de l'UE A1 Participation aux activités pédagogiques de L1

FAUBERT	Guillaume	Cadre IDE		moins de 5 ans	2011 DIU médecine d'urgence 2015 DIU SI en réanimation médicale 2019 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2021 Cadre de santé 2021 Master Management Ethique et Education en santé 2026 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU)		Réanimation Urgences Cardiologie			Formateur		B3 Réfèrent Domaine B groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine B et plus particulièrement de l'UE B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
FOURNIER PRUD'HOMME	Claire	Cadre IDE		25 à 30 ans	1994 Conseillère de santé Formatrice 1996 Licence en Sciences de l'éducation 1996 Cadre de santé 2006 Attestation formateur Transfusion sanguine 2007 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU) 2019 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"		Bloc opératoire Réanimation Urgences	2025 Habilitation du Collegium Santé	« La dynamique du groupe recherche et démarche qualité depuis 2013 » – REX - INTS 2015, L.Couto, C. Fournier-Prud'homme, F. Le Pleux « E-learning et formation en soins infirmiers – Etat des lieux » – 2015- REX INTS, L.Couto (IFSI Tenon), C. Fournier-Prud'homme (IFSI CHU Tours), F. Le pleux (IFSI Tenon) « Formation en transfusion sanguine : Accompagnement des compétences des formateurs en IFSI », SFTS, 2013, MA Zamboni et C. Fournier-Prud'homme. « E-formation & sécurité	Formateur		B1 et B3	Ingénierie pédagogique des UE B1 et B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
GASSE	Carole	Cadre IDE		moins de 5 ans	DIU Hygiène hospitalière 2019 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2022 Cadre de santé 2022 Master 2 Management Ethique Education en Santé		Pédiatrie Chirurgie			Formateur	oui	E1	Ingénierie pédagogique de l'UE E1 Participation aux activités pédagogiques de L1

GILBERT	Laurence	Cadre IDE		10 à 15 ans	2008 Cadre de santé 2018 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2021 Attestation de formation à l'ETP 2025 M2 Situations de handicap et Participation sociale 2025 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé		Oncologie Urgences			Formateur		Domaines C (C1 ETP) et D	Ingénierie pédagogique des UE du domaine C (CD ETP) et D Participation aux activités pédagogiques de L1
GODART	Valérie	Cadre IDE		10 à 15 ans	2001 DIU Soins Palliatifs 2004 Cadre de santé 2004 Licence sciences sanitaires et sociales 2018 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé		Cardiologie Gastro-entérologie	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur	oui	A1	Ingénierie pédagogique UE A1 Participation aux activités pédagogiques de L1
JEZEQUEL	Elvire	Cadre IDE		moins de 5 ans	2015 Cadre de santé 2015 M1 Promotion et gestion en santé 2015 M1 Sciences de l'éducation et de la formation 2021 M2 Management de la qualité et des projets mention entreprise 2022 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé	IADE	Salle de réveil Blocs			Formateur		Domaines D	Ingénierie pédagogique des UE du domaine D Participation aux activités pédagogiques de L1

LEJART	Virginie	Cadre IDE		5 à 10 ans	2014 DU initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante 2015 DU Formation à la réflexion en philosophie contemporaine et à la recherche en éthique 2017 Cadre de santé 2017 M1 promotion et gestion en santé 2017 M1 Sciences de l'éducation et de la formation 2023 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé		Gériatrie HAD Hémodialyse	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		A2	Ingénierie pédagogique UE A2 Participation aux activités pédagogiques de L1
LEPETIT	Franck	Cadre IDE		5 à 10 ans	2011 DU Prévention et éducation thérapeutique 2017 Cadre de santé 2017 M1 Promotion et gestion en santé 2017 M1 Sciences de l'éducation et de la formation 2023 M2 Management, Ethique et Education en Santé 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Pneumologie Rhumatologie	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		D1 Réfèrent Domaine D groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours B1	Ingénierie pédagogique des UE du domaine D et plus particulièrement de l'UE D1 et de l'UE B1 Participation aux activités pédagogiques de L1

MAITRE	Catherine	Cadre IDE		15 à 20 ans	1994 Certificat de conseillère de santé 2001 Cadre de santé 2006 DIU Médecine et Santé de l'adolescent 2014 M2 Formation de formateurs à l'analyse des situations de travail 2018 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"	Puericultrice	Réanimation pédiatrique Chirurgie pédiatrique			Formateur	oui (stages)	B1-B3	Ingénierie pédagogique UE B1-B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
MARQUE NET	Carole	Cadre IDE		15 à 20 ans	2002 DIU Soins palliatifs 2007 Cadre de santé 2016 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU)		Oncologie pédiatrique Réanimation pédiatrique	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		Domaine C	Ingénierie pédagogique : C1 Participation aux activités pédagogiques de L1
MASSON NAT	Amélie	Cadre IDE		20 à 25 ans	2000 DU de diabétologie 2006 Cadre de santé 2013 M2 promotion et gestion de la santé 2018 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Réanimation Médecine SMR			Formateur		Domaine E Co-référente Domaine E groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine E Expertise pédagogique UE du domaine C Participation aux activités pédagogiques de L1
ROUDAUT	Astrid	IDE		moins de 5 ans	1998 DE Infirmier 2005 DU transport aérien et rapatriement sanitaire 2020 CAFERUIS 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé		Gériatrie Infirmière des armées	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		B1	Ingénierie pédagogique des UE de l'UE B1 Participation aux activités pédagogiques de L1

ROUX	Anais	Cadre IDE		moins de 1 an	2022 Cadre de santé 2022 Master 2 Management Ethique Education en Santé		Psychiatrie			Formateur		B1-B3	Ingénierie pédagogique UE B1-B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
SIAUDEAU	Séverine	Cadre IDE		moins de 5 ans	2006 DU soins palliatifs 2016 Cadre de santé 2016 M1 Promotion et gestion de la santé 2016 M1 Sciences de l'éducation et de la formation 2024 Habilitation à animer des sessions de formation"Valeurs de la République et Laïcité" 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Oncologie médicale Soins palliatifs Médecine Pédiatrie	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		B2 Référénte Domaine B groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine B et plus particulièrement de l'UE B2 Participation aux activités pédagogiques de L1
TARDIVO	Fabienne	Cadre IDE		10 à 15 ans	2004 DEUG Histoire de l'art et archéologie 2013 Cadre de santé 2013 M1 Sciences de l'Education et de la Formation 2018 M2 Prévention et promotion de la santé 2019 Habilitation à animer des sessions de formation"Valeurs de la République et Laïcité" 2024 DIU Handicap : pratiques et recherche 2025 Attestation de formateurs aux CPS		Psychiatrie	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		Domaine C Référénte Domaine B groupe de travail région CVL pour l'IFSI du CHRU de Tours	Ingénierie pédagogique des UE du domaine C Participation aux activités pédagogiques de L1

TREGARO	Anne-Sophie	Cadre IDE		5 à 10 ans	2016 DU Initiation à la réflexion dans la pratique soignante 2019 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé 2021 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU) 2024 M2 Pédagogie en Sciences de la santé		Réanimation Urgences	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur		Contribution à l'élaboration des scenari dans le cadre des actions de simulation et stages hybrides Participation aux activités pédagogiques de L1
VASSAL	Christophe	Cadre IDE		5 à 10 ans	2009 DU Soins infirmiers en réanimation médicale 2015 Cadre de santé 2015 M1 Promotion et gestion en santé 2015 M1 Sciences de l'éducation et de la formation 2023 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"		Médecine Réanimation	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur	B1-B3	Ingénierie pédagogique UE B1-B3 Participation aux activités pédagogiques de L1
VENESQUE	Quentin	Infirmier		5 à 10 ans	2026 DE Infirmier 2024 M2 Pédagogie en Sciences de la Santé 2022 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé 2021 Attestation de formation de formateurs d'habilitation pour la formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU)		Urgences Réanimation	2025 Habilitation du Collegium Santé		Formateur	B1-B3	Ingénierie pédagogique UE B1-B3 Participation aux activités pédagogiques de L1

VINCENT	Stéphane	Cadre IDE		15 à 20 ans	2008 Cadre de santé 2016 Attestation universitaire de formation à la simulation en santé 2023 M2 Ingénierie Pédagogique Multimodale 2024 Habilitation à animer des sessions de formation "Valeurs de la République et Laïcité"		Médecine			Formateur		Domaine D- UE D4 et Domaine E	Ingénierie pédagogique des UE du domaine E et D4 Participation aux activités pédagogiques de L1
---------	----------	-----------	--	-------------	---	--	----------	--	--	-----------	--	-------------------------------	--

IFSJ AMBOISE	CHAPLOT EAU	Sandrine	Cadre IDE			Diplôme CDS - 06/18					Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Master 1 SEF - 06/18								
						Master 1 PGS - 06/18								
						Diplôme IDE - 2010								
						Diplôme AS - 2003								
	DONDOSS OLA	Corinne	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2022					Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Master 2 MEFS - 2022								
						Diplôme IDE - 2004								
	FAGU	Laurent	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2013		Habilitation AFGSU - 2014	Habilitation Collegium		Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Master 1 Management - 2013								
						DU Hygiène - 2004								
						Diplôme IDE - 1990								
	LANDEVILLE	Muriel	IDE			Diplôme IDE - 2012					Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Licence Sciences humaines - 1995								
	MONTAGNE	Annick	IDE			Diplôme IDE - 2009			Habilitation Collegium		Formateur, filière aide-soignante		Filière aide-soignante	oui
						Doctorat Sciences de la vie et de la santé - 2001								
						DEA - 1997								
						Maîtrise en Biologie - 1996								
						Licence Biologie - 1995								
						DEUG B - 1994								
	PIQUET	Karine	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2019		Habilitation AFGSU - 2011	Habilitation Collegium		Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Master 1 Santé publique - 2019								
						Master 1 Sciences éducation - 2019								
						Diplôme IDE - 1996								
	QUILLIO	Stéphane	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2010			Habilitation Collegium		Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
						Master 1 Management - 2010								

					Diplôme IDE - 1991								
QUINTEA U	Gaëtan	IDE			Diplôme IDE - 2003		Formation animateur ergomotricité - 2002			Formateur, filière aide-soignante		Filière aide-soignante	oui
SAINTON	Aurélié	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2015			Habilitation Collegium		Formateur, filière aide-soignante		Filière aide-soignante	oui
					Master 1 Promotion santé - 2015								
					Master 1 Sciences éducation - 2015								
					Diplôme IDE - 2004								
VAUDOIR	Maud	IDE			Master 2 Santé publique - 2019		Habilitation AFGSU - 2013	Habilitation Collegium		Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
					DU Transport aérien et rapatriement sanitaire - 2015								
					Diplôme IDE - 2007								
VERDIER	Valérie	Cadre IDE			Diplôme CDS - 2018					Formateur, filière infirmière		Filière infirmière	oui
					Diplôme IDE - 2006								
					Maîtrise en Psychologie - 1993								

IFS VERZON	Berger	Christelle	IDE			Master 2				Référente 1ère A IDE		domaine A	
	Bouché	Sandra	CDS			CDS				Référente 2ème A IDE		Domaine C	
	Carré	Nathalie	AS			Master 2				Référente formation AS			
	Chartier	Nathalie	CDS			CDS				Transversalité			
	Chassiot	Sylvie	CDS			CDS				Référente formation AS			
	Cotelle	Nathalie	CDS			CDS + Master 2				Référente 3ème A Ide		domaine E- B -	
	Ducasse	Matthieu	IDE			IDE				Référent 1ère A IDE		domaine D	
	Mège	Caroline	CDS			CDS				Référente formation AS			
	Patrigeon	Ludivine	CDS			CDS + Master 2				Référente f2ème A IDE		domaine B	
	Serruau	Aurélien	CDS			CDS + Master 2				Référent 1ère A IDE		Domaines B et E	
	Voisin	Vanessa	CDS			CDS + Master 2				Référente formation AS -Aubigny			
	Legros	Cyrielle	CDS			CDS + Master 2				Référente 2ème A IDE			
	Bouzit	Alexandre	CDS			CDS + Master 2				Référent 3ème A IDE			

	ANGELOT TI	Delphine	IDE										
	ARGY	Isabelle	Cadre IDE		7 ans	DEI - Cadre de santé Master 2 Sciences de l'Education 2024		Raisonnement clinique - Recherche en soins infirmiers					Recherche
	CHANTEL OUP	Emilie	IDE		4 ans	Diplôme d'Etat IDE 2008		Cardiologie Réanimation Coronarographie		Coordination des stages Coordination des stages à l'international et Erasmus +		A2 B3 D4 E1 E2	En lien avec les UE précédemment énoncées
	DEL CHOCCIO RA				6 ans en tant que formatrice 24 ans en tant qu'infirmière	DEI en 2002 Entrée en Master 2 Sciences de l'éducation en septembre 2026				- Coordinatrice 2ème année - Référente de la cellule d'aide et d'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques			
	MARGUER ITAT	Laurence Sandrine	IDE		7 mois	DEI 2014 DU Douleur DEI						A1, B2 D1	A1, B2 D1
	MATUSZE ZAK	Charlotte	IDE		8 ans	Master 2 2026							

ROQUES	Sabine	Cadre IDE		15 ans	DEI 1993 Cadre de santé Juin 2006 Master en Sciences de l'éducation juin 2017		Ethique dans les soins Recherche en sciences infirmières	Habilitation universitaire Tours				U.E A2 / B2 /E1	Dans les U.E A2/B2/E1
VANDENB EUCK	Laetitia	Cadre IDE		6 ans	2015 M1 en sciences de l'éducation et de la formation Université François Rabelais de Tours 2015 M1 en promotion et gestion de la santé Université François Rabelais de Tours 2014 Diplôme de cadre de santé IFCS Tours 1994 Diplôme d'état d'infirmière		Management en santé	Habilitation universitaire Tours		Coordination des promotions de 1ère année depuis 5 ans		A1 B1 E3	raisonnement clinique selon la modèle de Tanner avec théorie des soins de Virginia Henderson et Katharine Kolcaba au S1, CM sur la discipline des sciences infirmières (histoire, métaparadigme, paradigme, courants de pensée, modèles et théories des soins) , terminologie clinique en sciences infirmières, soins infirmiers en lien avec la prise en soin du vieillissement, et les systèmes abordés au S1 et
BERTIN	Laure	Cadre IDE		8 ans formatrice, 7 ans responsable pédagogique	DEI 2001 DU Réanimation et soins intensifs 2004, DIU Brûlologie 2008, Cadre de santé 2017, Master 1 Sciences de l'Education 2017 Master 2 MAE 2022		Raisonnement clinique Management en santé		Les soins infirmiers quotidiens d'une personne gravement brûlée- La Revue de l'infirmière Vol 57 - N° 144 - octobre 2008 Des formateurs fidélisés pour un enseignement de qualité -Objectif soins & management, 301 - octobre-novembre 2024	Responsable de formation	IFSI		

BRIZE	Aurélié	CDS formateur		10 ans	DEI (2009) / DE CDS (2020)		soins d'urgences / soins en santé mentale	NC		Coordinatrice L1	X	B1 B2 C1 D1 E2 E3	Ceux en lien avec les UE
CARDOSO	Clarisse	CDS formateur		6 ans	DEI (2008) / DE CDS (2019) / Master 2 Organisation et conduite du changement(2022)		Chirurgie	NC		Coordinatrice L3	X	En S5: UE 2.6/2.9/4.4/4.7/4.2/5.5/6.2 En S6: UE 3.4/5.6/5.7/6.2 S 3 : UE 2.11, 2.8, 3.2, 3.3, 4.2, 5.3 S 4 : UE 2.7, 3.5, 4.3, 4.4, 4.5, 5.4	Ceux en lien avec les UE
KLIMECKY	Cyrielle	FF CDS formateur		1 an	DEI (2010)		Soins critiques / urgence pré hospitalière / DIU SSSM (ISPV)	NC		L2		S5 : UE 2.9/2.11/3.3/4.2/4.7/5.5/5.7/6.2 S6 : UE 4.8/5.7/6.2	Ceux en lien avec les UE
LEPAGE	Aurore	FF CDS formateur		6 mois	DEI (2021)			NC		L3			

LIGER	Sandra	CDS formateur		2 ans	DEI (1997) / DE IADE (2006) / DE CDS (2022) / MASTER 2 Organisation et conduite du changement (2023)	IADE	Soins d'urgences, anesthésie, SSPI et réanimation	NC		L2		S3 : UE 2.11, 2.5, 2.8, 3.2, 3.3, 4.2, 5.3 S4 : UE 2.7, 3.5, 4.3, 4.4, 4.5, 5.4	Ceux en lien avec les UE
MORIN	Christine	CDS formateur		4 ans	DEI(1999)/DU(2014)/DE CDS (2018)		DU Gériatologie/M2 Expertise en gériatologie en cours	NC		L1		UE A2, B1, B3, D4, E2	Ceux en lien avec les UE
PEPINEAU	Marion	CDS formateur		5 ans	DEI (2004)/DE CDS (2025) /MASTER 2 (2025)		Réanimation/Cardiologie /Prélèvement d'organes/Recherche clinique	NC		L1		A1 B2 D1 E1	Ceux en lien avec les UE
REUILLER	Florence	CDS formateur		20 ans	DEI 1990/ DE Cadre de santé 2002/ DU méthodes pédagogiques innovantes 2019		Réanimation /urgence/Pédiatrie	NC		L1	Coordination des stages internationaux et Erasmus	UE B1, B3, E1, E3	Ceux en lien avec les UE
ROMAND	Stéphanie	CDS formateur		3 ans			HYGIENE	NC		L2			Ceux en lien avec les UE
RUIZ	Gabrielle	FF CDS formateur		2 ans	DEI (1999)/Certificat clinicienne (2015)		Oncologie/soins palliatifs	NC		L1		A1	Ceux en lien avec les UE
SABOTIN	Béatrice	CDS formateur		2 ans	DEI (1995)/DE CDS (2010)/MASTER 1 Ingénierie des services "management des services de santé"		Réanimation/urgences/ santé mentale et pédopsychiatrie/biologie fondamentale	NC	IDE Mémo (2004)	Stage et formation continue	Coordinatrice des Stages et de la formation continue	A1	Ceux en lien avec les UE
SOUIBI	Alexandra	CDS formateur		9 ans	DEI (1996) / DE CDS (2021) / Master (2021)		Chirurgie / Pédiatrie / Santé publique / ETP SSES	NC		Coordinatrice L2	X	S3 : UE 1.2, 2.5, 4.6, 5.3 et 6.2 Référente SSES S4 : UE 1.3, 3.4, 4.6, 5.4 et 6.2	Ceux en lien avec les UE
THIERRY	Emilie	CDS formateur		6 ans	DEI (2000)/DU (2010)/DE CDS (2024)/M1 MOS (2024)		DU réanimation médicale	NC		L3		En S5: UE 2.6/2.11/3.3/4.4/4.7/5.5 /5.7 En S6: UE 3.4/4.8/5.6/5.7	Ceux en lien avec les UE

BESNARD	Sandra	Cadre IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/01/2022	IDE depuis 1997 Cadre de santé et obtention d'une Licence professionnelle Santé option Management des services de santé en juin 2007 Master 1 Droit, économie et gestion mention Management en 2007 Master 2 Mastère Spécialisé Conseil et ingénierie en organisation en 03/2026	Sans objet	La Simulation en pédagogie de la santé et l' hybridation du stage en IFSI pour sécuriser l'entrée dans la clinique et renforcer les compétences psychosociales Habilitation universitaire établie en 2025 par le Collegium santé de la Région CVL VRL : Formatrice des Valeurs de la République et de la Laïcité	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes Référente des mises en stages de l'institut Chargée de communication CEFIEC	Référente de la promotion ESI L1 2026-2029	Co-Référente du Domaine A	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
---------	--------	-----------	------------	-------------------------------------	---	------------	--	------------	------------------------------	---	--	---------------------------	---

BERNARD	Stéphane	Cadre IDE	Sans objet	Entre 5 et 15 ans depuis le 09/08/2021	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité conseiller en hygiène et environnement des collectivités le 23/01/1998 IDE depuis 18/07/2013 Cadre de santé et MASTER 2 - Management et Administration des Entreprises - Parcours Santé en partenariat avec l'IAE juillet 2026	Sans objet	Oncologie - Neurologie et coordination d'EHPAD VRL : Formateur des Valeurs de la République et de la Laïcité	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formateur dans une équipe de 12 personnes	Référent de la promotion des élèves aides-soignants des promotions 2024 - 2025 et 2026	Co-Référent du Domaine D	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
BIENSANS	Vanessa	Cadre IDE	Sans objet	Entre 5 et 15 ans depuis le 04/09/2013	IDE depuis 2000 Cadre de santé et obtention d'un Master 1 Science de l'éducation et de la Formation en 2019 Master 2 Master de sciences humaines et sociales Mention Sciences de l'éducation le 09/07/2024	Sans objet	La Simulation en pédagogie de la santé et l' hybridation du stage en IFSI pour sécuriser l'entrée dans la clinique et renforcer les compétences psychosociales Habilitation universitaire établie en 2023 par le Collegium santé de la Région CVL VRL : Formatrice des Valeurs de la République et de la Laïcité	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes Référente et pilote du SESA pour l'institut sur la Région CVL	Référente de la promotion ESI L 2025-2028 et d'autres promotions précédemment Référente SIMULATON dans le GHT HOPE 28	Co-Référente du Domaine C	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
BIQUE	Patricia	Cadre IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 14/10/2023	AS diplômée en 1997 IDE depuis 01/07/2014 Cadre de santé Master 1 en 2023 MASTER 2 - juillet 2026	Sans objet	Référente en hygiène hospitalière Expérience IDE en chirurgie VRL : Formatrice des Valeurs de la République et de la Laïcité Formatrice du Numérique en Santé 2025	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes	Référente de la promotion ESI 2024-2027 depuis la L1 Pilote sur l'institut : Numérique en santé	Co-Référente du Domaine A Domaine D4 : Numérique en santé	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.

CHABOT	Tiphanie	IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/09/2022	IDE depuis 2010 Diplôme universitaire de soins infirmiers en réanimation, salle de surveillance post interventionnelle, urgence en juin 2012	Sans objet	Diabétologie - Urgences et réanimation - Bloc et SSPI VRL : Formatrice des Valeurs de la République et de la Laïcité Formatrice du Numérique en Santé 2025 GSU : Formatrice de GSU pour les apprenants 2023	Sans objet	Pas de publication à ce jour	IDE formatrice dans une équipe de 12 personnes Référénte des mises en stages de l'institut	Référente de la promotion ESI 2023-2026 depuis la L1 jusqu'à sa diplomation	Co-Référente du Domaine B	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
COLLIOT	Aurore	IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/10/2025	AS diplômée en juin 2004 IDE depuis 2018	Sans objet	Soins généraux - Gériontologie - prise en soin de la personne Alzheimer - Experience d'IDE coordinatrice à 50% en unité protégée	Sans objet	Pas de publication à ce jour	IDE formatrice dans une équipe de 12 personnes	Référente de la promotion des élèves aides-soignants des promotions 2025 et 2026	Co-Référente du Domaine E	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles
FILLON	Laurent	Cadre IDE	IBODE	Plus de 15 ans depuis le 01/01/2004	IDE le 23/06/ 1988 Certificat d'aptitude aux fonctions d'IDE de salle d'opération le 28/06/1991 Cadre de santé le 29/06/2000 Master 2 SIFA en 2012	IBODE	Référent en hygiène hospitalière Expérience : Bloc opératoire et chirurgie GSU : Formateur de GSU pour les apprenants antérieur à 2012 jusqu'à ce jour Référent des affectations de stage antérieur à 2012 jusqu'à ce jour Habilitation universitaire établie en 2023 par le Collegium santé de la Région CVL Pilote de l'UE 2,4 S1 au niveau Régional	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formateur dans une équipe de 12 personnes Référent des mises en stages de l'institut	Référent de la promotion ESI 2023-2026 depuis la L1 jusqu'à sa diplomation Référent du domaine E sur l'institut	Co-Référent du Domaine E	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
HURET	Estelle	IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 16/10/2023	IDE en 2005	Sans objet	Expérience en gériatrie et centre de rééducation Salle de réveil, pneumologie et chirurgie VRL : Formatrice des Valeurs de la République et de la Laïcité	Sans objet	Pas de publication à ce jour	IDE formatrice dans une équipe de 12 personnes	Référente de la promotion des élèves aides-soignants des promotions 2024 et 2025		Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles

JULIEN LASTENNET	Margaret he	Cadre IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/06/2025	IDE depuis 1998 Diplôme universitaire Ethique en 1999 Diplôme de cadre de santé Master 1 en Science de l'éducation depuis 2019	Sans objet	Expérience des secteurs psychiatriques	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes	Co-référente de promotion des 2024-2027 à partir de septembre 2026	Co-Référente du Domaine D (hors D4)	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles
LAVIE	Gaëlle	IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/10/2025	IDE depuis 1998 Certificat d'Approfondissement : Clinique Infirmière 2012	Sans objet	Infirmière urgences et SMUR Référente douleur Référente des patient handicapé IDE Coordinatrice don d'organes et de tissus Correspondant biovigilance	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes	Co-référente de promotion des 2026-2029 à partir de septembre 2026	Co-Référente du Domaine B	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
MARCHAND	Amandine	IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/03/2023	IDE depuis 2011 Formateur de Formateur avec les sapeur-pompiers Gypsosérapeute 2021 IOA et tuteur d'apprenants en santé 2022	Sans objet	Infirmière urgences et SMUR GSU : Formatrice de GSU pour les apprenants 2025 Formatrice du Numérique en Santé 2025	Sans objet	Pas de publication à ce jour	IDE formatrice dans une équipe de 12 personnes	Simulation en situation d'urgence, simulation sécurité liée aux médicaments	Co-Référente du Domaine A	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.
MATIAS	Marie-Pierre	Cadre IDE	Sans objet	Moins de 5 ans depuis le 01/10/2025	IDE depuis 1991 Cadre de santé depuis 2008	Sans objet	Neurologie - Pneumologie - Pédiatrie - gériatrie	Sans objet	Pas de publication à ce jour	Cadre de Santé formatrice dans une équipe de 12 personnes		Co-Référente du Domaine E	Participation à l'ensemble des enseignements en soins infirmiers et aides-soignants dont analyses de pratiques professionnelles et guidance de travaux d'initiation à la recherche.

AUBERT	Lucie	Cadre IDE		2013	DU Recherche sept (2026) Cadre de santé (2017) DU Hygiène (2010) DEI (2002) Master 1 Ethique, soin, santé et société (2018 et 2020) Cadre de santé (2007) DEI (1988)	Cadre de santé				Formateur, Coordinateur domaine		Domaine E	CM / TD / TP
BRETON	Fabienne	Cadre IDE		2012		Cadre de santé				Formateur, Coordinateur promotion	Coordinatrice promo 3 ème an	UE 2.11 - UE 4.4 - UE 4.7 - UE 4.2 - UE 5.7 - UE 6.2 - UE 5.5	CM / TD / TP

CHATET	Ghislaine	IDE		Diplôme de sophrologie (2018) DIU Formation des professionnels de santé à la PEC Douleur (2011) DEI (1993)	2021	Infirmier	Formateur		AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE	CM / TD / TP
COLIN	Marie-Cécil	Cadre IDE		Cadre de santé (2013) DU Plaies et cicatrisation (2007) DEI (1988)	2016	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion	Coordinatrice de première ann référente domaine E		CM / TD / TP
CREUSEVO	Cathy	Cadre IDE		Cadre de santé (2008) Master 1 Management et gestion de santé (2008) DEI (1997)	2022	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion	Coordinatrice de première année		CM / TD / TP
DE LUCA	Claire	Autre	Ingénieur TICE	DUT Réseaux et Télécommunications - community management (2022) Master Ingénierie des Médias pour l'éducation (2015) Licence Anglais (2013)	2015	Ingénieur TICE	Ingénieur pédagogique		UE numérique	CM / TD / TP
DOS SANT	Tony	Cadre IDE		Cadre de santé (2014) Master 1 gestion d'établissement (2014) DU Soins infirmiers en Rééducation Réadaptation (2008) DEI (1998)	2025	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion		AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE	CM / TD / TP
EDDARI	Zineb	Cadre IDE		Master 1 Conseil en organisation et conduite de projet (2011) Cadre de santé (2011) DU Cicatrisation des plaies brûlures et nécroses (2004) DEI (1997)	2019	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion, Coordinateur domaine	Coordinateure promo 2 année	Domaine D - UE 1.2 - UE 4.6 - UE 4.2 - UE 6.2 - UE 3.3	CM / TD / TP
FEUILLATR	Anne	Cadre IDE		Master 2 Stratégie et ingénierie en formation adulte (2022) DU Initiation à la réflexion éthique (2017) Cadre de santé (2013) Master 1 Management en santé (2013) DEI (2000)	2019	Cadre supérieur de santé	Adjointe de direction et coordinatrice pédagogique Filière IDE	coordinatrice pédagogique des instituts , adjointe direction		CM / TD / TP
FORGET	Manon	IDE		DEI (2014)	2025	Infirmier	Formateur		réfrente domaine B	CM / TD / TP

GABILLET	Willy	IDE			2020	DEI (2005) DEAS (1989)	Infirmier	Formateur, Coordinateur promotion		responsable Site AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE	CM / TD / TP
GLAUME	Caroline	Cadre IDE			2002	DU Formateur en simulation en santé (2018) Cadre de santé (2002) Licence Sciences sanitaires et sociales (2002) DU Qualité-santé (2000)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion	Coordinatrice promo 2 ème an	UE 3.2 - UI 5.3 - UE 2.8 - UE 2.11 - UE 4.2 - UE 3.3	CM / TD / TP
GUILMIN-C	Claire	IDE			2021	DEI (1993) DEI (2013)	Infirmier	Formateur, Coordinateur domaine		Domaine B	CM / TD / TP
HEFTI	Fabienne	IDE			2021	DU Pédagogie active et simulation en santé (2022) DEI (2009)	Infirmier	Formateur, Coordinateur promotion		responsable de site AMBU+ accompagnement EIDE	CM / TD / TP
JAUNAY	Marine	Autre	AS		2022	Master 2 Sciences de l'éducation, ingénierie et conseil en formation (2025) Master 1 Sciences de l'éducation, métiers de l'intervention sanitaire et sociale (2021) Licence 3 Sciences de l'éducation (2020) DEAS (2010) DEUG Géographie, aménagement de territoire Master Promotion et gestion de la santé (2018) DEI (2014)	Aide-soignante	Formateur, Coordinateur promotion		resposable site de formation AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE sur le domaine E	CM / TD / TP
KOCHOWS	Flavie	IDE			2023	Master Promotion et gestion de la santé (2018) DEI (2014)	Infirmier	Formateur, Coordinateur domaine		Domaine B et C - UE 1.2	CM / TD / TP
LAURENT	Delphine	IDE			2022	DEI (2009)	Infirmier	Formateur, Coordinateur promotion	Formatrice de formation AS	AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE	CM / TD / TP
LETORT	Fabienne	Cadre IDE			2022	Cadre de santé (2018) Master 1 Organisation et conduite du changement (2018) DEI (1988)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur de filière	Cordinnatrice AS et ambulanc	responsable AS-AMBU, accompagnement travail de recherche	CM / TD / TP
LOPEZ	Laure	IDE			2022	DU Education thérapeutique (2015) DEI (2003) DU Démarche éthique en	Infirmier	Formateur, Coordinateur domaine		Domaine C - SeSS - UE 1.2+ stage	CM / TD / TP
LURAUD	Matthieu	IDE			2019	établissement ou à domicile (2017) DEI (2013)	Infirmier	Formateur, Coordinateur domaine		Domaine A	CM / TD / TP
MANN	Sébastien	IDE			2023	DEI (1999)	Infirmier	Formateur		AS, enseignement + accompagnement chez les EIDE	CM / TD / TP

MIGNOT-IV	Corinne	Cadre IDE	2010	DU Sciences et pratiques infirmières en gérontologie (2020) Cadre de santé (1995) DEI (1985)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur formation continue	FORMATION CONTINUE	CM / TD / TP	
PAPON	Adeline	Cadre IDE	2026	Master 2 Cadre et formateur dans le secteur sanitaire, médico-social et social (2020) Cadre de santé (2020) DEI (2002) DEAS (1999)	Cadre de santé	Formateur	UE 2.5 - UE 2.8 - UE 2.11 - UE 4.2	CM / TD / TP	
PERRIN	Nathalie	Cadre IDE	2021	Cadre de santé (2007) Licence en sciences humaines, sociales et gestion (2007) DEI (1996)	Cadre de santé	Formateur	UE 3.2- UI 5.3 - UE 2.5 - UE 2.8 - UE 4.6 - UE 4.2	CM / TD / TP	
PETIT	Sonia	Cadre IDE	2005	Master 2 en ingénierie des médias pour l'éducation (2016) Licence pro en santé (2008) Cadre de santé (2008) DEI (1996) Maîtrise (1993) et Licence d'histoire (1985)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur des stages	UE 1.2	CM / TD / TP	
PICHET	Nathalie	Cadre IDE	2001	Master Sciences humaines et sociales - sciences de l'éducation (2014) Cadre de santé (2001) Licence en Sciences sanitaires et sociales (2001) DEI (1985)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur domaine	Domaine B	CM / TD / TP	
RINUIT	Benoit	Cadre IDE	2021	DIU Soins palliatifs (2022) Cadre de santé (2009) DEI (1993)	Cadre de santé	Formateur, Coordinateur promotion	Cordinateur de 3 ème année	UE 2.6 - UE 2.9 - UE 2.11 - UE 4.4 - UE 4.7 - UE 4.2 - UE 5.7 - UE 6.2 - UE 3.3 - UE 5.5	CM / TD / TP
TORSET	Natacha	IDE	2024	DEI (2013)	Infirmier	Formateur		CM / TD / TP	

AUBARD	ELODIE	FORMATRICE		12 Mois	DE INF 2009	non	Plaies et cicatrisation2018 Formation diabète 2019 formation surveillance pateint souffrant de pathologies cardiaques 2022 bilan de soins infirmiers 2023			Formatrice EIDE 1	non	S1 : 2.2 S3 : 5.3 S4 : 4.3, 4.4, S5 : 2.9, 4.4 B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE	S1 : 2.2 S3 : 5.3 S4 : 4.3, 4.4, S5 : 2.9, 4.4 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE
BABIN	SANDRA	IDE 2004, cadre 2012, Cadre supérieur 2017		6 mois	EHPAD cadre de santé, réanimation cadre, Cadre supérieur FF directrice des soins CH Sancerre, médiateur non médical, cellule qualité cadre supérieur CHU ORLEANSpole médecine,	non	Qualité évaluations ESSMS				Oui		

CLUZEL GALIENNE	Cécilia	Formatrice		1 SEMAINE	IDE 2014 IPA 2023 Diplôme universitaire alimentation/santé 2025	non	Master économie de la santé			Formatrice EIDE 2		1.1S1, 5.1S1 1.22.3 2.8 S3 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 3.4 S4 et 3.4S6 4.4 S2 4.4 S5 4.7 S5 5.6 S6 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique	1.1S1, 5.1S1 1.22.3 2.8 S3 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 3.4 S4 et 3.4S6 4.4 S2 4.4 S5 4.7 S5 5.6 S6 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique
BELLANGE	CLAIRE	Formatrice		Formatrice de 2010 à 2026	IDE 1993 Cadre de sante Licence en sciences humaines 2010, sociales et gestion mention sciences de l'Education 2010 Master 2 – Sciences de l'éducation 2024 Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non				Formatrice EIDE 2 responsable des plannings	Non	1.1S1, 5.1S1 1.22.3 2.8 S3 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 3.4 S4 et 3.4S6 4.4 S2 4.4 S5 4.7 S5 5.6 S6 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique	1.1S1, 5.1S1 1.22.3 2.8 S3 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 3.4 S4 et 3.4S6 4.4 S2 4.4 S5 4.7 S5 5.6 S6 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique
CLOTTERIC	SYLVIANE	Formatrice		Formatrice de 2020 à ce jour	IDE 2006 CADRE 2015 Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non	Management équipes EHPAD et USLD , médecine gériatrique,SSR ET INTERIMCADRE SUP2RIEUR DE PÔLE 2019 à 2020 DSSI"			Formatrice et expérience de coordinatrice de promotion EIDE 1	Non	1.1 S2 2.1 S1 2.2 S2 2.3S2 3.4 S4 3.4 S6 4.2 S2 4.2 S3 et 4.2S5 4.5 S2 4.5 S4 4.8 S6 5.6 S6 UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.et UE 2 langue vivante et UE 3 methodes de travail	1.1 S2 2.1 S1 2.2 S2 2.3S2 3.4 S4 3.4 S6 4.2 S2 4.2 S3 et 4.2S5 4.5 S2 4.5 S4 4.8 S6 5.6 S6 UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.et UE 2 langue vivante et UE 3 methodes de travail

COATRIEU	VANESSA	Formatrice		3 ANS	IDE 1996 Cadre 2016 Début un MASTER 2 en sciences de l'éducation sur TOURS Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non	Cadre de santé en EHPAD DE 2013 à 2023 IDE en oncologie, maladies respiratoires, médecine générale, UHCD			Coordinatrice de promotion des EIDE 1	Non	1.3S1 et 1.3S4, 1.1S2 2.10 S1 3.2 S3, 3.3S3 3.3 S5 4.2 S2, 4.2S3, 4.2S5 4.4 S2UE D1 Savoir être, communication pro et leadership et UE D4 Numérique en santé et UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	1.3S1 et 1.3S4, 1.1S2 2.10 S1 3.2 S3, 3.3S3 3.3 S5 4.2 S2, 4.2S3, 4.2S5 4.4 S2UE D1 Savoir être, communication pro et leadership et UE D4 Numérique en santé et UE D1 Savoir être, communication pro et leadership
GALABRUN	MURIEL	Formatrice		2014 à ce jour Filière AS puis IDE suite IFCS	Master 1 Sciences de l'éducation et promotion de la santé Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non	EHPAD, Neurologie, neurochirurgie membre du CLAN			Formatrice EIDE 3 responsable des évaluations	Non	1.2S2 et 1.2S3 2.8 2.10 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 4.4S2,4.6S3 et S4 5.1S1 et 5.2S2 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique	1.2S2 et 1.2S3 2.8 2.10 3.1S1, 3.1S2 et 3.2S2 4.4S2,4.6S3 et S4 5.1S1 et 5.2S2 UE A1 Fondamentaux des SI et Raisonnement clinique UE A2 Législation Déontologie éthique
GANACHEA	CAROLINE	Formatrice		2 ans	IDE 2017 AFGSU CUMP 2024 Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non	IDE sapeur pompier, IDE clinique psychiatrique, urgences, SPIJ, CUMP			Formatrice EIDE 2 responsable des stages	Non	2.4 S1 2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 4.4 S4 5.5 S5 UE D1 Savoir être, communication pro et leadership et UE D4 Numérique en santé et UE D1 Savoir être, communication pro et leadership	UE D1 Savoir être, communication pro et leadership et UE D4 Numérique en santé et UE D1 Savoir être, communication pro et leadership
GRELLIER	CHRISTELLE	Formatrice		de 2013 à 2022 filière AS et 2003 à ce jour filière IDE	IDE 1998, cadre de santé 2023 MASTER DROIT ECONOMIE GESTION 2023	non	IDE cardiologie, cardiologie soins intensifs, chirurgie orthopédique, chirurgie viscérale			Formatrice EIDE 1 responsable des évaluations	Non	1.2S3 2.5 S3 3.1 S1 3.1 S2 3.2 S2 4.3S2 4.4 S4 4.6 S3 4.6 S4 5.1 S1 5.2 S2 6.1 S1 UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	2.5 S3 3.1 S1 3.1 S2 3.2 S2 4.3S2 4.4 S4 4.6 S3 4.6 S4 5.1 S1 5.2 S2 6.1 S1 UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP

MALIGNE	CECILE	Formatrice		18 mois	IDE 2007, cadre 2017, maîtrise de droit, économie, gestion, management en 2017	non	IDE en psychiatrie, fde cadre en psychiatrie, cadre de santé en psychiatrie			Formatrice EIDE 2	Non	1.21S1, 2.1S1, 2.3S2, 2.4S1, 2.5S3, 2.6S2 et S5, 2.9S5 3.2 S3 4.3S4 5.4S4 et 6.1S1 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE	1.21S1, 2.1S1, 2.3S2, 2.4S1, 2.5S3, 2.6S2 et S5, 2.9S5 3.2 S3 4.3S4 5.4S4 et 6.1S1 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE
PIERRE	SEVERINE	Formatrice		2020 à ce jour	IDE 2002, cadre de santé 2012 Formation transfusion Formation sur la pédagogie active et la simulation 2024	non	IDE soins généraux, cardiologie, chirurgie, orthopédie, réanimation faisant fonction de caedre SSR, cadre de santé orthopédie et OPH, neurologie gériatrique, HAD			Coordinatrice de la promotion des EIDE 2	Non	2.7 S4 2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 3.5.S4 4.1 S1 4.3 S4 4.4 S4 4.4 S5 5.4 S4 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE	2.7 S4 2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 3.5.S4 4.1 S1 4.3 S4 4.4 S4 4.4 S5 5.4 S4 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE
POLESE	BENOIT	Développement de la simulation création poste aout 2026		août-26	IDE 1999, IADE 2016, DU prise en charge de la douleur 2019, Master 2 pédagogie active et simulation en sciences de la santé 2026 formateur à 50% 2024 à 2025	oui IADE	IDE réanimation, SAU, SMUR, UHCD, IDE libéral, IDE pompier volontaire, IDE rapatriement sanitaire, membre du CLUD,		Tournage film pédagogique sur les raisons de l'attente au SAU (fim présenté au congrès SFMU) Design and validation of an anatomical-based assessment scale for handwashing with SHA INFCTET CONTROL hosp Epidemiol 2018 revue 39 page 1000 à 1002,	Chargé de développement pédagogique en simulation		Formation utilisation MEOPA	
POLIDORI	GISELE	Formatrice		2017 à ce jour	IDE 1994, cadre de santé 2013	non	IDE Pédiatrie, gastro entérologie, pneumologie oncologie, psychiatrie infanto juvénile, cadre de santé SPIJ			Formatrice EIDE 1 responsable du planning	Non	2.4 S1 2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 4.4 S4 5.5 S5 UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP	2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 4.4 S4 5.5 S5 UE C1 Santé Pub, Promotion santé, prévention, ETP

ROSSIN	MATHILDE	Formatrice		2017 à 2019 cadre formatrice puis 2020 à ce jour cadre formatrice	IDE 1996, cadre de santé 2009	non	IDE maternité, réanimation, médecine, EHPAD cadre de santé EHPAD, SSR, cadre de santé attaché au RH			Coordinatrice EIDE 3	Non	2.11 S1 2.11 S3 2.11 S5 3.4 S4 3.4 S6 4.4 S5 4.5 S2 4.5 S4 4.5 S5 5.6 S6 UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.et UE 2 langue vivante et UE 3 methodes de travail	2.11 S3 2.11 S5 3.4 S4 3.4 S6 4.4 S5 4.5 S2 4.5 S4 5.5 S5 5.6 S6 UE E1 Recherche, analyse critique et données Prob.et UE 2 langue vivante et UE 3 methodes de travail
THOMAS	KARINE	Formatrice		2010 à ce jour	IDE 1994, cadre de santé 2005	non	IDE chirurgie viscérale et orthopédique, médecine interne orientation diabétologie, faisant fonction de cadre spécialités médico chirurgicales, cadre au SAU, SMUR, SHCD, SMPU, SAMU			Formatrice EIDE 2 responsable des stages	Non	2.2S1 2.7 S4 3.2 S3 3.3 S3 3.3 S5 3.5 S4 4.4 S2 5.4 S4 5.7S5 et S6 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE	2.2S1 2.7 S4 3.2 S3 3.3 S3 3.3 S5 3.5 S4 4.4 S2 5.4 S4 5.7S5 et S6 UE B1 SCIENCES BIOMED UE B2 SHS UE B3 Pratiques et interventions IDE

	GUEGUEN	Morgane	formatrice en soins infirmiers		3 ans à CRC CVDL	DE infirmier (2001) Master MEEF 1er degré (2018) accréditation formatrice PSSM (2021)		pédiatrie santé mentale			référente santé mentale membre copil simulation membre copil savoir coopérer		2. 6 S2 puis S5 et 4.2 S5 puis S2	cours sur la communicati on, l'empathie, la négociation dans les soins, la médiation thérapeutiqu e cours auprès des élèves AS et AP sur l'adaptation de sa communicati on auprès des personnes présentant une problématiq ue de santé mentale soutien auprès des I3 pour l'UE 2.6
--	---------	---------	--------------------------------------	--	---------------------	--	--	-------------------------------	--	--	--	--	---	---

DOUCET MEYER	Céline	formatrice en soins infirmiers		Moins de 5 ans	1998 DE Infirmier 2011 ETP 40h 2019 Démarche éducative et motivationne lle 2022 Accompagne ment Sécur ANS 2022 Valeurs de la république 2023 l'Ere du numérique 2023 AFGSU niveau 2 2025 Approche motivationne lle 2 j FRAPS 2025 PSSM		ETP Numérique en Santé			Chargée de formation	Co- Cordination SeSa	4,6 S3 et S4 Domaine C1 sur le S2 Numérique en Santé D4 S1 et S2	
GRIMAUD	Catherine	formatrice en soins infirmiers		6 ans	DE Infirmière en 2009 formateur AFGSU 2022 DU prise en charge de la douleur 2016 Master en 2025					formateur	coordination de l'AFGSU sur le pôle sanitaire coordination des cursus complément aires	La pharmacolog ie UE 2,11 et l'AFGSU 4,3 S2	UE 1,3S2 et 1,3,S4 UE 2,11 S1-3- 5 UE 3,5S4 UE 4,8S6 UE 4,3S2 et 4,3,S4 UE 4,4S2- 4,4,S5/ UE 2,6S2-5

BINOIT	Nathalie	formatrice en soins infirmiers	cadre de santé	5-15 ans	DE Infirmière 1998 DU Initiation à la réflexion éthique 2012 MASTER 2 Médecine palliative option clinique / UE Formation à la pédagogie / UE Management 2016	ETP Soins oncologiques de support Management des équipes coordination des soins et d'appui	Formation Education thérapeutiqu e du patient et auto- évaluation des programmes d'ETP / 60 Heures Coordination ville-hôpital / Réseau de cancérologie Création d'un comité d'éthique Création et ouverture d'un HDJ Vieillessemen t et handicap			formatrice		2.3 S2 / 2.9 S5 /B2 S2	
--------	----------	--------------------------------------	-------------------	----------	--	--	---	--	--	------------	--	---------------------------	--

DURENDEAU	Katia	formatrice en soins infirmiers		3 ans	Diplôme d'état infirmier en 2002 Master 2 en sciences de l'éducation parcours SIFA en 2023	Médecine / Chirurgie / SMR Réanimation / urgences				Référence pédagogique et UE		3.2 S3 / 3.3 S3 /A1 S2	Raisonnement clinique (projet de soins et planifications des soins) Législation et déontologie Parcours de soin Travail d'équipe Le dossier de soins et les macrocibles Pluriprofessionnalité Prendre soin Identité et posture professionnelles ...
-----------	-------	--------------------------------------	--	-------	--	---	--	--	--	-----------------------------------	--	---------------------------	---

GARROT	maëva	formatrice en soins infirmier	/	5 ans	2020 : DU en addictologie 2024 : Master en santé publique mention Promotion, prévention	Addictologie	Santé publique / promotion de la santé			Co-coordinatrice de la promotion 2025-2028	Co-coordinatrice de la promotion 2025-2028	UE 2.5 S3 et UI 5.4 S4	- Les soins infirmiers en addictologie - La santé environnementale - La douleur en santé mentale - Les concepts en santé publique, les inégalités d'accès aux soins, l'histoire en santé publique....
PIGEAUD	Jessica	formatrice en soins infirmiers		5-15 ans	DEI : 2005 Master 2 : 2023					coordinatrice de promotion formatrice AFGSU		A1S1 E1S1 E3S1 A1S2 E1S2 E3S2	CM TD Simulation en santé TP
CROSNIER	Sandrine	formatrice en soins infirmiers			IDE en 1998/ Master en 2025					Coordinatrice de la promotion IDE 20226/2029/ Formatrice AFGSU		A1S1, E1S1, E3S1, E1 S2, B3S2, E3S2	CM, TD, Simu, TP

BARBIER	Mélanie	formatrice en soins infirmiers	Formatrice en IFSI + IDEL remplaçante	5-15 ans - Sans	Master 2 en sciences de l'éducation, mention Technologies pour la Formation et l'Éducation à rennes 2, sept 2025 DU Hypnose médicale nov 2021 Diplome d'état Infirmier, juillet 2018 Maitrise de droit public, 2001 Maitrise droit communautaire et européen 2000		Gestion de la douleur via hypnoalgésie, plaies et cicatrisation, prise en soin à domicile		Rédaction d'un article en cours	Coordinatrice promotion 25-28 pour la 2ème année consécutive Formatrice chargée des UE recherche, unité d'intégration du semestre 3, raisonnement clinique et posture relationnelle Ludopédagogie et usages des outils numériques	Coordination promotion 25-28 (2ème année)	2026-27: UE 5.3 S3 et 3.4 S4 + domaine E Avant rentrée 2026 : UE 2.4, UE 1.1 S1 et S2, UE 5.2...	Animations TD, régulations et accompagnement collectifs et individuels des travaux initiations à la recherche TD raisonnement clinique = accompagner les étudiants à faire du lien entre les données et le projet de soins à mettre en place auprès d'un patient CM dans le désordre : Notion de
---------	---------	--------------------------------	---------------------------------------	--------------------	---	--	---	--	---------------------------------	---	---	--	--

STOESSEL	Sandra	formatrice en soins infirmiers	Formatrice IFSI	6 ans et demi	Master Ingénierie de Formation (2024) Licence Sciences Techniques MédicoSociales (2013) Diplôme d'Etat Infirmier (2013)		Soins techniques infirmiers Anatomie-physiologie Numérique et outils informatiques Pharmacologie Calculs de doses Plaies et cicatrisation		Pouget, D., & Stoessel, S. (2024). Entre inclusion et exclusion dans la formation en soins infirmiers. Dans L'année de la recherche en sciences de l'éducation : Les pratiques d'encadrement, d'éducation, d'enseignement et de formation professionnelle à l'ère inclusive. (Vol. 2024, Numéro 2024). L'Harmattan	Formatrice permanente, référente de plusieurs unités d'enseignements, référente de plusieurs groupes d'accompagnement d'étudiants sur les trois promotions, guidante de travail d'initiation à la recherche. Participation à des groupes de travail dont Qualiopi	Année 2025-2026 (promotion 2023-2027) Année 2021-2022 (promotion 2021-2024)	Référentiel 2009 : UE 1.1/2.1/2.2 S1 UE 2.3/4.4 S2 UE 2.7/4.4 S4 UE 4.4/5.5/5.7 S5 UE 4.8/5.6/5.7 S6 Référentiel 2026 : UE B1 et D4 S1 UE B1 et D4 S2	Calculs de doses Transfusion sanguine Théorie de l'intelligence artificielle Les examens d'imagerie médicale Pose et surveillance d'une aiguille de Huber dans une chambre implantable ...
RICHARD	Françoise	formatrice en soins infirmiers	Cadre de santé	20 ans	1985 DE IDE 1998 Diplôme cadre de santé 1998 Licence sciences de l'éducation 2013 Master 1 Sciences de l'éducation							211 S3 Pharmacologie et thérapeutiques 4.8 S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques	

GACHOT-SANTAMARIA	Mélanie	formatrice en soins infirmiers		1 an	IDE: 2007 M2: 2025					coordinatrice stage		co responsable domaine B2 et E2 S1, ref UE 3.5 S4, ref UE 6.2 (S1,S2,S3,S4)	
LADSOUS	Pascale	formatrice en soins infirmiers	Cadre de santé	3 ANS	DE IDE 2015 DE Cadre de santé 2020 MASTER 2 2020	IDE soins généraux Cadre	IDE			formatrice	non	1.3S4/B3S1/A1S2	
NORMAND	Nicolas	formateur en soins infirmiers			Master 1 droit (2007) Master 2 droit (2009) IDE (2024)	IDE				Formateur		4.4 S5 4.5 S4	4.4 S5 4.5 S4
TEXIER HERMANT	Adeline	formatrice en soins infirmiers	IPDE	15 ans	IDE en 2007 PDE en 2009	PDE	Pédiatrie			Formatrice		3,3 S5 pédiatrie	3,3 S5 4,5 S2
BOIREAU	Adeline	formatrice en soins infirmiers		46174	Diplôme d'Etat Infirmiers 2015 MASTER 2 Sciences de l'éducation et de la formation 2026	Santé mentale - Pédopsychiatrie			Mémoire de MASTER 2 : S'étonner pour accompagner	Chargée de formation		UE 2.8 Processus Obstructifs UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	

CHAVET	Amélie	formatrice en soins infirmiers		9 ans	Infirmière en 2008 Formateur GSU 2020						Formatrice	coordination des cursus complément aires coordination promo 2020- 2023: 1ere année responsable simulation 2023-2024	4,7s5 + 4,3s4	UE 2,11 S3- 5/ UE 3,5S4/ UE 4,7S5/ UE 4,3 S4/UE 4,4S5/UE 3,3s5/1,2s2/ 3,1 et 5,1s1/2,8s3
NOEL	Aude	formatrice en soins infirmiers		4 ans	2024: DE Infirmier, 2007: Licence science de l'éducation, 2019: M2 Management et stratégie d'entreprise							Co- coordination promotion 20224 2027	2026/2027: UE 4.2 S5, 5.6 S6 2025/2026: 4,2 S3, 5. 4 S4; 2024/2025: 6,1 S1, 5,3 S2, 2023/2022: 4.2 S2, 3,3 S5 2022/2023: 1.1 S2, 2,11 S3, 3,3 S5	Gestion de conflits, communica- tion et dynamique de groupe, méthodologi- e de travail, l'entretien infirmier, violence et agressivité dans les soins, alliance thérapeutiqu- e, place des aidants dans la relation de soin, construire son projet professionne- l

DANJOY	Hélène	formatrice en soins infirmiers		1 an	Diplôme d'Etat Infirmier, Juillet 2017 DESS, Certificat d'Aptitude à l'Administrati on des Entreprises, Juillet 2002 Maîtrise de droit, Mention droit des affaires, Mai 2001	Psychiatrie					Formatrice		UE D1 S1 et S2 UE 2.7 S4 UE 2.8 S3	Thèmes majeurs : Soins relationnels, communicati on Soins IDE en psychiatrie Raisonneme nt clinique Guidance/m éthodologie de mémoire. Appropriatio n des connaissance s dans l'ensemble des UE en TD
GOND-LEROY	Laurence	formatrice en soins infirmiers		20 ans	DE Infirmier 1987 DE cadre de santé 2009 Master 1 Comptabilité, Management , conduite du changement 2009							Coordinatric e des stages		

MARTIN	Véronique	formatrice en soins infirmiers		4 ans	IDE 2006 Cadre de santé 2020 Master 2 MAE- parcours santé 2021	gériatrie, soins palliatifs, chimiothérapie - Formation PSSM 2023 - Formation "Formateur de PSSM" Lyon octobre 2026					SESA	2025 2026 Co- responsable SESA + ue 1.2 S3 + groupe de travail santé mentale + co- responsable C1 - UEC1S2		
BRYSSINE	Isabelle	formatrice en soins infirmiers	Chargée de formation	5 ans (CRC)	Baccalauréat (1997) DEUG Biologie (2001) Licence Biochimie (2002) Maîtrise Biochimie (2003) DEI (2009)	cardiologie	Biologie / Biochimie / Microbiologie / Biologie moléculaire				Référente pédagogique Référente handicap	B1 S1 / B1 S2	Biologie / Chimie Biochimie Biologie cellulaire Hématologie	
BRUNET	Marlène	formatrice en soins infirmiers	Infirmière	5 ans	DE IDE 2011 Formateur GSU 2024	Réanimation , chirurgie					Formatrice, Simulation, relai régional RS7218	Coordinatrice Promotion IDE 2024- 2027	4.4 S4, 4.4 S2, 2.8 S3, 2.9 S5, 4.7 S5, 4.2 S5, 5.1S1, 5.3S3, 5.5 S5, 5.7 s5, 5.7 s6	Transfusion sanguine, macrocible , jugement clinique, planification des soins, hépatites, pancréatite, AVC, ASAR, AFGSU, ECOS, animation et création de TD, simulations

PERDAEMS	Sylvette	formatrice en soins infirmiers	Cadre de santé		DE IDE DE Cadre de santé						Coordinatric e Coursus complément aires	UE 2,3,S2 UE 4,7,S5 UE	
BOUTY	Léa	formatrice en soins infirmiers		3 ans	DE IDE 2010 Master 2 EGSSS	Soins intensifs cardiologie				équipe IFSI		UE A2 S2 UE 6.2 S5, S6	Concepts en lien avec l'éthique Principes éthique travail autour de la dignité dans les soins loi kouchner

HUON- ARNOULT	Stéphanie	formatrice en soins infirmiers		10 ans	DE IDE (2007) DIU Les pratiques psychocorpo relles et santé intégrative: (2019) Master 2 Management coaching professionne l (en cours 2026)	*Chirurgie plastique - brulures *Santé intégrative- prévention en santé- Soins relationnels : création de projets dispositifs d'écoute, de dialogue pour futurs soignants- proposition de travail associé au corps, au vécu émotionnel et à la posture *Création et participation à des dispositifs de			*L'utilisation des pratiques psychocorpo relles par les étudiants afin de favoriser leur vécu en formation initiale *Du masque au soi: Comment le coaching peut-il accompagne r l'émmergenc e identitaire dans un contexte professionne l?	Formatrice permanente, référentes de plusieurs unité d'enseignem ents et référente de suivi pédagogique individuel depuis Janvier 2016- Copil SAVOIR COOPERER: interdisciplin arité- Nouveau référentiel infirmier: référence Domaine D	Coordinatric e de promotion 2023-2026		
------------------	-----------	--------------------------------------	--	--------	---	---	--	--	---	--	--	--	--

	FILLON	Mathieu	Coordonnateur Pédagogique		15 ans	DE Infirmier 2004 Diplôme Universitaire Santé Publique et Soins de santé primaires dans les pays en voie de développement (2011) DE Cadre de santé 2013 Double Cursus : Master 1 Promotion et Gestion de la santé et Master 1 Sciences de l'éducation et de la formation (2013) Master 2 :	Cadre de santé	Soins de santé Primaires Urgences Hémodialyse				Coordination Pédagogique	Coordination Pédagogique		Gestes et soins d'urgence
--	--------	---------	------------------------------	--	--------	---	-------------------	---	--	--	--	-----------------------------	-----------------------------	--	---------------------------------